



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le jeudi 26 mai 1987

Vol. 29 - No 91

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes	
Présentation de projets de loi	
Projet de loi 4 - Loi modifiant la Loi sur les assurances	6389
M. Michel Gratton	6389
Projet de loi 3 - Loi concernant le bureau de discipline de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec	6389
M. Michel Gratton	6389
Dépôt de documents	
Rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce	6389
Réponses à des questions inscrites au feuilleton	6389
Groupe de travail sur la situation des bibliothèques publiques	6389
Contrats de la Société immobilière du Québec	6390
Dépôt de rapports de commissions	
Consultation générale sur le projet de loi	
104 - Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse	6390
Consultation générale sur le projet de loi	
161 - Loi sur les mines	6390
Questions et réponses orales	
Formation du comité Warren sur le libre-échange	6390
Le redressement du financement des universités	6392
La grève des employés d'entretien ménager dans la région de Québec	6393
Élèves privés de cours à Jonquière, Arvida et Kénogami	6393
Les crédits consacrés aux affaires culturelles	6395
Crédits alloués au Fonds de développement régional	6396
Pénurie de médecins spécialistes dans l'Outaouais	6397
Le traitement accordé à l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE)	6399
Crédits consacrés aux cours de français aux réfugiés	6399
Modification à la Loi sur les forêts pour les permis de coupe à des fins domestiques?	6399
Motions sans préavis	
Autorisation à la commission de l'Assemblée nationale de procéder à des remplacements temporaires de ses membres et d'assigner des témoins	
M. Michel Gratton	6400
Souligner la Journée mondiale du théâtre	6401
Mme Lise Bacon	6401
M. André Boulerice	6402
Avis touchant les travaux des commissions	6402
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	6403
Affaires du jour	
Projet de loi 129 - Loi modifiant la Loi sur l'administration financière	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	6404
M. Gérard D. Levesque	6404
M. Jean Garon	6406
M. Gérard D. Levesque (réplique)	6409
Adoption	6410
Projet de loi 130 - Loi concernant les dépenses effectuées et non comptabilisées au 31 mars 1986	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	6410
M. Gérard D. Levesque	6410
M. Jean Garon	6412
M. Gérard D. Levesque (réplique)	6418
Adoption	6418

Table des matières (suite)

Projet de loi 13 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique en matière d'élections scolaires	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	6419
M. Claude Ryan	6419
M. Jean-Pierre Jolivet	6422
M. Claude Ryan	6425
Adoption	6427
Projet de loi 149 - Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture	
Adoption	6427
Mme Lise Bacon	6427
M. André Boulerice	6430
Mme Lise Bacon (réplique)	6434
Projet de loi 152 - Loi sur les établissements touristiques	
Adoption	6436
Projet de loi 9 - Loi abolissant le Conseil de la faune	
Adoption du principe	6437
M. Yvon Picotte	6437
M. Hubert Desbiens	6438
M. Christian Claveau	6442
Ajournement	6444

Abonnement: 50 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 6 \$

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, Qc
GIR 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le jeudi 26 mars 1987

(Quatorze heures seize minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
Un moment de recueillement.
Veuillez vous asseoir.

Aux affaires courantes, déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article b, M. le Président.

Projet de loi 4

Le Président: Article b du feuilletton. Au nom du ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, M. le leader du gouvernement présente le projet de loi 4, Loi modifiant la Loi sur les assurances.

M. Michel Gratton

M. Gratton: M. le Président, ce projet de loi a pour objet essentiellement de conférer à l'inspecteur général des institutions financières, ainsi qu'à une association ou à une corporation professionnelle d'agents ou de courtiers agréés par l'inspecteur général, un meilleur contrôle du droit de pratique des agents d'assurances titulaires d'un certificat délivré par l'inspecteur général ou, selon le cas, membres d'une association ou d'une corporation agréée.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi 4?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article c, M. le Président.

Projet de loi 3

Le Président: Article c du feuilletton. Au nom du ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, M. le leader du gouvernement présente le projet de loi 3, Loi concernant le bureau de discipline de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec. M. le leader du gouvernement.

M. Michel Gratton

M. Gratton: M. le Président, ce projet de loi a pour objet de déclarer valablement

constitué le bureau de discipline de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Dépôt de documents. M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année se terminant le 31 mars 1986.

Le Président: M. le ministre, votre document est déposé.

M. le leader du gouvernement.

Réponse à des questions inscrites au feuilletton

M. Gratton: M. le Président, en réponse à des questions au feuilletton, à l'article 7 du feuilletton du mercredi 25 mars, à une question posée par le député de Saint-Jacques, Mme la ministre des Affaires culturelles a une réponse.

Des voix: Ah!

Le Président: Mme la ministre des Affaires culturelles

Des voix: Elle n'a pas le sourire aujourd'hui.

Le Président: Toujours à l'étape du dépôt de documents.

Une voix: Hier, c'était votre tour.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Groupe de travail sur la situation des bibliothèques publiques

Mme Bacon: Hier, c'était votre tour; c'est à mon tour aujourd'hui.

M. le Président, je dépose une réponse à une question du député de Saint-Jacques du 2 décembre 1986.

Le Président: Réponse déposée.

M. le leader du gouvernement, toujours à l'étape du dépôt de documents.

Une voix: ...bonne humeur.

M. Gratton: M. le Président, pour veiller au maintien de la bonne humeur du leader de l'Opposition, à l'article 6, une question du député de Joliette à laquelle le ministre des Approvisionnement et Services est prêt à répondre.

Le Président: M. le ministre des Approvisionnement et Services, à l'étape du dépôt de documents.

Contrats de la Société immobilière

M. Rocheleau: Il me fait plaisir de déposer les documents demandés par le leader de l'Opposition le 19 novembre 1986.

Le Président: Documents déposés, M. le ministre.

Rapports de commissions. M. le président de la commission des institutions et député de Taillon.

Consultation générale sur le projet de loi 104

M. Filion: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission des institutions qui a siégé les 24 et 25 février et les 11, 12, 17, 18, 19 et 24 mars afin de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques sur le projet de loi 104, Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.

Le Président: Votre rapport de commission est déposé, M. le député.

M. le président de la commission de l'économie et du travail et député de Verchères.

Consultation particulière sur le projet de loi 161

M. Charbonneau: M. le Président, je dépose le rapport de la commission qui a siégé les 17, 18, 19 et 24 mars dernier afin de procéder à une consultation particulière sur le projet de loi 161, Loi sur les mines.

Le Président: Votre rapport de commission est déposé, M. le président.

Dépôt de pétitions.

(14 h 20)

Cet après-midi, il n'y aura pas d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel.

Nous allons maintenant procéder à la période de questions orales.

Je vais reconnaître en principale M. le chef de l'Opposition.

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

Formation du comité Warren sur le libre-échange

M. Johnson (Anjou): M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre et touche un sujet dont, je suis sûr, il s'occupera, en tout cas un peu plus que celui des droits des autochtones, en souhaitant que le premier ministre ait eu l'occasion, hier, de donner des mandats à certains de ses ministres ou de communiquer avec le premier ministre du Canada au sujet de l'implantation de l'Agence spatiale canadienne à Montréal.

Je m'adresserai au premier ministre, cependant, sur un dossier encore plus large que celui-là, qui a une importance majeure pour nous, on le sait. Il est fort possible que le Canada soit sur le point de signer une entente sur la libéralisation des échanges avec les États-Unis. Cela implique pour le Québec des dizaines de milliers de travailleurs dans le secteur manufacturier, des dizaines de milliers de personnes dépendant du secteur agricole, des dizaines de milliers de personnes dans les industries culturelles, la capacité pour le gouvernement du Québec et ses sociétés d'état d'intervenir aussi pour soutenir le développement économique, soutenir la possibilité, pour les petites et moyennes entreprises, de participer à des marchés de l'État et, à toutes fins utiles, l'ensemble de nos transactions commerciales avec le géant américain.

Ma question s'adresse donc au premier ministre et touche la formation du comité Warren qu'il a mis sur pied. On sait que le premier ministre a nommé M. Warren et M. Dorais comme membres permanents d'un comité consultatif sur le libre-échange mais qu'il leur a adjoint également un certain nombre de personnes - sur une base occasionnelle, je crois - qui représentent différents milieux des affaires, de la coopération, de la culture et des milieux syndicaux dans un cas, à ma connaissance.

Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire si ce comité fonctionne?"

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, je suis heureux de voir le chef de l'Opposition aujourd'hui. Des journaux nous avaient annoncé qu'il devait faire une tournée sur la rive sud de Montréal. Je suis heureux que nous puissions continuer à discuter de l'avenir économique, d'autant plus qu'il peut être assuré qu'il y aura toujours plus de monde à l'Assemblée nationale qu'il aurait pu en trouver dans ses assemblées du Parti québécois.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: M. le premier ministre. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je voudrais dire au chef de l'Opposition que ce comité fait un travail extrêmement utile. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Warren régulièrement. Et lui-même, M. Warren - comme je l'ai déjà dit au chef de l'Opposition - a une réputation internationale dans le domaine du commerce entre les pays. Il était le représentant du Canada aux négociations du GATT. Nous avons des rencontres avec le ministre du Commerce extérieur pour les recommandations appropriées vis-à-vis des différents dossiers ou vis-à-vis des étapes de négociation. M. Warren, M. Dorais, d'autres hauts fonctionnaires, Michel Audet, étaient tous présents aux différentes rencontres que j'ai eues à Ottawa. Donc, M. Warren a toute ma confiance, évidemment, pour conseiller le gouvernement dans ce dossier très important.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, je veux simplement rassurer le premier ministre. Demain, je serai sur la rive sud de Montréal pour apporter mon appui visible, celui que le premier ministre n'a pas donné jusqu'à maintenant, à l'implantation du centre aérospatial au Québec.

Des voix: Bravo!

M. Johnson (Anjou): M. le Président.

Le Président: En additionnelle, M. le chef de l'Opposition.

M. Johnson (Anjou): Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire si lui-même a rencontré le comité consultatif au complet ou si, jusqu'à maintenant, il n'a eu des entretiens qu'avec le président du comité, M. Warren; s'il a fait part des grandes orientations et s'il a tenu compte des grandes préoccupations des membres siégeant à ce comité consultatif?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, je voudrais d'abord rectifier ce que vient de dire le chef de l'Opposition. J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de faire valoir l'appui du gouvernement à l'agence aérospatiale. Je pense que ce n'est pas exact de dire que je me suis abstenu. Je lui ai même dit que j'en avais parlé au plus haut niveau politique avec le premier ministre du Canada. Il fait comme si nous n'avions rien

fait alors que je lui ai donné clairement hier notamment, ou avant-hier, une demi-douzaine de gestes concrets qui ont été accomplis à cet égard. Donc, c'est faux de répéter, comme il le fait, que le gouvernement n'a rien fait sur cette question, bien au contraire. Et tant mieux si le chef de l'Opposition nous appuie dans ce dossier, contrairement à d'autres dossiers qui sont également très importants pour les intérêts et l'avenir du Québec.

M. le Président, comme je l'ai dit, j'ai rencontré M. Warren à plusieurs reprises. Je n'ai pas rencontré le comité comme tel dans son ensemble, mais j'ai rencontré le principal négociateur ou le principal conseiller du gouvernement dans ces questions de libre-échange.

M. Johnson (Anjou): M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, question additionnelle.

M. Johnson (Anjou): Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire si, à sa connaissance, les membres du comité consultatif, en plus de M. Warren et M. Dorais, ont accès aux différentes études produites dans les ministères, y compris le ministère du Conseil exécutif, sur les effets possibles du libre-échange?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, l'un des membres du comité, outre M. Warren, est M. Michel Audet, qui est secrétaire du comité ministériel, qui suit ces dossiers de très près et qui est toujours disponible auprès des différents membres du comité pour répondre aux questions qui pourraient les intéresser.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, question additionnelle.

M. Johnson (Anjou): Je vais recommencer ma question. Est-ce que les membres qui proviennent des différents milieux des affaires, de la coopération, du secteur de la culture ou du monde syndical - je crois qu'il y a une personne qui vient du monde syndical, Mme Mona-Josée Gagnon, de la FTQ - ont accès aux différentes études produites par le gouvernement ou est-ce que le premier ministre, par exemple, en aurait pris connaissance? Peut-être que ce serait éclairant.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: C'est évident que, sauf exception tout à fait rare où il pourrait y avoir des raisons d'intérêt public, les membres ont accès à ces études. Pas d'autres questions?

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Blackburn: Merci, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît: Madame, vous avez la parole.

**Le redressement du
financement des universités**

Mme Blackburn: Merci. En janvier dernier, le ministre de l'Enseignement supérieur rendait public un plan de redressement du financement des universités, environ 80 000 000 \$, ce qu'il estimait être un strict minimum, pour compenser les coupures infligées l'an dernier. Un premier examen des crédits déposés hier nous laisse voir que le gouvernement n'aura pas décidé de redresser le financement des universités pour compenser le manque à gagner.

Est-ce que le ministre peut nous dire si les crédits présentés hier comportent effectivement les sommes pour redresser la base de financement des universités, c'est-à-dire les 20 000 000 \$ estimés par le ministre?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: En réponse à la question de la députée de Chicoutimi, non. Il y a une chose très importante dans les crédits qui a peut-être échappé à l'attention de la députée de Chicoutimi, c'est l'absence de toute compression budgétaire pour le secteur des universités. Il n'y a pas de compression budgétaire pour le secteur des universités. Les idées dont nous avons discuté en commission parlementaire allaient au-delà de la simple absence de compressions budgétaires. Je pense qu'il appartiendra au gouvernement, en temps utile, de donner sa réponse au reste de la question.

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

Mme Blackburn: Si je comprends bien le ministre de l'Enseignement supérieur, c'est qu'il n'a pas réussi à convaincre ses collègues de la nécessité...

Le Président: Question additionnelle, madame.

Mme Blackburn: Dois-je comprendre que le ministre de l'Enseignement supérieur n'a pas réussi à convaincre ses collègues de la nécessité de redresser la base de financement des universités parce qu'en raison d'un sous-financement, cette année, il y a un déficit accumulé de 110 000 000 \$ dans les universités?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: La députée est libre de tirer les interprétations qu'elle voudra, à ce moment-ci. Mais, en temps utile, les députés et nos concitoyens pourront juger.

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

Mme Blackburn: Merci. Est-ce que le ministre peut nous dire si, pour les deux demandes qu'il avait rendues publiques en janvier, touchant d'abord l'injection nécessaire de 15 000 000 \$ forfaitaires pour la résorption des déficits et la seconde de 10 000 000 \$ annuels récurrents pour le financement des coûts indirects de la recherche, il y a eu des ajouts dans les crédits?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Tout d'abord, je dois dire à la députée de Chicoutimi que je n'avais pas moi-même publié ces chiffres. Ils ont été publiés, mais je ne les avais pas rendus publics moi-même. Dans les crédits, il n'y a pas de réponse à ces deux points que soulève la députée de Chicoutimi. Cela ne veut pas dire que le gouvernement n'aura jamais de réponse à cette question.

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle. À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la députée de Chicoutimi, vous avez la parole.

Mme Blackburn: Ma question au ministre de l'Enseignement supérieur est la suivante: "En temps utile" est-ce qu'il pourrait nous dire à peu près à quel moment? Ce printemps, le printemps prochain ou en 1988? Les universités attendent ces réponses.
(à h 30)

M. Jolivet: C'est ça.

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science. M. le ministre.

M. Ryan: Dans les meilleurs délais.

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle. À l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Blackburn: Est-ce que le ministre peut nous dire pendant combien de temps il a décidé qu'il allait tenir encore les universités dans l'incertitude...

M. Jolivet: ...certitude.

Mme Blackburn: ...par rapport à leur financement? Je lui rappelle, c'était un cri d'alarme en janvier dernier.

M. Jolivet: C'est ça. Bravo! Bravo!

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre, vous avez la parole.

M. Ryan: Ayant été habituées à neuf années d'incertitude sous le gouvernement précédent, les universités comprennent très bien que cela nous a pris un an pour faire le tour des nombreux problèmes qui s'étaient accumulés. Nous sommes en contact continu avec elles. J'aurai de nouveau une rencontre avec la Conférence des recteurs vendredi de cette semaine au cours de laquelle nous finirons de jeter les bases des éléments de solution aux problèmes posés.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en principale.

**La grève des employés
d'entretien ménager
dans la région de Québec**

M. Gendron: Oui, M. le Président. Nous savons tous qu'il y a une grève légale des employés d'entretien ménager dans la région de Québec qui commence à avoir des impacts très importants relativement à la salubrité des écoles secondaires et des cégeps et qui a entraîné, entre autres, la fermeture de plusieurs établissements d'enseignement. On nous rapportait hier que c'est au-delà de 15 000 étudiants qui sont privés de cours depuis quelques jours. Tout le monde sait que l'écart est très important entre les demandes syndicales et les offres patronales, donc, cela laisse voir un conflit qui peut perdurer. Ma question s'adresse au ministre du Travail et de la Sécurité du revenu: Est-ce qu'il peut nous indiquer, d'une façon précise, quelles dispositions il a prises pour faciliter un règlement rapide dans ce dossier et est-ce qu'en ce moment il envisage la nomination d'un médiateur pour faciliter un règlement?

Le Président: VI. le ministre du Travail et de la Sécurité du revenu.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Oui, comme l'a souligné le député d'Abitibi-Ouest, il s'agit d'un conflit qui, en plus de mettre en présence un employeur et des travailleurs, met en cause des milliers et des milliers d'étudiants et leurs familles et affecte beaucoup de gens dans les régions de Québec, du Saguenay et de l'Estrie. C'est

pourquoi nous avons mis à la disposition des parties concernées les effectifs disponibles au ministère avec instructions de procéder avec le maximum de célérité. Au moment où on se parle, les parties sont en rencontre de conciliation et le conciliateur au dossier est une personne dont la feuille de route témoigne de son efficacité, soit M. Roger Lecours.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: Est-ce que le ministre du Travail et de la Sécurité du revenu a indiqué au conciliateur la perspective de faire rapport rapidement pour procéder à la seconde étape, compte tenu de l'écart très grand entre les parties?

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Sécurité du revenu.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Au moment où l'on se parle, celui qui vous parle a déjà reçu du conciliateur ce qu'on appelle des rapports intérimaires. La conciliation se poursuivant d'heure en heure, j'attends pour la fin de la journée un autre rapport du conciliateur dans ledit dossier. J'ajoute également que des parties impliquées ont eu recours au Conseil des services essentiels de façon à demander à cet organisme de se prononcer sur cet aspect du dossier.

Le Président: M. le député de Lavolette, en principale.

**Élèves privés de cours à Jonquière,
Arvida et Kénogami**

M. Jolivet: Merci, M. le Président. Depuis maintenant une semaine, 5300 élèves des polyvalentes de Jonquière, d'Arvida et de Kénogami n'ont pas de cours. Cette situation de crise est le résultat de l'absence du courage politique du ministre de l'Éducation dans le dossier de l'intégration ou de la fusion des enseignements primaire et secondaire sur ce territoire.

Une voix: C'est vrai.

M. Jolivet: Depuis deux ans, le débat se poursuit sur la mise sur pied d'une ou trois commissions scolaires. Au début de mars, le ministre optait pour le maintien du statu quo en reportant sa décision après les élections du mois de novembre prochain. Malgré tout cela, les commissaires ont décidé d'aller de l'avant et de procéder à la relocalisation des élèves ainsi qu'à la mise sur pied de trois commissions scolaires.

Afin de rétablir le calme et les cours des jeunes élèves dans ces polyvalentes de Jonquière, Kénogami et Arvida, qu'entend

faire le ministre pour que la décision qu'il a prise soit maintenue, c'est-à-dire le statu quo? Qu'entend-il faire pour que les commissaires agissent dans le sens qu'il a lui-même déterminé?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: J'ai cru comprendre que le député de Laviolette appuie la décision que j'ai prise. Par conséquent, il ne peut pas m'accuser de manquer de courage politique si j'ai eu le courage de penser comme lui.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le ministre.

M. Ryan: D'ailleurs, comme le député de Jonquière, que j'avais pris soin de consulter avant de prendre ma décision, et comme d'ailleurs aussi l'Association libérale de Jonquière, que j'avais également consultée, l'Association du Parti québécois de Jonquière était du même avis.

Des voix: Ha! Ha!

Le Président: M. le ministre.

M. Ryan: Évidemment, ils sont probablement moins nombreux mais... Je pense que nous avons regardé le problème ensemble dans un souci de service public. Les commissions scolaires concernées avaient arrêté un projet d'intégration qui suscitait de toute évidence de nombreuses objections dans des milieux importants de la population. Devant cette confusion de l'opinion, j'ai demandé aux commissions scolaires concernées de surseoir à toute mise en oeuvre de leur projet, qui, d'ailleurs, n'a reçu aucune approbation de ma part, jusqu'à la tenue des élections scolaires en novembre, de manière que la décision, quelle qu'elle soit éventuellement, puisse se prendre dans un contexte de parfaite transparence démocratique.

J'ai adressé un message aux présidents des quatre commissions scolaires concernées, dans ce sens-là.

Le Président: En conclusion, M. le ministre.

M. Ryan: Malheureusement, après que j'eus adressé ce message, les commissions scolaires concernées ont donné l'impression de ne pas vouloir se soumettre à l'orientation qui leur avait été définie. J'ai parlé hier au président de la régionale. Il m'assure qu'elles vont obéir en tout point à la directive qui leur a été donnée par le ministre de l'Éducation.

Pour bien nous assurer que tout est clair, nous les faisons venir au ministère dès cet après-midi pour voir cette situation dans tous ses aspects et essayer de ramener tout le monde à l'école dans les meilleurs délais.

Le Président: En conclusion, M. le ministre.

M. Ryan: Maintenant, je voudrais faire juste une remarque générale. Il y en a qui commencent à s'imaginer que, dans le Québec, il suffit d'avoir une difficulté ou une apparence de difficulté quelque part pour que cela justifie qu'on sorte les enfants des écoles. Je voudrais indiquer bien fermement que nous n'entendons pas céder à ce genre de chantage non plus lorsqu'il est mis en oeuvre à la manière d'un chantage quelconque.

Je voudrais que ce soit bien clair que nous ne prendrons pas nos décisions en fonction de facteurs comme celui-là.

Le Président: M. le député de Jonquière, en additionnelle.

M. Dufour: Je peux peut-être admettre avec le ministre que tout le monde est à peu près d'accord sur l'orientation, mais si c'est vrai, pourquoi est-ce que ce climat a perduré et que la lettre du ministre n'était pas aussi claire qu'on veut bien le prétendre?

Concernant la lettre du ministre, on peut dire qu'il y a certainement matière à faire de la politique et c'est ce qui s'est passé dans le milieu de Jonquière.

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Je ne sais pas. Il y a deux messages que j'ai adressés à la commission scolaire régionale Lapointe: un télégramme qui était parfaitement clair et une lettre qui a suivi. Je voulais être rassuré, parce qu'on m'avait adressé plusieurs lettres et je ne voulais pas qu'on dise qu'il y avait des lettres qui étaient demeurées sans réponse. Par conséquent, j'ai adressé une lettre consécutive au télégramme dans laquelle je disais ceci: "Je vous ai clairement expliqué, lorsque je vous ai rencontrés - je les avais reçus pendant deux heures, à part cela - les facteurs qui inspiraient chez moi de l'hésitation quant à l'opportunité de donner suite immédiatement au projet de restructuration scolaire dont vous m'avez saisi.

"Les raisons que je vous ai exposées ont inspiré ma décision et demeurent valides à mon avis. Aussi, je ne puis que vous réitérer l'appel à la collaboration loyale que je vous adressais dans mon dernier message. Je ne saurais m'opposer à ce que vous

poursuiviez le projet d'intégration en conformité avec les règles de procédure et les normes établies par le ministère de l'Éducation.

"Je vous réitère, en ce qui me touche, que ce projet ne saurait être approuvé avant que n'aient eu lieu les prochaines élections scolaires sur le territoire desservi par..."

J'entends dire que le président, ou les autorités d'une des commissions scolaires concernées, aurait cité hier à la télévision, dans la région, un bout de phrase tiré de cette lettre. Mais toute personne intelligente et honnête, qui lit la lettre au complet, sait très bien ce qu'elle veut dire.

Le Président: M. le député de Jonquière, en additionnelle.
(14 h 40)

M. Dufour: Est-ce que le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science peut m'assurer qu'il va faire respecter la directive qu'il a donnée aux commissions scolaires concernées?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: M. le Président, j'en donne l'assurance ferme au député de Jonquière.

Le Président: M. le député de Saint-Jacques, en principale.

Les crédits consacrés aux affaires culturelles

M. Boulerice: En principale. M. le Président, le 26 janvier dernier, la ministre des Affaires culturelles, rencontrant la Coalition pour la culture, lui promettait solennellement une augmentation de 13 000 000 \$ pour le budget des affaires culturelles. Or, à la lecture des crédits déposés hier, on constate son lamentable échec puisqu'elle n'obtient que 9 000 000 \$.

Est-ce que la ministre va reconnaître qu'elle a manqué à ses engagements envers la coalition? Est-ce que la ministre va également avoir le courage de reconnaître que, comme le craignait la Coalition pour la culture, les artistes ne bénéficieront que presque pas de la hausse de 9 000 000 \$, au rabais, que la ministre a dans son budget actuellement?

Le Président: Mme la ministre des Affaires culturelles.

Mme Bacon: M. le Président, je remercie le député de Saint-Jacques de me donner l'occasion de réaffirmer que le budget consacré aux Affaires culturelles en 1987-1988 connaîtra une croissance de 7,6 %, je le maintiens, par rapport à l'exercice

financier de 1986-1987, et pourrait même dépasser les 7,6 %. Je tiens à corriger l'impression qui a été laissée par la presse de ce matin, à savoir que l'augmentation du budget des affaires culturelles en 1987-1988 n'est que de 5,4 % par rapport à l'exercice financier de 1986-1987. Il s'agit là d'une erreur d'interprétation. Cela peut faire rire le député de Joliette, mais je vais continuer à donner mes informations. On a comparé des prévisions...

M. Chevrette: ...

Mme Bacon: Voulez-vous avoir la réponse?

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît: Mme la ministre des Affaires culturelles.

Mme Bacon: M. le Président, on a comparé les prévisions budgétaires de 1987-1988 avec un budget réel de fin d'exercice. Ce n'est pas la même chose. On sait qu'en cours d'exercice des dépenses nouvelles viennent s'ajouter, mais ces dépenses sont souvent prévues, ne sont pas inscrites au cahier des crédits pour des raisons légales, des raisons techniques. J'aimerais bien peut-être illustrer...

Le Président: Brièvement, Mme la ministre.

Mme Bacon: Quelques secondes, M. le Président. Quand on dit que, dans le budget de 1985-1986, les dépenses réelles ont été de 183 900 000 \$, mais que le chiffre inscrit au livre des crédits était de 163 400 000 \$, il y a donc eu un ajout de 20 000 000 \$ pour cette année-là, comme il peut y en avoir au cours de la présente année. Je maintiens encore qu'il y aura une augmentation de 7,6 %, et même plus.

Le Président: M. le député de Saint-Jacques, en additionnelle.

M. Boulerice: La ministre ne reconnaît-elle pas que, malgré son trafiquage de chiffres, le budget affecté aux Affaires culturelles cette année est inférieur au budget de 1985 accordé par le gouvernement précédent? Comment la ministre va-t-elle respecter l'engagement de 1 % pour la culture quand le budget de la province est de 30 000 000 000 \$ et qu'il lui faudra additionner, au cours des trois prochaines années, 90 000 000 \$ au ministère des Affaires culturelles? Se verra-t-elle laissée tomber par son premier ministre encore une fois?

Le Président: Mme la ministre des

Affaires culturelles.

Mme Bacon: Ça va faire un trou dans le mur... M. le Président, je constate que le député de Saint-Jacques lui-même n'a rien compris des explications que je viens de donner. Il doit faire une différence entre les prévisions budgétaires, donc celles qui sont déposées, et les dépenses réelles à la fin de l'année. Il ne la fait pas, comme la presse ne l'a pas faite, M. le Président. Je maintiens encore une fois que, cette année, il y aura une augmentation de 7,6 %, et même plus. J'aimerais dire aussi que le député de Saint-Jacques a complètement oublié de mentionner que, dans le budget, il y a 1 500 000 \$ de prévus seulement pour le statut de l'artiste, ce que jamais l'autre gouvernement n'a fait en neuf ans.

Le Président: M. le député de Saint-Jacques, en additionnelle.

M. Boulerice: Est-ce que la ministre est prête à reconnaître que, si elle parle de 1 500 000 \$ pour le statut de l'artiste, au départ, c'est peu? Deuxièmement, ce qu'elle essaie de faire sortir...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît:

M. Boulerice: Ce qu'elle essaie de faire...

Le Président: Votre question.

M. Boulerice: Merci, M. le Président, d'exiger de l'ordre de l'autre côté.

Le Président: Votre question.

M. Boulerice: Est-ce que la ministre est prête à reconnaître que 1 500 000 \$, c'est insatisfaisant pour le statut de l'artiste et que ce qu'elle essaie de faire sortir par la porte d'en avant, en même temps par la porte d'en arrière, elle coupe 2 500 000 \$ à la danse, la musique, la chanson, le théâtre et le livre?

Le Président: Mme la ministre des Affaires culturelles.

Mme Bacon: M. le Président, 1 500 000 \$, c'est plus que le zéro représentant ce qu'avait fait l'ancien gouvernement. Je maintiens, encore une fois, qu'il y aura des augmentations des dépenses au cours de l'année en matière d'affaires culturelles.

M. le Président, lors de l'étude des crédits en commission parlementaire, j'aurai l'occasion d'apporter tous les chiffres et toutes les explications nécessaires au député de Saint-Jacques et j'espère qu'alors il comprendra ce qu'est une augmentation dans

les dépenses.

Une voix: On a peur.

Le Président: Si vous me le permettez, M. le député de Lac-Saint-Jean, je vais reconnaître une question principale à la formation ministérielle. M. le député de Beauce-Sud.

M. le député de Lac-Saint-Jean

M. Brassard: M. le Président.

Le Président: Je m'excuse. M. le député de Beauce-Nord.

Une voix: Des chicanes, il n'en veut pas. Envoie, vite, vite!

Le Président: M. le député de Lac-Saint-Jean.

Crédits alloués au Fonds de développement régional

M. Brassard: M. le Président, en l'absence du ministre responsable du Développement régional, ma question s'adressera au président du Conseil du trésor et responsable des crédits. Le Fonds de développement régional qui est un outil de développement très apprécié par les régions connaissait dans le livre des crédits de l'an passé une réduction de 65 % par rapport aux deux années précédentes, soit de 35 500 000 \$ à 12 400 000 \$. Lors du discours sur le budget, le ministre des Finances ajoutait 10 000 000 \$, ce qui permettait au gouvernement de faire passer une réduction pour une augmentation. Cette année, encore une fois, on ramène à 12 000 000 \$ les crédits du Fonds de développement régional, ce qui constitue une réduction de 45 % par rapport à l'an passé et ce qui est désastreux pour les régions quand on sait le rôle majeur joué par le fonds de développement dans les régions du Québec.

Le Président: Votre question, M. le député.

M. Brassard: Ma question au président du Conseil du trésor: Est-ce que le gouvernement a l'intention de maintenir à ce niveau inacceptable les crédits du Fonds de développement régional ou est-ce qu'il se prépare, comme l'an passé, avec la complicité du ministre des Finances, par une opération de marketing douteuse, à faire croire aux régions qu'on augmente les crédits alors qu'en réalité on les diminue?

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, je pense bien que le député de Lac-Saint-Jean aurait pu attendre le retour du ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec. Mais, en son absence, je lui dirai que les chiffres qu'on trouve à la page 72 des renseignements supplémentaires du livre des crédits déposé hier nous démontrent que les dépenses probables à l'OPDQ seront, en 1986-1987, de 44 144 000 \$ et en 1987-1988, les crédits sont estimés à 45 636 000 \$, soit une augmentation de 3,4 % et non pas une diminution, comme il veut le laisser croire.

Le Président: M. le député de Lac-Saint-Jean, en additionnelle.

M. Brassard: M. le Président, le ministre n'a pas bien compris. Je n'ai pas parlé de l'Office de planification, j'ai parlé...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Brassard: ...du Fonds de développement régional dont les crédits, dans le livre des crédits à l'heure actuelle, sont de 12 300 000 \$ par rapport à 22 500 000 \$ l'an passé, soit une réduction de 45 %.

Le Président: Votre question.

M. Brassard: Je parle du fonds de développement. Est-ce que ce niveau sera maintenu pour cette année ou si on va faire comme l'an passé, par une opération de passe-passe du ministre des Finances, faire semblant qu'on augmente alors qu'on diminue les crédits affectés aux régions?

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, ce qui est important, c'est l'ensemble des crédits qui sont injectés dans le système pour le développement régional. Si le député de Lac-Saint-Jean veut faire de la sémantique sur les chiffres, je suis prêt à prendre une joute avec lui. Je l'invite à regarder à la page 72 des renseignements supplémentaires, à l'article OPDQ, j'ai mentionné une augmentation de 3,4 % et à l'article Développement régional, il y a une augmentation de 0,6 %. Sans tenir compte des montants qui sont injectés pour le développement régional dans les divers ministères au sein du gouvernement. Dans l'ensemble, l'augmentation des crédits pour le développement régional est supérieure à ce que la dépense probable sera en 1986-1987. (14 h 50)

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Et voilà!

Le Président: En additionnelle, M. le

député de Lac-Saint-Jean.

M. Brassard: M. le Président, est-ce que le ministre est au courant que le véritable outil de développement des régions est le Fonds de développement régional et que celui-là connaît une diminution désastreuse de crédits? Est-ce que le ministre pourrait arrêter de finasser avec les régions et leur permettre...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Brassard: ...d'avoir accès à des outils financiers de développement adéquats?

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le président du Conseil du trésor.

M. Gobeil: M. le Président, je reconnais que le Fonds de développement régional est un excellent outil pour le développement régional...

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le président du Conseil du trésor, vous avez la parole.

M. Gobeil: ...mais les députés de l'Opposition devraient reconnaître aussi que ce fonds n'est pas le seul véhicule. La responsabilité du ministre des Transports, responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, est très étendue. Je suis convaincu que dans la décision des allocations de crédits, le ministre a pris ses responsabilités et que les régions auront la part qui leur revient dans le total des crédits gouvernementaux pour l'année 1987-1988.

Le Président: En principale, M. le député de Gouin.

Pénurie de médecins spécialistes dans l'Outaouais

M. Rochefort: Oui, M. le Président. Depuis près de six mois la population de l'Outaouais se retrouve dans une situation où il est très difficile de se faire soigner. Il y a de moins en moins de médecins dans cette région, particulièrement de médecins spécialistes, au point que la population n'est même pas en mesure de recevoir des services de santé dans les situations d'urgence, ce qui, là comme dans bien d'autres régions du Québec, crée un engorgement important des salles d'urgence.

Or, depuis ce temps - six mois - rien, absolument rien n'a été fait par la ministre de la Santé et des Services sociaux, si ce

n'est une visite de courtoisie où elle s'est présentée, comme les journaux régionaux l'ont rapporté, les deux mains vides.

Ma question est la suivante: Combien de temps encore la ministre de la Santé et des Services sociaux fera-t-elle en sorte que les citoyens de l'Outaouais soient considérés et traités comme des citoyens de deuxième classe dans le domaine de la santé?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, j'ai déjà eu l'occasion de dire en cette Chambre qu'il s'agit d'un problème qui remonte au moins à 1983-1984 alors que deux de mes prédécesseurs avaient été avisés de cette situation. Depuis ce temps la situation a perduré, mais j'ai pris le soin moi-même de visiter cette région. J'ai préparé un plan d'intervention pour la région de l'Outaouais. Je peux vous dire que ce plan, qui est quand même complexe - la solution n'est pas facile - est présentement rendu au Conseil du trésor et, j'espère, fera l'objet de discussions incessamment au Conseil des ministres, si bien que j'espère pouvoir, d'ici à quelques semaines, peut-être trois semaines, rendre finalement publiques les décisions que le gouvernement prendra dans ce dossier.

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: Comment la ministre fait-elle pour affirmer que cette situation perdure depuis 1983 alors que la décision des médecins de l'Ontario de ne plus participer au Régime d'assurance-maladie du Québec date de six mois?

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: Malheureusement, je n'ai pas ici sur place les lettres qui ont été adressées au ministre Laurin et au ministre Chevrette mais il me fera plaisir de les apporter la semaine prochaine et de les déposer.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: Est-ce que la ministre de la Santé et des Services sociaux pourrait nous confirmer s'il y a, dans les crédits déposés hier, les sommes nécessaires pour financer la présence des 60 médecins spécialistes qu'évoquait publiquement le député de Hull pas plus tard que lundi

dernier?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: Je puis assurer cette Assemblée que lorsque les besoins auront été évalués et que les décisions auront été prises, s'il y a besoin d'ajouts budgétaires, ces sommes seront ajoutées.

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: M. le Président, est-ce que la ministre pourrait aussi nous assurer que, cette année, contrairement à l'année dernière, elle ne prévoira pas une ponction de 10 000 000 \$ de services de santé dans l'Outaouais alors qu'on n'y retrouve même pas les services qu'on devrait y retrouver comme partout ailleurs au Québec?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, si je comprends bien la question du député de Gouin - et je dois faire des efforts pour la comprendre - je pense qu'il ne comprend pas ce dont il s'agit quand il parle de cette ponction de 10 000 000 \$. Ce dont il s'agissait au moment du dépôt des crédits ou du dépôt du budget, c'était que, par le rapatriement de la population d'Ottawa vers l'Outaouais, ceci se traduirait par un retour au Québec de 10 000 000 \$ ou des dépenses moindres de 10 000 000 \$.

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle.

M. Rochefort: Dois-je comprendre de la réponse de la ministre qu'à la suite du problème d'absence de médecins dans la région de l'Outaouais, elle a réussi à faire des économies sur le dos de la population qui a besoin des services de santé?

Des voix: Ah!

Des voix: C'est cela.

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre, vous avez la parole.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, on connaissait un peu la mesure de la démagogie du député de Gouin, mais lorsqu'il nous dit que nous faisons des économies de 10 000 000 \$ sur le dos de la population de

l'Outaouais alors qu'il y a un rapatriement de 10 000 000 \$ parce que la population de l'Outaouais cherche ces services dans l'Outaouais plutôt que de les chercher à Ottawa... Cela veut dire que c'est une somme de 10 000 000 \$ qui peut être investie dans cette région précisément pour permettre de lui donner des services qui soient plus compatibles avec ses besoins.

Le Président: Mme la députée de Maisonneuve, en principale.

Le traitement accordé à l'OSGE

Mme Harel: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à la ministre déléguée à la Condition féminine. La ministre est-elle satisfaite du sort réservé à l'Office des services de garde à l'enfance qui connaît une hausse de 2 % qui équivaut à deux fois moins que la hausse du coût de la vie, d'ailleurs réservée aux augmentations salariales et aux hausses de coût de loyer, à la suite du déménagement du siège social de l'office? La ministre trouve-t-elle juste et équitable l'abolition de 600 000 \$ du programme des Affaires municipales pour l'aide financière aux garderies, la diminution de plus de 2 000 000 \$ de la subvention directe au fonctionnement des garderies?

Le Président: Mme la ministre déléguée à la Condition féminine.

Mme Gagnon-Tremblay: M. le Président, l'augmentation qui a été accordée à l'Office des services de garde à l'enfance, c'est effectivement pour le fonctionnement. Quant à la subvention par les Affaires municipales, il s'agissait de relocalisation et une bonne partie maintenant des garderies ont été relocalisées dans ce cadre-là. Il s'agissait d'une subvention renouvelée de l'année dernière, et non pas d'une subvention qui devait être récurrente. Quant aux sommes additionnelles qui pourraient être apportées dans le développement, je demanderais à la députée de Maisonneuve de me reposer la question après le dépôt du budget.

Des voix: Ah!

Une voix: La politique familiale.

Le Président: M. le député de Mercier.

Crédits consacrés aux cours de français aux réfugiés

M. Godin: M. le Président, la ministre de l'Immigration nous annonçait en décembre dernier qu'elle avait obtenu du fédéral entre 6 000 000 \$ et 9 000 000 \$ pour les cours de français aux réfugiés. Or, les crédits nous annoncent qu'il y a seulement 400 000 \$ qui

y sont consacrés. Où sont passés les 9 000 000 \$ du fédéral, Mme la ministre?

Une voix: Dans sa poche.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: Mme la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration. Mme la ministre, vous avez la parole.

Mme Robic: Merci, M. le Président. C'est juste que nous avons obtenu les crédits nécessaires pour pouvoir accorder des cours de français aux revendicateurs qui sont, en ce moment, à être reconnus dans le processus des mesures gouvernementales à notre bureau situé sur la rue Galt. Je m'excuse, je cherche mes mots.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Mme Robic: Les mesures administratives.

Une voix: À l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Robic: C'est pour permettre aux revendicateurs du statut de réfugié qui reçoivent leur permanence, leur résidence permanente au Québec, d'avoir droit à des cours de français. Ces crédits sont toujours là, M. le Président, et on se rend compte que ce ne sera peut-être pas une nécessité de 9 000 000 \$ pour ces cours de français, mais tous ceux qui sont dans ce processus administratif auront droit à des cours de français. Les crédits sont là.
(15 heures)

Cependant, en plus de ces crédits, nous avons obtenu du Conseil du trésor 1 200 000 \$ pour des cours de français pour tous les revendicateurs de statut de réfugié, ces personnes mêmes à qui vous aviez refusé des cours de français en 1984...

Le Président: En conclusion, Mme la ministre.

Mme Robic: ...et un autre budget additionnel de 300 000 \$ pour aider les femmes à domicile à apprendre le français. C'est beaucoup plus que vous n'avez jamais fait quand il s'agissait de franciser les immigrants.

Le Président: M. le député de Laviolette, question principale. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Laviolette, question principale.

Modification à la Loi sur les forêts pour les permis de coupe à des fins domestiques?

M. Jolivet: Oui. Merci, M. le Président.

C'est avec joie que le 19 décembre dernier l'ensemble des gens de l'Assemblée nationale, les députés, ont adopté une loi 150 qui est la Loi sur les forêts. Malheureusement, beaucoup de trous semblent sortir au moment où on se parle. Il y en a un qui fait actuellement l'objet de critiques, de la part de milliers de citoyens, dans les régions en particulier.

Il y a eu un oubli dans la loi. À plusieurs occasions, on avait dit au ministre que nous étions d'accord sur le principe de la loi, mais que nous avions quelques réserves sur les modalités. Or, les agriculteurs, les gens qui ont des permis domestiques, les gens qui avaient le droit d'aller chercher du bois dans la forêt, soit en cas de sinistre, soit en cas de besoin pour les agriculteurs, soit pour les gens qui...

Le Président: Votre question.

M. Jolivet: ...construisent des chalets en forêt en bois rond ont été oubliés dans la loi 150. J'aimerais savoir de la part du ministre, à la suite de plusieurs demandes qui proviennent du Québec, quelle est son intention vis-à-vis de la demande normale, d'abord, de rétablir un droit acquis pour les cultivateurs et les sinistrés et, deuxièmement, pour toutes les personnes qui profitaient des droits de coupe en forêt pour des besoins domestiques?

Le Président: M. le ministre délégué aux Forêts. M. le ministre, vous avez la parole.

M. Côté (Rivière-du-Loup): Merci, M. le Président. Je suis très heureux de constater que le député de Lavolette ne suggère pas aux permissionnaires à des fins domestiques de bloquer les routes. J'ai imaginé qu'il aurait appris lors de son stage aux forêts qu'il y avait une meilleure façon de faire pousser les arbres.

Cependant, en ce qui concerne les permis à des fins domestiques, pour les cultivateurs et...

Le Président: S'il vous plaît!

M. Côté (Rivière-du-Loup): ...pour la construction de granges et de chalets, j'en ai discuté hier avec les procureurs du ministère. Mon intention n'est pas encore arrêtée mais je pense bien être capable de proposer quelque chose qui fera l'affaire des particuliers qui ont besoin de couper du bois sur les terres de la couronne, sur les terres publiques. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président: M. le député de Lavolette, question additionnelle.

M. Jolivet: Est-ce que le ministre a

l'intention de présenter des amendements à la loi qui a été adoptée sur la question que je viens de lui poser et sur l'ensemble des difficultés que porte actuellement l'application de la loi 150 comme, de la même façon, la loi 102 sur les terres publiques?

Le Président: M. le ministre délégué aux Forêts.

M. Côté (Rivière-du-Loup): M. le Président, il y aura des articles de concordance que je proposerai. À cette occasion, évidemment, la question des permis à des fins domestiques sera réexaminée avec le concours du député de Lavolette et de l'Opposition.

Le Président: Fin de la période de questions. Cet après-midi... À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! Cet après-midi, il n'y a pas de vote reporté.

Motions sans préavis, M. le leader du gouvernement.

Autorisation à la commission de l'Assemblée de procéder à des remplacements temporaires de ses membres et d'assigner des témoins

M. Michel Gratton

M. Gratton: M. le Président, avec le consentement unanime de l'Assemblée, je voudrais présenter la motion suivante: Que malgré l'article 115 du règlement et aux fins de l'exécution du mandat qui lui échoit en vertu de l'article 319 du règlement concernant la question de privilège du député de Lévis, la commission de l'Assemblée nationale soit autorisée à procéder à des remplacements temporaires en vertu de l'article 130 et qu'en vertu de l'article 51 de la Loi sur l'Assemblée nationale, les personnes dont les noms sont transmis au président de l'Assemblée nationale par un ou l'autre des leaders parlementaires soient assignées à comparaître devant la commission de l'Assemblée nationale à la date, l'heure et l'endroit qui seront mentionnés dans l'assignation qui leur sera signifiée par la commission comme si ces personnes en avaient été requises par cette commission à la suite d'une motion adoptée à cet effet.

Le Président: Si je comprends bien, il y a consentement.

M. Chevette: Il y a consentement, mais je voudrais quand même donner l'interprétation du terme "assignation temporaire" ou le "remplacement temporaire", c'est pour la durée du mandat.

Il faut bien se comprendre et j'espère que cela sera consigné et que cela fera partie de la motion.

Le Président: Parfait. M. le leader de l'Opposition, pour avoir fait partie de tous les comités directeurs avec M. le leader du gouvernement, il est bien compris qu'il s'agit de remplacements qui resteront permanents pour toute la durée de la commission pour ce sujet bien précis. Cela va?

M. Gratton: Pour quelques heures seulement. J'imagine.

M. Chevette: J'en douterais énormément.

Le Président: Les heures, je n'ai rien à voir dans ça. Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: La motion est adoptée. Adopté. Toujours à l'étape des motions sans préavis, Mme la ministre des Affaires culturelles.

Souligner la Journée mondiale du théâtre

Mme Bacon: Je sollicite le consentement de l'Assemblée nationale sur la motion suivante: Que les membres de cette Assemblée adoptent une motion de félicitations pour tous ceux et celles qui, au Québec, font métier de théâtre et soulignent de façon particulière cette Journée mondiale du théâtre.

Le Président: Est-ce que cette Assemblée accepte de débattre cette motion?

Des voix: Oui, oui.

Le Président: Mme la ministre, je vous cède la parole.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: M. le Président, cette Journée mondiale du théâtre est l'occasion de rendre hommage à tous ceux et celles qui pratiquent le théâtre et qui oeuvrent ainsi à la transmission du précieux répertoire de l'humanité: théâtre réaliste, théâtre de répertoire, de l'absurde, classique ou moderne s'adressant à autant de clientèles que les adultes, les enfants, les adolescents. Il est partout présent et il n'est pas trop d'une journée, une fois par année, pour prendre le

temps d'en célébrer l'originalité, la rigueur et le professionnalisme. Paradoxalement, le théâtre emprunte la voix du faux, de l'illusion pour atteindre et toucher à peu près toutes les valeurs véhiculées dans une société.

Qu'elles soient abstraites ou concrètes, ces valeurs nous font souvent remonter aux racines de l'essentiel. Cet essentiel se traduit tantôt par des comédies, tantôt par des tragédies et finit par remettre en question nos schémas de pensée. Le théâtre est en soi un art total parce que tout y est possible. Au Québec, ils sont plus d'un millier, hommes et femmes, déterminés à pratiquer leur art éminemment social et à nous faire partager le merveilleux. Je tiens aussi à souligner la remarquable vitalité de ce milieu. Les troupes foisonnent, les créations et les genres se multiplient, des publics se diversifient et l'État est appelé à jouer un rôle important dans ce secteur d'activité.

Progressivement, le rôle de l'État aura un complément dans le secteur privé qui n'hésite plus maintenant à collaborer financièrement à toutes les formes d'art que l'on pratique dans les sociétés modernes. Au cours des dernières décennies, le théâtre s'est infiltré dans tous les milieux et ce au prix d'une foi exemplaire. L'urgence et la nécessité de ce métier, car il faut aussi reconnaître qu'il s'exerce dans des conditions encore loin d'être idéales... Si le théâtre est un art éphémère dans sa réalisation, il laisse pourtant par sa force d'évocation des traces et des caractères inoubliables de l'Antiquité à nos jours.

L'histoire est plus riche des oeuvres des Euripide, Shakespeare, Corneille, Tchekhov et les autres. Ici aussi se crée une dramaturgie forte et visionnaire qui s'approprie un langage, le rénove pour poser ces questions fondamentales sur le sens du vivre, d'aimer et de mourir. Le théâtre joue ce double rôle d'être témoin de l'histoire et précurseur d'évolution, parfois même de révolution. Au Moyen Âge, parlant de représentations théâtrales, on parlait de miracle. En 1987, heureusement, le miracle se répète, toujours renouvelé.

Je demande donc que soit adoptée cette motion de félicitations pour tous ceux qui au Québec font métier de théâtre, ceux dont on reconnaît les noms, auteurs dramatiques, comédiens, metteurs en scène, ceux qui accomplissent un travail plus discret, directeurs de compagnies, sténographes, concepteurs et techniciens de scène.

Nous entendons ainsi rendre hommage à l'éclat et à la discrétion de ceux qui ont su, malgré la jeunesse de notre tradition théâtrale, imposer le dynamisme de la création québécoise dans le grand mouvement de l'activité théâtrale internationale. Merci.

Le Président: Merci, Mme la ministre des Affaires culturelles. M. le député de Saint-Jacques, sur la même motion pour quelques minutes.

M. André Boulerice

M. Boulerice: M. le Président, je vais remercier Mme la ministre pour la présentation de cette motion et le magnifique texte qu'elle nous a lu. Une des formes les plus dynamiques du théâtre a été créée au Québec, ce sont les Ligues nationales d'improvisation. Donc, je vais y aller de cette façon, M. le Président, et faire un impromptu sur le théâtre au lieu de me borner à un texte.
(15 h 10)

Le théâtre, effectivement, ce sont ces merveilleux comédiens et comédiennes qu'on rencontre au Québec et qui font un théâtre extraordinaire. On n'a qu'à penser, ici, à Québec, à La Bordée, on n'a qu'à penser, à Jonquière, au Théâtre de la rubrique. On pourrait poursuivre l'énumération en parlant du Théâtre d'aujourd'hui, situé fort heureusement dans ma circonscription électorale de Saint-Jacques, à La Licorne. On pourrait parler en plus de ces magnifiques comédiens et comédiennes qui, tous les jours, nous font rire, nous font pleurer et qui, quels qu'ils soient, nous permettent d'échapper à la grisaille par leur magnifique art.

On pourrait également, M. le Président, parler de ceux qui écrivent pour le théâtre. C'est un fait, à cause de notre langue, l'appartenance à une grande culture et à une grande civilisation, le théâtre c'est l'écriture merveilleuse de Racine, de Molière, de Corneille, mais c'est également chez nous, en territoire français d'Amérique, des écrivains comme Michel Tremblay qui nous a donné un théâtre qui est le véritable miroir de notre identité nationale, qui est joué à New-York, qui est joué à Paris. Très bientôt d'ailleurs à Paris sera mis en nomination comme meilleur comédien un jeune Québécois, Michel Ouimet, justement pour une interprétation d'une pièce de Michel Tremblay qu'il a jouée cet automne à Paris.

Notre théâtre est universel aussi, il est exportable, M. le Président. C'est un succès extraordinaire que connaît le théâtre au Québec, comme à La Licorne où se joue actuellement pour la première fois une pièce d'un écrivain extrêmement talentueux, M. Canac-Marquis, avec le Syndrome Cézanne.

Le théâtre, M. le Président, mérite nos félicitations, mérite nos encouragements. Mais, comme je le disais au moment de féliciter M. Arcand pour les prix qu'il a gagnés, il ne suffit pas de donner des claques dans le dos et des poignées de main aux gens de la culture. Je suis bien d'accord avec le discours sur l'aide du mécénat mais

les sacs à poignée des bénévoles et des mécénats, on n'en trouve pas énormément au Québec. Pour le théâtre, au-delà des mots et des textes qu'on entend et des félicitations épisodiques qui sont quand même méritées, il faut une aide.

Je regrette, M. le Président, que je sois obligé de parler aujourd'hui du théâtre au moment même où on coupe l'aide au théâtre au Québec. Ce n'est pas une façon d'aider l'une des plus belles expressions de la culture québécoise, de l'identité québécoise. Comédiennes, comédiens, metteurs en scène, réalisateurs, scénistes, décorateurs, continuons le combat dans cette coalition pour la culture et merci pour ce que vous nous apportez.

Le Président: Merci, M. le député de Saint-Jacques. Est-ce que la motion présentée par Mme la ministre des Affaires culturelles est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Votre motion est adoptée, Mme la ministre.

Est-ce qu'il y a d'autres motions sans préavis, M. le leader du gouvernement? M. le leader de l'Opposition?

Avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

J'ai deux avis à communiquer à cette Assemblée: le mardi 31 mars, de 10 heures à 13 heures, la commission des institutions se réunira à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine afin de vérifier les engagements financiers concernant la Protection du consommateur et le ministère de la Justice pour les mois de juillet à décembre 1986.

Dernier des avis: le mardi 31 mars 1987, de 10 heures à 17 heures, la commission de l'économie et du travail se réunira à la salle Louis-Joseph-Papineau afin de vérifier les engagements financiers du ministère de l'Énergie et des Ressources, secteur mines, pour les mois de décembre 1985 à décembre 1986.

Est-ce qu'il y a d'autres avis touchant les travaux des commissions, M. le leader du gouvernement?

M. Marcil: M. le Président.

Le Président: M. le député de Beauharnois.

M. Marcil: M. le Président, question de règlement. Nous avons prévu pour cet après-midi une commission parlementaire des

institutions concernant les engagements financiers du bureau du premier ministre...

Excusez-moi, M. le Président. Nous avons une commission parlementaire prévue cet après-midi à 15 heures sur les engagements financiers du Conseil exécutif et vous avez omis de transmettre l'avis.

Le Président: Alors, quand il s'agit d'avis de travaux ou de réunions de commissions, je ne suis que le porte-parole. Je ne fais qu'annoncer s'il y a ou si telle ou telle commission va siéger. Tel qu'il appert cet après-midi dans le feuilleton, la commission dont vous êtes le vice-président devait siéger. S'il y a eu ordre contraire, je ne maintiens pas l'avis. C'est tout ce que je peux faire. Je ne décide pas en droit de quelque décision que ce soit. Je ne fais qu'annoncer les décisions que les commissions ont prises.

M. Marcil: M. le Président, à ce moment-là, de quelle façon ou en vertu de quel droit peut-on annuler une commission? En vertu de quel article des règlements peut-on annuler une séance de commission, vu que cette commission avait été quand même dûment convoquée, selon l'article 20 de notre règlement?

Le Président: Je vous remercie d'avoir posé cette question, M. le député de Beauharnois. C'est la première fois qu'on me la pose depuis plusieurs mois. Je n'ai pas à aller en appel, à agir comme conseiller ou à prendre les décisions pour les présidents ou les commissions. Je ne donne pas une opinion. Jamais un de mes prédécesseurs n'a donné une opinion quant aux commissions. Je vous réfère aux articles 85 et 148 du règlement. C'est tout. Ce n'est pas une opinion, je vous réfère simplement à ces deux articles.

Est-ce qu'il y a d'autres questions? M. le député de Beauharnois.

M. Marcil: M. le Président, une dernière question: Vu que l'application des règles de procédure de notre code relève de la responsabilité du président de l'Assemblée nationale, donc...

Le Président: M. le député de Beauharnois, en ce qui concerne toutes les règles de procédure, les articles de notre règlement concernant les commissions, je n'ai en aucun temps à intervenir, à interpréter, à donner des opinions ou à aller en appel d'une décision qui serait prise au sein de quelque commission que ce soit.

M. Marcil: Ma dernière intervention, M. le Président.

Le Président: Une dernière intervention,

M. le député de Beauharnois.

M. Marcil: Oui. À ce moment-là, il doit y avoir une démarche à suivre, une procédure à suivre pour annuler une séance. Comment se fait-il qu'on apprend à la dernière minute que la séance n'a pas lieu⁹

Le Président: Vous allez avoir la réponse à votre question...

M. Marcil: Qui a l'autorité d'annuler la commission et en vertu de quel article?

Le Président: Non. Je ne répondrai pas. Je vous ai donné toutes les explications. Je vous ai référé à deux articles. La réponse est là. C'est au sein de votre commission que toutes les décisions doivent se prendre. Ici, je n'ai pas à répondre à cette question.

M. Chevrette: M. le Président, je pourrais vous référer à une jurisprudence sous le député de Vanier et actuel président de la commission de l'économie et du travail qui a fait la même chose. On pourrait peut-être piger dans la jurisprudence. C'est le seul cas que je connaisse.

Le Président: De toute façon, je pense que l'opinion que je viens de donner cet après-midi ou les "avancés" que j'ai pu faire, étant donné que ce n'est pas une décision, sont très très clairs. Je me fie sur tous mes prédécesseurs et sur les décisions antérieures.

Une voix: M. le Président...

Le Président: Non, c'est terminé.

M. Marcil: ...la dernière intervention. En conclusion, en ce qui me concerne...

Le Président: Pardon? Oui, M. le député de Beauharnois.

M. Marcil: ...c'est seulement pour informer cette Assemblée que le Conseil exécutif et la partie ministérielle étaient prêts à procéder à l'étude...

Le Président: Non. Vous êtes en train de donner un avis. Je suis le seul qui donne les avis. Je n'en ai pas donné. Je pense que vous avez fait valoir amplement votre point, M. le député. C'est terminé.

Est-ce qu'il y a d'autres avis touchant les travaux des commissions?

Une voix: Non, M. le Président.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Le Président: Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. J'ai certains avis à

faire concernant les renseignements.

J'informe les députés que l'interpellation du vendredi, le 3 avril 1987, portera sur les politiques de protection de l'environnement du gouvernement libéral. M. le député de Terrebonne s'adressera alors à M. le ministre de l'Environnement.

Je rappelle également que le 27 mars, demain, à 9 h 30, l'interpellation sera celle de Mme la députée de Marie-Victorin à Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux au sujet de l'insuffisance des ressources dans les services sociaux au Québec.

Je vous annonce qu'à la fin de la séance, ce soir, il y aura sanction de projets de loi au cabinet de l'honorable lieutenant-gouverneur.

Ceci termine les affaires courantes. Nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Oui. VI. le Président, je vous prierais d'appeler l'article 31 du feuilleton, s'il vous plaît!
(15 h 20)

Projet de loi 129

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

Le Président: L'article 31 du feuilleton est la prise en considération du rapport de la commission sur le projet de loi 129, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière, présenté par M. le ministre des Finances, le 12 novembre 1986.

Je suis prêt à reconnaître le premier des intervenants sur cette prise en considération. M. le ministre des Finances.

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque: M. le Président, nous avons eu l'occasion, depuis le mois de décembre dernier, de parler amplement des projets de loi 129 et 130. Nous avons surtout exercé nos droits démocratiques de parlementaires à leur pleine limite, si on me pardonne l'expression, en commission parlementaire, alors que notre collègue, le député de Lévis, tenant seul le fort, a épluché, non seulement page par page, non seulement article par article, non seulement paragraphe par paragraphe, non seulement ligne par ligne, mais je pense que c'était iota, virgule, par iota, et virgule, de sorte qu'on ne peut pas dire que le travail n'a pas été fait d'une façon exhaustive. Je ne sais pas si je dois féliciter le député de Lévis ou m'en plaindre, mais, de toute façon, évidemment, chacun évalue son rôle comme il l'entend. Alors je ne peux que respecter le député de Lévis dans le sens qu'il donne à la suite de sa

propre conception de son rôle qui, vous le comprendrez M. le Président, peut différer de temps à autre, de ma propre conception du rôle du parlementaire.

Cela dit, le projet de loi 129 - parce que nous allons les prendre un à un - pour le rappeler aux membres de cette Chambre, a pour objet de modifier la Loi sur l'administration financière pour permettre l'imputation d'une dépense du gouvernement sur les crédits de l'année suivante lorsque ceux-ci ont été insuffisants pour son imputation dans l'année courante. Le projet de loi prolonge le délai pour l'imputation d'un compte à payer à la fin d'une année financière et, enfin, le projet de loi ajoute l'obligation de faire rapport dans les comptes publics des dépenses effectuées en excédent des crédits.

C'est donc la Loi sur l'administration financière, M. le Président, qui est ainsi modifiée par ce projet de loi. Pourquoi arrivons-nous ainsi - non pas aujourd'hui mais au mois de décembre dernier - avec ce projet de loi et son frère jumeau, le projet de loi 130? C'est à la suite de remarques faites et réitérées, année après année, par le Vérificateur général au sujet de certaines pratiques comptables, si vous voulez. On peut voir ce que disait M. Rhéal Châtelain, le Vérificateur général, lorsqu'il a écrit dans son rapport annuel de novembre 1986, aux pages 25, 26 et 27, sur la réforme majeure apportée aux conventions comptables du gouvernement, sous ce titre, on lit ceci: "Dans son discours sur le budget 1986-1987 prononcé à l'Assemblée nationale le 1er mai 1986, le ministre des Finances annonçait...". Plus tard, à la page 26, le Vérificateur général écrit ceci: "On vise à la comptabilisation en fin d'année financière selon la base d'exercice des frais réellement dus par le gouvernement." Un peu plus loin, à la page 26, cette fois aux paragraphes 7, 8, 9 et 11, le Vérificateur ajoute ceci: "Le Conseil du trésor a adopté le 10 juin 1986 les modifications aux conventions comptables conformément aux lignes directrices émises par le ministre des Finances. Les conventions comptables modifiées s'appliqueront..." Un peu plus loin: "Le Conseil du trésor a prévu dans sa décision du 10 juin qu'un projet de loi serait présenté par le ministre des Finances..." Donc, c'est à la suite de représentations réitérées par le Vérificateur général dans plusieurs de ses rapports annuels, particulièrement dans l'avant-dernier de 1985, c'est pour cela que nous arrivons à déposer ce projet de loi.

La lecture des quelques extraits que je viens presque de résumer dans le rapport du Vérificateur général replace dans leur juste perspective les objectifs et la mécanique des projets de loi 129 et 130, c'est-à-dire modifier les pratiques comptables du gouvernement pour qu'à l'avenir, la

présentation des activités financières reflète, le plus fidèlement possible la situation réelle des finances publiques du Québec. Donc, notre objectif est clair, net, limpide et précis.

Vous vous rappellerez, M. le Président, que j'avais mentionné dans mes remarques en réplique, lors de l'étude de ces projets de loi, que j'étais disposé à recevoir toute proposition raisonnable d'amendement. Je me suis aperçu, lorsque nous sommes arrivés en deuxième lecture, au moment de l'étude du principe du projet de loi et également en commission parlementaire que certains de nos collègues étaient un peu inquiets de certaines façons d'exprimer ce que nous avions à l'esprit et on n'aimait pas tellement le vocabulaire utilisé.

C'est ce qui m'a amené à proposer, à la demande des députés de la commission parlementaire... J'avais eu l'occasion d'en discuter avec le député d'Abitibi-Ouest d'une façon un peu plus exhaustive... Nous avons présenté des motions d'amendement qui, je pense, ont eu pour effet, non pas de changer le fond du projet de loi, le principe du projet de loi... D'ailleurs, nous n'avons pas le droit de changer les principes d'un projet de loi en commission... Mais ce que nous avons fait, je pense que cela a bonifié le projet de loi dans le sens d'enlever une certaine incertitude qui semblait inquiéter certains membres de la commission.

C'était bien simple. On parlait, dans l'ancien texte, de certains dépassements - comment disait-on cela - lorsque les crédits ont été insuffisants. Cela inquiétait certains députés. On n'aimait pas l'idée d'accepter d'avance que les crédits seraient insuffisants. Alors, nous avons modifié le texte et je crois que c'était à la satisfaction de la commission. Nous avons de plus donné un terme à une disposition qui remplaçait ce paragraphe dans la loi originale, la Loi sur l'administration financière, qui disait que le contrôleur avait 30 jours pour imputer des crédits à l'exercice financier qui s'achevait.

Nous voulons enlever ces 30 jours dans le projet de loi. Pourquoi? Parce que nous voulons réellement que tout ce qu'il est possible de dépenser dans un exercice financier soit réellement imputé à un crédit du même exercice financier. Or, si on donne plus de temps au contrôleur pour le faire, évidemment, on a une meilleure chance que cela puisse se faire.

Cependant, en enlevant les 30 jours, on s'inquiétait et on n'aimait pas l'idée d'éternité. On a demandé qu'un nombre soit fixé et nous avons inscrit quatre mois dans ce projet de loi pour remplacer les 30 jours en question. Ceci paraissait à nos fonctionnaires et à la commission comme étant réalisable, pratique et suffisant pour répondre aux besoins de la mise en oeuvre de ce projet de loi.

Donc, en deux mots, nous avons apporté les amendements jugés recevables, les amendements jugés désirables et nous avons tenu parole. Quant aux autres propos que je pourrais tenir, à ce moment-ci, à la période du rapport, avant la troisième lecture, je pense bien qu'on peut dire que, avec le consentement de l'Opposition, nous passons les deux aujourd'hui, en deux étapes, si vous voulez, l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture. C'était entendu.

Je ne veux pas qu'on m'interrompe à ce moment-ci, parce que je pense que cela a été bien entendu. Autrement, on n'arrivera pas. Il faudrait absolument que la Chambre siège le lundi. Je suis prêt à vous écouter, à moins que j'aie été mal renseigné par quelqu'un.
(15 h 30)

Le Vice-Président: D'accord, M. le ministre des Finances. Nous aurons simplement une explication du leader adjoint de l'Opposition.

M. Gendron: Oui. Je suis convaincu que le ministre des Finances va me permettre de vérifier, effectivement. C'est l'information que j'avais. Je vais en faire la vérification. Comme je suis présentement en cette Chambre, je la ferai dans quelques minutes, mais cela ne change pas le plaidoyer du ministre des Finances. Donc, dans quelques minutes, je serai en mesure de confirmer si, effectivement, c'est l'entente qui avait été prise entre le leader du gouvernement et le leader de l'Opposition. C'est l'information que j'avais mais je vais faire une vérification, si vous me permettez, M. le Président.

Le Vice-Président: Très bien, M. le leader adjoint de l'Opposition. Je cède à nouveau la parole au ministre des Finances.

M. Levesque: En terminant, j'aurai l'occasion de revenir sur le projet de loi 130, qui complète évidemment le projet de loi 129. Je crois que ce que nous faisons présentement répond à une exhortation du Vérificateur général afin de faire en sorte d'améliorer la transparence pour que nous n'ayons plus ce que nous avons appelé dans le langage populaire des ballounes qui se gonflaient d'une année à l'autre, alors que des dépenses ne pouvaient pas être imputées à l'exercice financier où elles avaient été faites. De sorte que nous avions ainsi une situation où, d'année en année, d'exercice financier en exercice financier, ces dépenses s'accumulaient et se retrouvaient dans une petite note aux états financiers, la dernière étant de plus de 1 000 000 000 \$.

Comme tel, il n'y avait rien de répréhensible, si vous voulez, mais sur le plan de la transparence, il était et il est important de faire en sorte que ces dépenses

soient imputées à l'exercice financier où elles ont été faites. S'il n'y a pas de crédits suffisants ou s'il advenait qu'il n'y ait pas de crédits suffisants, que l'on puisse faire en sorte que cela devienne des comptes à payer et que cela paraisse dans l'exercice financier en question, quitte à ce que par des crédits de l'année subséquente, on puisse autoriser leur paiement.

Je pense que de cette façon nous avons une situation plus claire, plus nette et plus conforme à une gestion saine des finances publiques. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président: Toujours à l'étape de la prise en considération du rapport de la commission sur le projet de loi 129, je donne maintenant la parole à M. le député de Lévis.

M. Jean Garon

M. Garon: VI. le Président, j'écoutais le ministre des Finances qui a été, comme d'habitude, suave, sauf que son projet de loi a dû être retravaillé puisque ce que demandait le Vérificateur général pouvait être fait de plusieurs façons différentes. Le projet de loi initial qu'il a présenté en cette Chambre a dû faire l'objet de nombreuses corrections parce que le ministre des Finances avait un projet de loi qui allait beaucoup plus loin que ce que demandait le Vérificateur général, sur le plan technique.

Ce que demandait le Vérificateur général sur le plan technique n'était pas très compliqué. Essentiellement, c'est qu'en vertu de la Loi sur l'administration financière, il ne pouvait pas intégrer dans un budget de l'année 1985-1986, disons, des factures qui lui parvenaient plus de 30 jours après la fin de l'année. Si quelqu'un avait livré des marchandises au mois de janvier ou de février, qu'il envoyait sa facture au mois de mai, les crédits sur lesquels la dépense était autorisée avaient été votés, mais parce que la facture était arrivée après le 30 avril, il ne pouvait pas comptabiliser cette dépense dans l'exercice financier où elle avait eu lieu.

Ce n'est pas grand-chose mais quand on parle des finances, les gens aiment employer des termes compliqués pour essayer de faire voir que c'est bien compliqué, comme s'il n'y en avait que quelques-uns qui comprenaient cela. C'est aussi simple que cela. Il y avait des crédits votés pour l'année 1985-1986. La dépense avait été faite en 1985-1986, l'achat de la marchandise avait été fait en 1985-1986 sur des crédits qui avaient été votés par l'Assemblée nationale, mais celui qui avait fourni les crédits pour les services ou les services professionnels n'avait pas envoyé sa facture avant le 30 avril. Sur le plan technique, en vertu de la Loi sur l'administration financière, le Contrôleur des

finances ne pouvait pas inclure ces dépenses dans l'année où elles avaient été faites effectivement parce que la facture est arrivée en retard.

M. le Président, quand j'entends le ministre des Finances dire qu'il vient de faire un ménage extraordinaire et qu'il parle de ballounes, c'est parce que la Loi sur l'administration financière, qui a été faite par son gouvernement, a été sans doute faite comme cela. Sur le plan technique, cela faisait que certaines factures ne pouvaient pas être payées.

Concernant l'article 130, j'ai demandé s'ils avaient les crédits suffisants pour chacun des montants, on verra, tout cela est enregistré en commission parlementaire sur chacun des programmes où il y avait, la plupart du temps, des crédits deux et trois fois plus considérables que les montants qu'on demande de payer.

On se rendra compte également qu'il y avait des rétroactivités de conventions collectives et des montants considérables, pour des paiements de conventions collectives, qui ont été faits entre le 1er janvier et le 31 mars 1986 et qui ont été payés par la suite ou encore, des factures payées d'avance ou des paiements à terme dont une partie doit être reportée dans d'autres exercices financiers.

Il ne s'agit pas de problèmes très considérables, mais les gens des finances ont cette manie, qu'à chaque fois qu'ils ouvrent la bouche, ils veulent que cela ait l'air complexe pour que le monde les prenne pour de grands experts alors qu'essentiellement, il s'agit de deux colonnes de chiffres. Il s'agit d'une colonne d'argent qui entre et d'une colonne d'argent qui sort. Si le compte arrive trop tard, on ne peut pas le mettre dans la colonne de la bonne année.

Cela ne prend pas des gens qui ont des 500 watts pour comprendre cela, c'est un problème qui est très simple. Sauf que dans son projet de loi, le ministre des Finances, pour tuer une mouche, demandait un canon de 155 millimètres. On a dit: Wo les moteurs! Cela n'a plus de bon sens. La preuve, le ministre des Finances a été résistant. Il a été entêté. J'ai été obligé d'utiliser mon temps de parole et mes collègues ont dû également parler pour convaincre le ministre des Finances.

Finalement, il a dû admettre qu'il avait tort. La meilleure preuve, c'est que tous les articles du projet de loi qui ont été présentés, sans exception, ont été amendés. Tous les articles, sans exception, ont été amendés, même les notes explicatives ont été amendées. Il y a seulement le titre du projet de loi qui n'a pas été amendé, à toutes fins utiles. Cela démontre à quel point le projet de loi du ministre a dû être corrigé. À tel point que mes collègues me disaient: Maintenant, avec tous les amende-

merits qui ont été apportés, on peut voter pour parce que c'est beaucoup plus maintenant notre projet de loi que leur projet de loi.

Pourquoi? Parce que tous les défauts ont été corrigés. Ce que j'aurais aimé, c'est que le ministre soit moins têtue, que cela ne prenne pas tout ce temps pour le convaincre. Cela a pris des mois et des mois de palabres. Aujourd'hui, vous avez remarqué, il n'a pas osé dire que c'était le député de Lévis qui l'avait convaincu, mais il a pris la peine de dire, dans sa réplique, je l'ai ici: Ce qui est bon en cette Chambre, c'est qu'il y a des archives, tout est enregistré.

Qu'est-ce que le ministre des Finances me reprochait? Il me reprochait d'avoir convaincu mes collègues de faire ce combat et il m'accusait d'avoir induit mes collègues en erreur, à la page 5939 du 10 mars 1987 du **Journal des débats** de l'Assemblée nationale. Il disait que j'avais induit mes collègues en erreur; mais aujourd'hui, il est obligé de dire qu'il y a eu des amendements et que les amendements ont été bons et qu'ils étaient nécessaires. Évidemment, il dit cela en termes suaves, il ne nomme pas le député de Lévis pour ne pas blesser sa modestie, excepté que le résultat est quand même là.

M. le Président, je dois vous dire que l'article 1 qu'il ajoutait, que les prévisions budgétaires soumises au Parlement doivent porter sur des services déjà liquidés lorsque les crédits ont été insuffisants pour leur imputation. Il se donnait une possibilité dans la Loi sur l'administration financière de faire en sorte que les prévisions budgétaires portent même sur des crédits insuffisants. Les crédits insuffisants faisaient partie du budget comme s'ils avaient été votés par l'Assemblée nationale. Cela aurait été un crime contre le parlementarisme, et il y a peut-être des dizaines de milliers de personnes qui sont mortes pour avoir défendu ces principes. Il y a eu des guerres pour défendre ces principes.
(15 h 40)

Une voix: Cromwell.

M. Garon: Cromwell a dit au roi: Cela fait! Vous ne dépenserez pas d'argent que le Parlement n'aura pas autorisé. Même aujourd'hui, en Angleterre, la reine, qui représente le gouvernement ou son représentant, frappe à la porte avant d'entrer dans le Parlement et, pour montrer que ce n'est pas le roi qui mène ou le gouvernement, on lui ferme la porte au nez. Un peu plus tard, on dit: Vous pouvez entrer, on a décidé que vous le pouviez maintenant. C'est un symbole qui démontre que le "boss", c'est le Parlement élu qui représente les gens du peuple; les patrons, ce sont les parlementaires. Le gouvernement ne peut pas dépenser autre chose que les sommes qui ont

été autorisées par le Parlement. C'est un principe sacré, fondamental.

Je remarque que le ministre de l'Éducation est présent. Apparemment, c'est un des seuls à avoir encore des principes dans cette formation politique. C'est pour cela qu'il a trouvé le temps dur dans le Parti libéral. Ce n'est pas le député de Saguenay; pour les principes, il ne fera pas une grosse bataille. Je dirai que c'est un débat important parce que le débat qu'on a fait sur le projet de loi 129 et sur le projet de loi 130 est fondamental pour le Parlement.

Donc, cela a été enlevé. La partie qui parlait des crédits insuffisants pour leur imputation et des services déjà liquidés lorsque les crédits ont été insuffisants pour leur imputation, cela ne fera pas partie du texte de loi. L'article 38 du projet de loi doit maintenant se lire: Les prévisions budgétaires soumises au Parlement doivent porter sur les services liquidés au cours de l'année financière ou d'une autre période expressément visée.

Le deuxième article du projet de loi, comme le dit le ministre des Finances, aura pour effet d'enlever la période de 30 jours. Sauf qu'en enlevant la période de 30 jours pour que les factures puissent être imputées aux crédits votés, mais dans le cours de la période durant laquelle ils ont été engagés, la période de 30 jours qui allait jusqu'au 30 avril a été enlevée, et il n'y avait plus de restriction. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, c'était un peu le "free-for-all". Nous avons dit, à ce moment-là: Il faudrait mettre une limite. On a discuté de la limite, on a parlé de deux mois, de trois mois. Je vois finalement que le ministre a proposé quatre mois. On n'était pas pour se chicaner pour ajouter ou non le mois de juillet, cela n'avait pas beaucoup d'implication, d'autant plus que le mois de juillet...

Ceux qui pensent qu'au Parlement, cela ne va pas vite, viendront faire un tour au mois de juillet dans les différents bureaux du gouvernement, ils verront que cela ne fonctionne pas vite, au mois de juillet. Je ne pense pas que ce soit le mois où les factures entreraient à pleine porte. J'ai l'impression que, s'il y a trop de factures, il n'y aura pas assez de gens pour ouvrir les lettres. J'ai vécu l'expérience les premières années où j'étais ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Je travaillais au mois de juillet, et je me suis rendu compte que j'étais quasiment le seul, puisque tout le monde était parti. Je pense bien que si le ministre de l'Éducation essaie de faire passer des projets et d'envoyer des papiers au Conseil du trésor au mois de juillet, il se rendra compte facilement que les analystes sont partis, les gens sont en vacances. Je ne les blâme pas parce que le mois des vacances au Québec est traditionnellement et

de plus en plus le mois de juillet. Quand le ministre a voulu qu'on ajoute le mois de juillet, je n'avais pas d'objection majeure parce que ce n'est pas le mois au cours duquel il entrera le plus de factures.

Aujourd'hui, pour être comptabilisées durant la bonne année, elles devront entrer non seulement avant la fin d'avril, mais avant la fin de juillet et pourront être comptabilisées dans la période de l'année financière où les dépenses ont été engagées, où les services professionnels ont été rendus. Il ne sera pas nécessaire de reporter à l'année suivante les paiements de ceux qui auront envoyé leurs factures dans les quatre mois de la fin de l'année financière. Je pense que c'est une amélioration, cela règle un problème technique. On n'est pas dans un cas de SIDA, il ne s'agissait pas d'un problème incurable, il s'agit d'un petit problème comptable d'ajustement. On verra tout à l'heure que ce ne sont pas seulement les principes qui ont guidé le ministre des Finances. Dans toute l'opération, il va être avantagé de 153 000 000 \$. Il va avoir trouvé 153 000 000 \$ juste en changeant les chiffres de colonnes et en envoyant 1 310 000 000 \$ dans la dette consolidée. L'an prochain, il y aura 153 000 000 \$ de crédits périmés qu'il n'aura pas besoin de trouver. Je ne sais pas... Et on appelle cela la vertu payante. On pourra dire que le ministre des Finances est très vertueux, mais il a une vertu très payante, de sorte qu'on ne sait pas si ce qui l'a guidé, c'est la vertu...

Une voix: Ou l'argent.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

M. Garon: ...ou l'argent. J'aurais tendance à dire que c'est plutôt l'argent que la vertu, parce que j'ai rarement vu les ministres des Finances agir par vertu.

Autre addition à l'article 58 dans la proposition d'amendement: "Si les crédits sont insuffisants pour l'imputation d'une dépense du gouvernement, l'excédent de cette dépense sur les crédits est imputé sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement pour l'année financière suivante."

L'article a été changé, encore là, pour ne pas faire référence à des crédits insuffisants pour l'imputation de dépenses du gouvernement. Encore là, c'était reconnaître le principe que des crédits pouvaient être insuffisants et qu'on pouvait agir par rapport à des crédits insuffisants comme si les crédits avaient été suffisants. Ce principe ne peut pas être reconnu par des parlementaires dignes de ce nom.

Les députés ministériels n'ont pas dit grand-chose. On s'est aperçu que les principes étaient... En tout cas, s'ils les pratiquaient, ils n'en parlaient pas. Tandis

que l'Opposition a dû faire une bataille virulente pour faire en sorte que cette référence à des crédits insuffisants soit enlevée. On voit que l'article se lit maintenant comme suit: "L'excédent d'une dépense du gouvernement portée au compte d'une année par rapport aux crédits de cette même année est imputé sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement dans l'année financière suivante."

Ensuite, on parle également d'un amendement qui a été changé. On dit à l'article 71, on voulait changer l'alinéa e de l'article 71 pour dire: "un rapport des dépenses effectuées durant l'année en excédent des crédits de cette année; et". Ce qui sera dit maintenant, c'est: "Un rapport de l'excédent des dépenses portées au compte d'une année par rapport aux crédits de cette même année."

Enfin, un autre article a été ajouté pour que les parlementaires puissent vérifier tout cela et que cela puisse faire l'objet d'analyses en remplaçant l'article 11 de la Loi sur l'administration financière qui permet la publicité de ces choses. Maintenant, le ministre doit publier et faire publier à la **Gazette officielle du Québec**, dans les six mois qui suivent la fin de chaque année financière, un état sommaire des revenus et dépenses pour cette année financière et on ajoute ce qui n'était pas là antérieurement: "Un rapport de l'excédent des dépenses portées au compte de cette année sur les crédits de cette même année, ainsi qu'un état de la dette publique." Cela va permettre aux parlementaires de savoir ce qui s'est fait sur le plan de la comptabilité et de vérifier ces questions à la première occasion, notamment lors de l'étude de la synthèse des activités financières du 30 septembre de l'année, qui sort habituellement un mois et demi après la fin de la synthèse du 30 septembre, qui paraît vers la mi-novembre.

Les notes explicatives sont significatives puisqu'on disait: "Ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur l'administration financière pour permettre l'imputation d'une dépense du gouvernement sur les crédits de l'année suivante lorsque ceux-ci ont été insuffisants pour son imputation dans l'année courante." C'est enlevé. C'est remplacé par: "Ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur l'administration financière pour permettre l'inscription d'une dépense du gouvernement pour les services liquidés dans l'année financière." Le deuxième paragraphe des notes explicatives est également modifié. On disait dans le premier projet: "En outre, le projet de loi extensionne le délai pour l'imputation d'un compte à payer à la fin d'une année financière." Le nouveau texte des notes explicatives dit à ce sujet, au deuxième paragraphe: "En outre, le projet de

loi extensionne le délai pour l'imputation sur un crédit d'un compte à payer à la fin d'une année financière." C'est quatre mois. On dit au troisième paragraphe: "Enfin, le projet de loi ajoute l'obligation de faire rapport dans les comptes publics des dépenses effectuées en excédent des crédits." C'est changé pour: "Enfin, le projet de loi ajoute l'obligation de faire rapport dans les comptes publics de l'excédent des dépenses portées au compte d'une année par rapport aux crédits de cette même année."
(15 h 50)

On a fait un bon débat. Je pense qu'il a été difficile de faire comprendre cela au ministre des Finances mais, finalement, il a accepté des changements dans le projet de loi. Je l'avais souhaité en deuxième lecture, j'avais dit: Je n'aimerais pas que le ministre des Finances, qui a été 30 ans dans ce Parlement arrive... Je pense bien qu'il lui reste moins d'années à faire qu'il n'en a fait. Je ne veux pas annoncer une retraite prématurée. J'aurais trouvé malheureux qu'un des projets de loi importants qu'il aurait présentés en cette Chambre n'ait pas été adopté unanimement, alors qu'il s'agissait d'un projet de loi fondamental sur l'administration financière du gouvernement. C'est pourquoi je souhaitais que ce projet de loi soit adopté unanimement parce que je pense que c'est sain pour l'administration gouvernementale que la loi de base qui fait que l'administration du gouvernement, les comptes publics sont présentés à la population, sont adoptés par cette Chambre, sont étudiés par différents commissions parlementaires et organismes publics soit l'objet d'un texte adopté par l'Assemblée nationale dans son ensemble. C'est pourquoi j'ai mené cette bataille vigoureusement avec mes collègues de l'Opposition.

Cela n'a pas été facile. Je me suis fait traiter de tous les noms en cours de route, mais le résultat est là quand même. Aujourd'hui, le résultat, c'est que le projet de loi est bonifié. Il est maintenant possible pour l'Opposition de voter pour ce projet de loi parce que des amendements ont été apportés. Je sais gré au ministre des Finances, ce n'est pas toujours heureux, d'autant plus qu'à l'automne il n'a peut-être pas pu donner tout le temps qu'il aurait voulu donner pour ces mesures-là. Je pense que le ministre a été dans une situation particulière personnelle qui l'a obligé à passer moins de temps en Chambre qu'il n'aurait voulu le faire et qu'il n'a peut-être pas eu tout le temps qu'il aurait voulu pour regarder ce projet de loi.

Par ailleurs, c'était notre travail d'Opposition d'essayer de démontrer que des choses devaient être changées, de convaincre l'Assemblée nationale et la commission parlementaire, de convaincre d'abord le ministre parce qu'on sait bien que les

députés ministériels suivent ce qu'il décide... Je voudrais dire qu'en cela il a bénéficié de l'aide de son collègue, le ministre adjoint aux Finances qui a fait une contribution aussi au point de vue des débats en commission parlementaire.

Le projet de loi étant bonifié, les amendements ayant été faits à tous les niveaux du projet de loi, je pense qu'aujourd'hui, alors que nous avons fait une opposition vigoureuse en deuxième lecture, nous pouvons adopter unanimement le projet de loi puisque nous avons collaboré et adopté chacun des articles lors de la commission parlementaire après les changements qui ont été apportés. Merci.

Le Vice-Président: M. le ministre des Finances.

M. Gérard D. Levesque (réplique)

M. Levesque: M. le Président, je voudrais tout d'abord informer cette Chambre qu'à la suite d'une vérification auprès des bureaux des deux leaders il semble bien que nous avons convenu de passer les deux étapes en même temps. Je vais faire ma réplique sur le projet de loi 129 sur les deux étapes.

Je remercie le député de Lévis de me faire signe que je peux le faire. C'est sur le rapport et sur l'adoption que je fais cette réplique qui sera bien courte. Je voudrais simplement me réjouir, premièrement, que l'Opposition accepte de se joindre au gouvernement pour adopter à l'unanimité ce projet de loi. Je pense que le député de Lévis avait raison de dire il y a déjà quelque temps qu'il souhaitait - il n'était pas trop sûr quand il le disait mais... - que ce projet de loi, étant donné qu'il touchait à des droits fondamentaux et à un exercice de contrôle du Parlement sur les dépenses publiques, que cela fasse l'unanimité. C'est ce qui m'avait amené à dire - je dois me citer, malheureusement, mais je pense qu'il est important de le faire pour la bonne compréhension des choses - le 11 mars dernier: "Cela ne veut pas dire que ces projets de loi ne peuvent pas être bonifiés. Je dis que la porte est ouverte en commission parlementaire. Je suis le premier à vouloir respecter les droits de cette Assemblée. Le parlementarisme ne change pas dans mon esprit lorsque je change de côté de la Chambre. Je veux assurer cette Assemblée que c'est avec la plus grande ouverture d'esprit que nous entreprendrons les travaux en commission." Et, M. le Président, c'est ce que nous avons fait.

Je ne suis pas d'accord avec le député de Lévis lorsqu'il dit qu'il peut maintenant voter pour le projet de loi à cause des amendements. Je ne suis pas d'accord avec lui simplement parce que le principe du

projet de loi n'a pas été modifié par les amendements. Ces amendements ont rassuré. Ces amendements ont été apportés pour clarifier, préciser, mais le principe n'est pas changé. D'ailleurs, on ne pouvait pas, en commission parlementaire, changer le principe. Lorsque le député de Lévis a un peu influencé le vote en deuxième lecture de la façon qu'il l'a fait, je crois qu'il a erré. Il aurait dû, en deuxième lecture, voter pour le projet de loi. Maintenant, il veut se racheter. D'accord, je vais recevoir ce vote les bras ouverts et je vais dire, encore une fois, que je suis heureux qu'au moins ces amendements aient pu contribuer à amener l'unanimité des parlementaires autour de ce projet de loi. J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure lorsque nous dirons quelques mots sur le projet de loi 130, son jumeau. Alors que le projet de loi 129 indique les règles de l'avenir, le projet de loi 130, que nous allons aborder dans quelques instants, va nous dire comment régler les choses pour le passé.

M. le Président, encore une fois, je remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce projet de loi. Je songe en particulier aux parlementaires qui, ici, à l'Assemblée nationale, et en commission parlementaire, ont travaillé afin d'éclairer l'opinion publique sur la véritable signification de ces projets de loi, qui ont apporté leur collaboration à la bonification des projets de loi. Je remercie en particulier le Contrôleur des finances, M. Paré, et un des fonctionnaires du ministère des Finances qui a été particulièrement présent en commission, M. Rhéaume, de leur contribution qui a été appréciée des deux côtés de la Chambre et de la commission.

Cela dit, M. le Président, je me réjouis de cette unanimité qui a été désirée et sincèrement, d'après ce que je peux voir, par le député de Lévis et, évidemment, par les autres, et je suis convaincu que cette unanimité va être de nature à renforcer notre respect pour les droits des parlementaires. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Est-ce que le rapport de la commission parlementaire du budget et de l'administration, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi 129, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière, est adopté?

M. Gendron: Adopté.

Adoption

Le Vice-Président: Adopté. Je constate qu'il y a consentement pour que nous passions à l'étape de l'adoption du projet de loi. Est-ce que la motion de M. le ministre des Finances d'adopter le projet de loi 129, Loi modifiant la Loi sur l'administration

financière, est adoptée?

M. Gendron: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je vous prierais d'appeler l'article 32 du feuilleton.

Projet de loi 130

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

Le Vice-Président: À l'article 32 du feuilleton, c'est la prise en considération du rapport de la commission du budget et de l'administration qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi 130, Loi concernant les dépenses effectuées et non comptabilisées au 31 mars 1986. Je cède la parole à M. le ministre des Finances.
(16 heures)

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque: M. le Président, comme il a été entendu pour le projet de loi 129, je pense bien que les mêmes règles s'appliquent pour le projet de loi 130. Je vais donc faire une intervention à la fois sur le rapport et l'adoption. Ce ne sera qu'une intervention. Elle sera brève d'ailleurs, M. le Président.

Je crois qu'on ne pouvait pas se satisfaire du projet de loi 129 qui a reçu l'approbation unanime de cette Chambre - j'en suis ravi, je m'en dis ravi - on ne pouvait pas simplement faire 129 sans s'occuper de régler les choses du passé. C'est le but du projet de loi 130: de régulariser une situation, faire en sorte que ce qui apparaissait dans une note aux états financiers indiquant qu'il y avait une somme de 1 300 000 000 \$ qui avait été accumulée avec les années pour lesquels nous n'avions pas de détails, nous en disposions.

C'est ce que nous avons fait. Nous avons passé cette somme à la dette nette du Québec. Autrement dit, nous commençons avec une feuille blanche. Nous espérons qu'avec les nouvelles méthodes adoptées on n'aura pas à créer de ces nouveaux dépassements pour se retrouver dans une situation qui frise l'anonymat. Sans que cela soit complètement caché, il y avait sûrement là un manque de transparence. Je pense que tout le monde est d'accord pour utiliser la nouvelle méthode.

Que fait-on du passé? On le règle de la meilleure façon possible avec ce projet de loi 130. Le projet de loi 130 permettra le paiement des sommes en cause à même le Fonds consolidé du revenu, si elles n'étaient pas pourvues de crédits utilisables à la fin

de l'année financière 1985-1986. Évidemment, les modalités de paiement relatives à ces comptes demeureront celles agréées par le ministre des Finances, comme c'est le cas pour tous les comptes à payer du gouvernement, mais les paiements demeureront aussi soumis à toutes les exigences de la Loi sur l'administration financière, comme c'est toujours le cas.

M. le Président, à l'avenir, nous avons le projet de loi 129 et, pour le passé, c'est le projet de loi 130. On a vu que, dans les annexes au projet de loi 130, on a listé tous les détails, ministère par ministère, réseau par réseau, article par article, programme par programme, pour arriver à cette somme de 1 310 314 900 \$ qui n'avait pas été comptabilisée dans les exercices financiers.

Ces sommes, évidemment, qui s'accumulaient d'année en année étaient finalement payées. Je pense bien que les comptes étaient payés, mais ils l'étaient à même des crédits votés par la Législature l'année suivante. Comme les crédits votés en fin d'année n'étaient pas suffisants pour faire face à ces dépenses qui s'ajoutaient ainsi qu'à celles qui avaient été prévues, on arrivait à la fin de l'année avec un excédent qu'il fallait, encore une fois, passer à cette somme en surplus et, finalement, payer à même les crédits de l'année suivante.

Nous espérons que cela n'arrivera plus. Nous avons pris des dispositions pour que si jamais cela arrive, même après les quatre mois, une situation comme celle-là, on puisse en faire une publication dans la synthèse des opérations financières à la fin de septembre. Je crois que cela a été accepté et c'est sûrement dans les comptes publics de la fin de l'année.

J'avais juste une autre chose à ajouter en toute justice pour le député de Lévis. Le député de Lévis s'est senti visé un peu par des remarques que j'avais faites le 10 mars, je crois. Et j'ai relu ces notes. Je me demande pourquoi le député de Lévis était tellement indisposé à mon endroit. J'ai relu la chose. Je lui ai dit que, si j'avais exagéré, j'étais bien prêt à corriger l'impression que j'avais donnée en cette Chambre, car je veux être très juste pour tous mes collègues, sans excepter le député de Lévis qui me fait des tours quelquefois qui ne me plaisent pas, qui me garde immobilisé pendant des heures et évidemment, je ne peux pas dire que ce sont les heures les plus agréables de ma vie. Il faut, je pense, en toute justice, que je ne commette pas quoi que ce soit à son égard qui ne serait pas conforme à ma façon, du moins, de voir les choses ou aux éléments d'une saine équité, d'une saine justice.

Voyons ce que je disais. Je parlais de la "balloune", justement, de 1 310 000 000 \$. "Maintenant, pour régler le passé - je disais cela le 10 mars - nous

avons deux annexes au projet de loi 130 qui donnent la liste complète de ces dépassements et qui touchent tous les ministères". C'est ce que je disais. Évidemment, l'occasion était si belle de m'arrêter un instant sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le député ne peut pas me le reprocher. Il faut que je taquine mon ami d'en face.

Qu'est-ce que je disais de si méchant? Je disais ceci: "Or, lui-même, le député de Lévis, aurait intérêt à lire, en page 5 du projet de loi, des détails dont il n'a jamais fait part à cette Chambre. Agriculture, Pêcheries et Alimentation, justement, pendant l'administration du député de Lévis, alors ministre, il retrouvera là les sommes." Est-ce que c'est insultant de dire cela? On ne les a jamais eus, les détails. C'est vrai. On ne peut pas dire le contraire. C'est pour cela qu'on apporte des changements, parce que le Vérificateur général nous disait: Cela n'a été comptabilisé nulle part. Ce n'est pas parce que cela n'a pas été correct dans le sens... Je veux bien que le député de Lévis comprenne. Je n'attaque pas son intégrité. En disant cela, je n'ai pas attaqué son intégrité, même pas sa compétence parce que le député de Lévis lui-même - on s'accorde pour dire que ce sont des choses qui se passent au niveau des techniciens, des comptables, à l'intérieur des ministères - n'en savait probablement rien personnellement.

J'espère que le député de Lévis m'écoute. Qu'est-ce que je disais? "C'est la première fois que cette Assemblée a ces chiffres. C'est la première fois, en toute transparence, que le gouvernement actuel est en train d'informer l'Assemblée nationale de ces dépassements effectués par nos amis d'en face alors qu'ils avaient la responsabilité de l'administration publique." Je pense que c'est cela qu'il n'a pas aimé. Dans le fond, il a interprété cela comme si c'était un blâme sur l'administration quotidienne du député de Lévis lorsqu'il était ministre. Ce n'était pas cela que j'avais à l'esprit. J'avais à l'esprit qu'il était temps que nous prenions des mesures pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général qui n'aimait pas, justement, cette méthode de faire paraître simplement, en petites notes et sans détail aux états financiers. Eh bien, il trouvait que cette méthode n'était pas acceptable. C'est cela que j'ai dit.

Si le député de Lévis a pensé pour un instant que je voulais attaquer son intégrité, que je voulais attaquer sa compétence, que je voulais attaquer ses qualités de cœur et d'esprit, je m'en excuse, mais ce n'était pas mon intention. Je veux qu'il comprenne que, lorsque je disais cela, je disais que l'administration précédente laissait ces choses, des dépassements qui, probablement, n'auraient pas eu lieu s'il y avait eu plus de

30 jours pour le contrôleur pour aller imputer ces sommes aux crédits, je suis d'accord avec lui. Mais je dis que ces changements auraient dû être faits antérieurement. C'est cela que j'ai dit. Je parlais de l'administration. J'ai parlé de tous les ministères. Mais, j'ai peut-être accroché un peu sur l'Agriculture, les Pêcheries et l'Alimentation et là le député de Lévis s'est senti personnellement visé.
(16 h 10)

Encore une fois, si le député de Lévis veut m'écouter, je veux lui dire bien clairement qu'il n'y a rien, dans mes propos, qui est de nature à toucher à quoi que ce soit de ses qualités de cœur et d'esprit. Ceci dit, je ne peux pas aller plus loin sauf lui dire, cependant, qu'il était membre d'un gouvernement qui n'a pas fait ce que nous avons fait: corriger une situation que le Vérificateur général dénonçait depuis quelques années. Que voulez-vous? Je ne peux pas m'empêcher de le dire.

Maintenant que c'est terminé, je veux encore une fois remercier tous ceux et celles qui ont participé à ces travaux qui, encore une fois, ont duré assez longtemps. Merci. J'espère que lorsque nous aurons d'autres projets de loi, il y aura une autre façon de procéder - je ne le sais pas, je ne connais pas l'avenir - un peu pour résumer notre pensée, que chacun fasse un effort particulier pour ne pas retarder indûment les travaux de cette Chambre et faire que nous soyons beaucoup plus efficaces dans notre gestion de la chose publique. Je le dis en toute amitié. Encore une fois, je veux me dire réjoui de la façon dont ceci se termine, dans le meilleur intérêt public. J'ose espérer que dans ce projet de loi 130, comme dans le cas de son jumeau, le projet de loi 129, on aura droit à l'unanimité de cette Chambre. Je vous remercie, M. le Président.

Le **Vice-Président**: Je cède maintenant la parole à M. le député de Lévis.

M. Jean Garon

M. **Garon**: M. le Président, j'ai écouté les propos du ministre des Finances, j'ai lu le projet de loi 130, mais j'ai surtout eu la précaution... Je dois dire que, grâce à une décision du président de la commission qui nous a permis d'avoir une période de 20 minutes par paragraphe, nous avons pu passer un certain nombre d'heures à étudier les questions. Cela m'a permis de poser au Contrôleur des finances accompagnant le ministre des Finances un certain nombre de questions concernant chacun des programmes que l'on trouve dans le projet de loi 130. On se rend compte qu'essentiellement, pour l'ensemble des ministères et pour l'ensemble des programmes, il ne s'agit pas de dépassements. Il s'agit de méthodes comptables -

j'en dirai un mot - pour les quatre ministères touchés. Pour l'ensemble des ministères et pour chacun des programmes, j'ai posé une question.

Je vais vous donner un exemple, M. le Président. Je vois que le ministre de l'Éducation est ici. Par exemple, à Enseignement supérieur et Science, au programme A, vous nous demandez 50 000 \$ d'autorisation de paiement pour des sommes d'argent... Vous avez demandé 50 000 \$, ce n'était pas une dépense comptabilisée. On m'a donné la réponse qu'au programme 4 il y avait 13 000 000 \$ de crédits périmés, mais qu'une facture de 50 000 \$ est arrivée en retard. Le Parlement avait voté 13 000 000 \$ de plus que ce qui a été dépensé pour ce programme. Le montant de 50 000 \$ n'a pas pu être comptabilisé dans l'année finissant le 31 mars 1986 parce que la facture n'est pas arrivée à temps. Pensez-vous qu'à ce moment-là il s'agit de dépassements? Au lieu d'y avoir 13 000 000 \$ de crédits périmés, cela aurait été 12 950 000 \$. Les crédits ont été votés et les dépenses ont été imputées. Le contrôleur général a donné un numéro puisque dans chacun des ministères c'est son fonctionnaire qui est là. Il a sûrement donné un numéro pour faire cette dépense, mais celui... Je n'ai pas demandé quelle était la facture. J'aurais pu le faire, mais je ne voulais pas que l'on passe chacun de ces éléments. On n'avait pas suffisamment de temps alloué par le règlement.

Une voix: Il l'a demandé.

M. **Garon**: Je l'ai demandé et je peux vous dire que - qu'est-ce que vous voulez? - le compte est arrivé en retard. Il y a des gens qui n'envoient pas leur compte assez vite. A ce moment-là, on ne peut pas le comptabiliser parce que le compte est arrivé après le 30 avril.

À Enseignement supérieur et Science, programme 5, c'est marqué Enseignement collégial, où le ministre des Finances nous demandait 15 614 900 \$. J'ai dit: Vous demandez beaucoup d'argent. Quels sont les crédits périmés pour ce programme? Savez-vous ce que le contrôleur des finances m'a dit? Il y avait 22 000 000 \$ de crédits périmés au Programme 5; 22 000 000 \$ de crédits autorisés par le Parlement qui n'ont pas été dépensés. Mais, il y a 15 614 900 \$ - je n'ai pas le compte avec moi - mais, essentiellement, il s'agissait de factures qui sont arrivées après le 30 avril, ou encore de rétroactivité de conventions collectives au 1er janvier 1986, ou encore de paiements à terme, c'est-à-dire d'un paiement qui est fait dans l'année mais dont une partie doit être reportée dans une autre année.

Si le ministre de l'Éducation avait eu tous ses comptes en temps et si la Loi sur

l'administration financière ne lui avait pas dit de comptabiliser cela de cette façon, il avait tous les crédits nécessaires pour payer cette somme. Il avait 22 000 000 \$ de crédits périmés. Même en payant les 15 614 900 \$, il aurait eu encore 6 400 000 \$ de crédits périmés.

Voyez-vous, c'est pour cela que lorsque le Vérificateur général... Je vais en parler du Vérificateur général. J'aimerais cela qu'il soit un peu plus précis et qu'il ne mette pas de notes de quelques lignes dans ses rapports. Je le trouve un peu fort sur la cuiller. J'aimerais cela qu'il soit un peu plus précis pour expliquer comme il faut ce que cela veut dire, parce que les gens ont l'impression, en lisant son rapport, qu'on était un peu comme des mafiosos alors qu'essentiellement il s'agit de problèmes très simples. C'est que la facture est arrivée en retard, que voulez-vous? Si vous engagez quelqu'un au mois de janvier 1985, qu'il a rendu son service, mais qu'il n'envoie pas sa facture tout de suite et que vous ne pouvez pas le payer dans l'année, ce n'est pas la faute du gouvernement. Mais le compte n'est pas payé, n'est pas comptabilisé parce que la loi dit: Vous n'avez pas le droit de le comptabiliser. Vous avez reçu la facture après le 30 avril de l'année. C'est aussi simple que cela. Ce n'est pas quelque chose de compliqué. Mais, on n'a pas le droit de le faire.

Je vous montre deux programmes du ministère. Même le Vérificateur général devrait nous dire comment il se fait que, lui, qui est meilleur que les autres, il n'a pas pu le faire. Sans le titre Personnes désignées par l'Assemblée nationale, dans le programme 2, le Vérificateur général apparaît pour 80 700 \$. Le ministre des Finances nous a demandé des autorisations de paiement pour le Vérificateur général de 80 700 \$ pour des dépenses effectuées et non comptabilisées au 31 mars 1986. Pourquoi? Parce que, lui aussi, il a eu des factures qui sont arrivées en retard. Il ne s'est pas dit qu'il était mauvais Vérificateur général parce que ses factures ne sont pas arrivées à temps. Il n'a pas dit que les gens étaient mauvais et qu'il faisait un mauvais travail à son bureau parce qu'il n'a pas reçu ses factures à temps. Il y a un montant de 80 700 \$ qu'il n'a pas pu mettre dans l'année financière où les dépenses ont été engagées parce qu'il a reçu les factures en retard.

J'aimerais dire que, si le Vérificateur général a une note à écrire concernant ses factures arrivées en retard, il devrait faire la même note pour les autres ministères aussi pour remettre les choses à leur place, pour qu'on ne jette pas de doutes dans l'opinion publique sur une comptabilité qui suit certaines règles, au fond. On s'est rendu compte qu'avec ces nouvelles règles on n'est pas plus impressionné qu'avec les anciennes.

Les gens commencent à voir les nouvelles pratiques où Hydro-Québec a l'air d'avoir de gros profits et où on ne voit jamais l'argent. Il y a de gros profits sur papier, mais on ne voit jamais l'argent. Cela fait des colonnes de chiffres qui changent, des pratiques qui sont changées.

On a vu également en étudiant ces crédits qu'il y a des changements de pratiques comptables. Mais je vais y revenir ensuite. J'aimerais revenir au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. J'ai fait vérifier les dépenses pour chacun des programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation où il y avait des fonds suffisants. Les programmes 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 avaient tous des fonds suffisants, excepté qu'il y a des factures qui sont arrivées en retard. Il y a eu des ajustements de conventions collectives qui ont été payés par la suite, rétroactivement au 1er janvier 1986. Le ministre des Finances a dit que cela n'était pas comptabilisé au 31 mars 1986 parce qu'il s'agissait de rétroactivités qu'il voulait imputer à ce moment-là, mais qu'il ne pouvait pas comptabiliser au 31 mars 1986 pour l'année financière 1985-1986.
(16 h 20)

Concernant les assurances agricoles, on a eu une longue discussion en commission parlementaire. On nous laissait entendre qu'il y avait cinq programmes où il y avait eu des dépassements, et la note écrite est finalement arrivée où on a dit qu'il y a eu un compte à payer de 1 240 000 \$ relatif à la loi 130 pour la contribution au régime de stabilisation des revenus agricoles, programme 4, Agriculture, Pêcheries et Alimentation. Je vous lis la note, M. le Président:

"Après examen du dossier et selon les renseignements fournis, le compte de 1 240 000 \$ mentionné à la loi 130, programme 4, pour la contribution du gouvernement à l'assurance-stabilisation des revenus agricoles concerne le régime de maïs-grain pour des sommes perçues de janvier à mars 1986." C'est donc sous l'administration libérale puisque nous avons quitté le gouvernement le 13 décembre 1985. On dit: "Il s'agit de sommes représentant le double des montants retenus sur les paiements aux assurés pour la récolte 1984." Il s'agit des paiements que la Régie des assurances agricoles fait aux assurés, mais comme les assurés devaient aussi payer des primes, au lieu de payer le plein montant, la régie a retenu, par compensation, le montant des primes qui étaient dues par les assurés et leur a envoyé la différence par chèque. Mais ce faisant, elle devait mettre la part du gouvernement, qui est le double du montant que paient les assurés.

Je ne la blâme pas d'avoir fait la compensation, au contraire, cela évite bien

de la paperasse et cela fait en sorte qu'on ne perd pas trop de temps en recouvrement. Puisque les primes à payer sont déduites des prestations à verser, à ce moment-là, parce qu'elle a fait la bonne administration, parce qu'elle a fait une déduction des primes, les paiements ont été faits plus rapidement. Si elle ne l'avait pas fait quand elle a envoyé ses chèques aux assurés, avant que les assurés reçoivent leur paiement, ce serait sûrement entré dans l'autre année financière et il n'y aurait pas eu ce montant à calculer.

On dit: "Ce compte a été présenté au ministère à la fin de mars 1986 et n'a pu être payé sur les crédits de 1985-1986 puisqu'il n'y avait plus de crédits disponibles, même si des crédits supplémentaires de 13 104 500 \$ ont été autorisés en décembre 1985, chapitre 42 des lois de 1985, sanctionné le 19 décembre 1985." S'il y a une responsabilité, c'est celle du nouveau ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui n'a pas prévu de crédits supplémentaires suffisants puisque c'est lui qui a présenté les crédits supplémentaires au mois de décembre. Je vous dirai même que, là-dessus, il n'a pas de responsabilité puisque, essentiellement, il s'agit d'une bonne administration, et parce que l'administration a été bien faite, il y a un montant à payer. On est justement dans ces zones de fin d'année où cela prend des ajustements.

C'est pourquoi le ministre des Finances, quand il a fait son discours concernant le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a dit des choses qui n'étaient pas exactes et, aujourd'hui, il y a fait allusion au cours de ses propos. Je devrais dire qu'essentiellement, si on enlève les factures qui entrent trop tard, c'est-à-dire 30 jours après la date où elles devraient arriver...

J'ai les enregistrements des discours que j'ai faits sur ces questions. Je suis persuadé que si vous additionnez le travail que je dois faire comme seul député de la région de Québec - on est 17 - et les propos de tous les députés de la région de Québec, les 16 autres, les propos qu'ils tiennent pour corriger les travaux, analyser les budgets, corriger les lois, pour moi seul, cela représente plus de travail que pour les 16 autres parce qu'ils ne parlent jamais. Le député de Beauce-Sud ne parle jamais. Le député de Beauce-Nord ne parle jamais. Les députés des différents comtés de la région de Québec ne parlent jamais. Vous voyez, on vient de m'apporter encore des travaux que j'ai effectués pour améliorer les lois du gouvernement, mais je suis obligé de compenser parce que les députés ministériels n'apportent aucune contribution. Ils sont sur le pilote automatique, ils prennent du café ou ils boivent de l'eau, mais ils ne parlent pas.

On dit qu'un député est un parlementaire. Un parlementaire, par définition, c'est censé parler. Mais on n'entend pas d'interventions. Je vois le député des Îles-de-la-Madeleine qui parle avec son collègue. C'est sa contribution, il parle peut-être des parties de hockey entre les Nordiques et le Canadien. Quand on étudie des projets de loi, il doit y avoir une contribution pour améliorer ces projets de loi. Je suis obligé de faire un travail plus considérable parce que les députés ministériels n'apportent pas leur contribution et, souvent, prennent du temps pour essayer de nous empêcher de dire ce qu'on doit dire. Le travail d'un député est essentiellement de faire en sorte que les lois soient les meilleures possible en tenant compte des revendications de la population. Quand les cultivateurs en sont à apporter leur tracteur sur deux kilomètres dans les rues de Gatineau, je me dis que le leader du gouvernement n'a pas fait toutes les représentations qu'il aurait dû faire concernant les problèmes vécus sous son gouvernement par les agriculteurs.

On a un gouvernement duquel les gens ont de la difficulté à se faire entendre. Ils sortent avec leur tracteur. Ils disent maintenant qu'ils vont être obligés de sortir avec leurs boeufs sur les routes. On ne rit pas. Ils disent: Peut-être qu'on verra plus... C'est parce que le gouvernement n'écoute pas et que les députés ne fournissent pas leur contribution. Un député doit travailler, doit écouter les gens et doit faire part des représentations des gens. Je trouve que les députés du Parti libéral ne font pas leur travail. Ils sont nombreux mais ils parlent peu. Si on additionne leur contribution, on verra que cela ne coûte pas très cher de papier au gouvernement, parce qu'ils n'ont pas grand-chose à dire.

Dans l'étude du projet de loi, au fond, si on enlève le plan technique des factures qui arrivent après le 30 avril qui, maintenant, vont pouvoir être comptabilisées si elles arrivent avant la fin de juillet, c'est un problème de réglé. C'est un problème qui est simple, qui n'est pas compliqué et qui va permettre la comptabilisation dans l'année où les dépenses ont été engagées.

Il y a aussi les changements de conventions comptables pour quatre secteurs principalement. On voit, par exemple, l'enseignement universitaire. Il y a des conventions comptables nouvelles. Nous avons demandé au ministre des Finances et il nous a référé au ministre sectoriel. J'en fais la demande officiellement au ministre sectoriel qui est présent en cette Chambre: Nous aimerions avoir les comptes des universités, par université, selon les dépassements depuis 1970. On aimerait voir pour chaque année quelles sont les universités qui font des dépassements et pour quel montant et quelles sont celles qui ne font pas de dépassement

et pour quel montant, de 1970 à 1986. Cela serait révélateur de ceux qui administrent dans le cadre des normes et des autres. J'ai essayé de faire dire au ministre des Finances s'il recommandait aux institutions du réseau de dépasser. Il n'a pas osé se prononcer. À un moment donné, il disait: Oui, mais, s'ils ont des services à rendre... J'ai dit: Bon, si vous ne leur donnez pas assez d'argent, selon elles, si elles ont un budget de 10 000 000 \$ et qu'elles calculent qu'elles doivent dépenser 11 000 000 \$, est-ce qu'elles peuvent le dépenser en disant qu'à un moment donné, le ministre va payer? Il n'a pas osé répondre. Il a été prudent.

J'ai essayé... J'ai dit: À ce moment-là, est-ce que les parlementaires ne pourraient pas voir la liste de ces universités avec les montants qu'elles ont été autorisées à dépenser et le montant qu'elles ont dépensé effectivement de 1970 à 1986? Enlevez la politique de cela pour qu'on ait six ans de gouvernement libéral, neuf ans de gouvernement péquiste, plus les deux dernières années jusqu'à aujourd'hui pour voir ce que les chiffres donnent et pour pouvoir savoir pourquoi certaines universités arrivent dans leur budget et pourquoi certaines n'arrivent pas. Je pense qu'il n'est pas normal qu'on vote des sommes considérables pour les universités sans même savoir où ces sommes vont aller. Le ministre nous demande 67 005 000 \$ pour l'enseignement universitaire. Il demande des montants additionnels dans ce cas-là, au-delà des crédits. On aimerait savoir ce que représentent ces coûts. J'aimerais savoir, par exemple, quelles sont les universités qui ont respecté leur budget, quelles sont celles qui ne l'ont pas respecté ou dans quel cadre, dans quelle proportion, pas pour une seule année ou deux années ou trois années, mais de 1970 à 1986.

Il me semble que les parlementaires qui représentent le peuple ont le droit de savoir quelles sont les universités qui dépassent les crédits autorisés.

(16 h 30)

Je demande la même chose pour les hôpitaux. Essentiellement, pour le secteur où cela représente des sommes d'argent importantes, il s'agit de la santé et des services sociaux où le ministre des Finances demande, au programme 3, Services des centres hospitaliers de courte durée et psychiatriques, 421 518 400 \$. Je demande officiellement en cette Chambre à voir, je l'ai demandé en commission parlementaire à de nombreuses reprises, les parlementaires ont droit à ça... On nous demande de voter 421 000 000 \$. Je veux savoir où vont aller ces 421 000 000 \$. Je veux savoir laquelle institution a respecté ses crédits et laquelle les a dépassés. Je veux savoir laquelle a marché dans le cadre du budget qui lui a été accordé par le gouvernement et laquelle est allée au-delà du budget qui lui a été accordé

par le gouvernement. Il me semble que c'est normal. On demande au peuple de payer 421 000 000 \$, d'envoyer ça dans la dette consolidée pour des institutions qui ont fait des dépassements. Ou bien c'est normal, c'est courant, et encore là on devrait le voir, ou bien ce n'est pas normal. J'ai essayé de demander ceci au ministre des Finances: Si une institution dit: En mon âme et conscience le ministre ne m'a pas donné assez d'argent; au lieu de 25 000 000 \$ pour m'occuper de la santé des gens dont je dois m'occuper, j'aurais dû avoir 30 000 000 \$, est-ce qu'elle doit dépenser 30 000 000 \$ ou si elle doit respecter les 25 000 000 \$? Est-ce qu'elle peut dire: J'ai été sous-budgétisée et un jour ou l'autre le gouvernement devra payer, donc j'agis comme si j'étais certaine qu'il paiera, ou si l'institution doit respecter le budget qui lui a été accordé? C'est une question fondamentale. C'est la base de toute l'administration financière.

Quand on regarde les comptes importants où il y a eu des dépassements, on parle des universités, des hôpitaux, on parle également du transport scolaire. Mais là, il s'agit principalement de règles d'attribution où les pratiques comptables changent. Comme dans les commissions scolaires où au lieu de calculer 70 % dans une année et 30 % dans l'autre ou encore 70 % dans une année, 15 % dans l'autre et 15 % dans l'autre, les chiffres apparaissent différemment parce qu'on change la façon de faire le calcul et d'engager les crédits dans telle ou telle année.

Il y a des questions concernant le transport scolaire, concernant les expropriations du ministère des Transports où des sommes sont demandées. On voit ici, pour les systèmes de transports terrestres, que 30 988 200 \$ sont demandés. Pour le transport scolaire 59 603 300 \$ sont demandés. Ce sont les grosses rubriques demandées par le ministre. Pourquoi? Je l'ai demandé, je réitère ma demande et je vais le demander durant tout le temps de mon mandat parce que je considère inacceptable qu'on demande aux parlementaires de voter des sommes sans savoir à quel endroit ça va aller. Je considère inacceptable qu'on paie des comptes à des hôpitaux qui ont dépassé leurs crédits, leur budget autorisé alors que d'autres l'ont respecté, sans qu'on sache lesquels seulement, sans qu'on sache ce que le ministre des Finances va faire pour corriger la situation. S'il considère qu'ils sont sous-budgétisés, est-ce qu'il va leur donner un plus gros budget ou s'il va considérer que les institutions doivent respecter leur budget? Ce sont des questions fondamentales parce qu'on a beau dire qu'on va pelleter dans les 1 310 000 000 \$ de la dette consolidée du Québec, essentiellement il faut voir ce qu'il va faire dans l'avenir. Est-ce qu'il va donner un plus gros budget aux hôpitaux, aux

universités pour qu'ils soient budgétisés adéquatement ou s'il considère qu'ils sont budgétisés adéquatement et va les obliger à respecter leur budget?

C'est pourquoi je demande, tant pour les hôpitaux que pour les universités, qu'on sache quels ont été les crédits autorisés depuis 1970 pour chacune des institutions du Québec, pour chacun des hôpitaux du Québec. Si l'hôpital de Rivière-du-Loup a eu droit à 5 000 000 \$ et a dépensé 4 950 000 \$, je veux le savoir. Si l'hôpital de tel autre endroit avait une autorisation de 5 000 000 \$ et a dépensé 5 500 000 \$, on veut le savoir parce que le peuple a le droit de connaître ces renseignements-là. Je pense que la meilleure façon que des correctifs soient apportés c'est que ces données soient publiques parce que le public est capable d'évaluer, de voir si on reconnaît la même mesure dans tous les hôpitaux, si on reconnaît la même mesure par rapport à toutes les clientèles dans le domaine universitaire. On a le droit de savoir ça.

J'aurais pu dire de telle période à telle période. Mais non. De 1970 à 1986, il y a eu sept années d'administration libérale et il y a eu neuf années d'administration du Parti québécois, mais on a eu le portrait. Le ministre des Finances, un jour, devra nous dire pourquoi il a accepté tel dépassement pour tel hôpital et tel dépassement à tel endroit, pourquoi dans tel autre cas il ne l'a pas accepté, quand c'est admissible et quand ce ne l'est pas. Il s'agit d'une somme importante. Il demande 1 310 000 000 \$, M. le Président. Je lui ai demandé, à plusieurs reprises, s'il était obligé d'accepter de payer ces comptes-là et quand il va dire: Dans tel cas, vous devez respecter votre budget et, dans tel cas, vous ne l'avez pas respecté et je viens payer en plus parce que je pense que vous n'en avez pas eu assez. Quelles sont les règles qui jouent? Il y a des règles de base.

On a le droit de savoir ce qui se passe; autrement, comment cela fonctionne, l'administration publique? Est-ce que cela dépend des relations avec le ministre des Finances? Est-ce que cela dépend des relations avec le ministre de l'Éducation? Est-ce que cela dépend des relations avec le ministre des Affaires sociales ou s'il y a des règles d'affectation budgétaire ou si les règles sur la budgétisation s'appliquent de la même façon? Si elles s'appliquent de la même façon, comment se fait-il qu'il y en a qui peuvent dépenser et d'autres qui ne le peuvent pas? Comment se fait-il, quand il y a des dépassements, qu'on accepte ces dépassements et que, dans d'autres cas, on ne les accepte pas? Ou, est-ce qu'on est mis devant un fait accompli et on dit: Bien, qu'est-ce que vous voulez, ils l'ont dépensé, maintenant? À ce moment-là, qu'est-ce qu'on va faire pour corriger la situation dans

l'avenir? On voudrait savoir si ce sont toujours les mêmes institutions qui, depuis 1970, font des dépassements. La meilleure façon de corriger cela, c'est de le mettre sur la place publique parce que c'est souvent dans la consensus social, dans l'approbation, ou dans la réprobation sociale oecuménique dans un certains sens... L'ensemble des citoyens qui regardent cela disent: Comment se fait-il qu'eux autres le font et que d'autres ne le font pas?

Prenons le cas de l'Hôtel-Dieu de Lévis, chez nous. Régulièrement, le ministre de la Santé et des Services sociaux a demandé à son directeur général d'aller faire des tutelles parce qu'on considère qu'il avait une bonne administration. Je ne comprends pas, par exemple, qu'en 1986, alors que, de tout temps, sous tous les gouvernements, on a considéré que c'était une bonne administration, d'un coup sec on voit que la ministre n'est plus capable de rien décider concernant l'Hôtel-Dieu de Lévis. Il y a un projet qui avait été approuvé par l'ancien gouvernement, un projet sur les urgences, de réorganisation de la clinique externe. On a vu que la ministre a essayé de faire croire que je m'occupais du dossier depuis que j'étais dans l'Opposition, alors que l'ancien gouvernement avait donné son accord de principe. C'est elle qui taponne depuis quinze mois. Elle n'est pas capable de se décider. C'est elle, aussi, qui a refusé de maintenir une clinique des maladies transmises sexuellement qui coûtait 75 000 \$ alors que c'était la seule clinique dans la région de Québec; il y en a une vingtaine dans la région de Montréal. C'est elle qui réfléchit. Encore cet après-midi, elle a dit qu'elle ferait la réflexion sur un autre sujet. Elle réfléchit depuis quinze mois et elle ne décide rien!

M. le Président, c'est la même chose concernant le CLSC. Le seul CLSC qui n'a pas vraiment ses bureaux au Québec, c'est le CLSC Desjardins. L'accord était fait qu'il y avait un CLSC à cet endroit. Le CLSC a remis son rapport en novembre 1985. Le gouvernement avait autorisé le principe puisqu'il avait dit qu'avant avril 1986 tous les CLSC seraient en construction. La ministre de la Santé et des Services sociaux réfléchit. Cela fait quinze mois qu'elle réfléchit. Pendant ce temps, il y a une population âgée qui devra être maintenue à domicile avec les services adéquats pendant que la municipalité de Desjardins attend des décisions. Cela coûte plus cher. Quand les CLSC s'occupent de soins à domicile, les frais d'opération sont beaucoup plus élevés que dans les institutions. Ils doivent se rendre à domicile parce qu'il n'y a pas de choix. Actuellement, c'est un cas de mauvaise administration.

C'est pour cela, M. le Président, que je

dis que, dans les comptes des hôpitaux, dans les universités, il faut déposer sur la table... Je demande officiellement encore une fois au ministre des Finances, qui nous demande des sommes d'argent considérables, de nous donner les informations. On a le droit d'avoir ces informations. Il s'est défendu en disant que cela dépendrait du ministre de l'Éducation et de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Je dis que si c'est lui qui demande l'argent, il doit demander à ses collègues de fournir ces données à l'Assemblée nationale, à la commission du budget et de l'administration, à chacun des membres de cette commission. Si les députés ministériels ne sont pas intéressés, qu'il les donne à l'Opposition. Nous autres, cela nous intéresse.

(16 h 40)

Enfin, je terminerai en disant que le ministre, en votant le projet de loi 130 n'est pas... Je le disais tout à l'heure sur le projet de loi 129, je lui ferai remarquer que, dans la synthèse des opérations financières à la page 9 il dit que "l'incidence de la modification apportée à l'occasion du dernier budget au traitement comptable des comptes à payer qui n'étaient pas inscrits les années antérieures à l'égard des déficits accumulés des réseaux de l'éducation et de la santé pris en charge par le gouvernement engendre en outre une péremption nette de crédits courants de 153 000 000 \$.

"Les dispositions du projet de loi 130 déposé récemment à l'Assemblée nationale prévoient notamment que ces déficits auront été portés aux comptes à payer au 31 mars 1986, avec, en contrepartie, un ajustement équivalent de la dette nette du gouvernement."

C'est donc dire qu'il prend 1 310 000 000 \$, qu'il envoie cela dans la dette du gouvernement et que cela lui permet d'économiser 153 000 000 \$ d'argent à trouver en 1987-1988 parce que, à ce moment, il aura enlevé tout simplement ces comptes à payer, il aura envoyé la facture dans la dette consolidée du Québec et, à ce moment, dans l'opération, par ces pratiques comptables qui sont modifiées, il économise 153 000 000 \$ d'argent à trouver puisqu'il enverra l'emprunt ou le financement directement dans la dette consolidée du Québec, de sorte que le ministre des Finances a fait une belle opération, ce qu'on pourrait appeler la "passe de l'oiseau moqueur". Par le fait des colonnes de chiffres, des changements dans les chiffres, il n'y a pas beaucoup de gens qui vont aller vérifier cela. Cela l'avantage sur le plan budgétaire de 153 000 000 \$.

Ce n'est pas une pinotte. C'est juste en changeant les colonnes de chiffres, en prenant des chiffres dans des colonnes et en les mettant dans d'autres, en changeant les colonnes de chiffres sans qu'il rentre un cent

de plus au gouvernement, sans que les gens soient payés différemment. Ils vont tous être payés de la même façon qu'avant. Il va avoir 153 000 000 \$ de moins à trouver dans son exercice financier parce qu'il aura envoyé cela dans la dette du Québec.

M. le Président, vous comprenez que cela fait une belle opération pour le ministre des Finances, sans savoir... Il faudra voir le décompte éventuellement. J'espère que le Vérificateur général aura les mêmes scrupules pour vérifier, par rapport aux 1 310 000 000 \$, combien d'argent va avantager le ministre des Finances dans les années subséquentes. Là-dedans, il y a toutes sortes de choses, notamment des papiers à terme. Alors, comment cela va-t-il avantager? Qu'il nous le précise. S'il n'aime pas les "footnotes" ou les notes en bas de page, il pourra nous le dire dans de beaux paragraphes dans le corps de son texte. On est autant capable de lire les paragraphes dans le corps de son texte que dans les "footnotes".

Je dois vous dire que nous allons voter contre ce projet de loi puisqu'il a été présenté d'une façon qui ne représente pas la réalité. Il ne s'agit pas essentiellement de dépassement. Il s'agit de changement de pratiques comptables. Il s'agit d'avantages que le ministre des Finances se donne pour 153 000 000 \$ et qu'en se donnant ces 153 000 000 \$ d'avantages sans même avoir trouvé 153 000 000 \$ en plus, le gouvernement s'avantage sur le plan financier mais n'apporte rien à l'administration du gouvernement. Essentiellement, au lieu de faire 129 et de continuer avec les montants qui étaient payés comme dans l'année prochaine, il a préféré s'avantager de 153 000 000 \$. Il a donné une forme légale à ce qu'il appelait le pelletage de la neige dans l'année suivante.

Maintenant, les gens vont pelleter autant, mais la loi va le permettre. La loi va l'encadrer. Et on pourra voir les chiffres dans les colonnes dans l'année où l'engagement a été pris parce que les factures vont pouvoir arriver à temps en arrivant plus tard. Drôle de phénomène, mais c'est cela.

Autrefois, il fallait que les factures arrivent plus vite pour être à temps. Maintenant, cela nous arrive plus tard pour être à temps. C'est le cadre légal dans lequel on dit simplement que le ministre des Finances a enrobé sa réforme financière. Nous aurons le temps, au cours des prochaines années, de voir chaque année à quel point il a contrôlé ou non ses excédents de dépenses. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président: Je cède la parole à M. le ministre des Finances.

M. Gérard D. Levesque (réplique)

M. Levesque: M. le Président, très brièvement, je regrette que le député de Lévis n'ait pas posé le même geste pour le projet de loi 130 que celui qu'il a posé pour le projet de loi 129.

C'est assez cocasse et assez paradoxal. Justement, le projet de loi 130 a pour objet de corriger les erreurs du passé dont il est l'un des plus illustres représentants dans cette Chambre. C'est justement pour cela qu'on a apporté le projet de loi 130. Il s'associe au remède que nous suggérons, le projet de loi 129. Il vote avec nous. Il regrette son vote de deuxième lecture. Il se corrige. Il s'apprête à voter avec le gouvernement sur le projet de loi 129 qui est le remède pour l'avenir, qui est la correction et il vote contre le fait que pour le passé... Alors qu'on dit: On va essayer de donner l'absolution à ces gens pour le passé, non, il ne veut pas l'absolution. Mais qu'est-ce que c'est? Où est la logique, M. le Président? C'est parce qu'il a besoin des comptes des hôpitaux et des universités, ce qui n'a rien à voir avec ce projet de loi. J'ai entendu le député de Lévis. Je lui ai conseillé de s'adresser aux ministres sectoriels à la commission parlementaire, à l'étude des crédits. Il aura l'occasion de se rendre là et d'avoir tous les renseignements.

D'ailleurs, ce qui me surprend de la part du député de Lévis, c'est que les renseignements qu'il sollicite, qu'il requiert, sont des renseignements qui lui étaient infiniment disponibles lorsqu'il était membre de ce gouvernement et c'est particulièrement pour ces années qu'il nous les demande. Il nous demande des renseignements particulièrement pour cette période où ils étaient au gouvernement, à moins qu'il n'ait pas eu de communication entre ces ministres du Parti québécois dans le temps. Comment se fait-il que pendant tout le temps qu'il a été ici, depuis 1976, il n'a pas eu la même curiosité jusqu'à 1985? Pourquoi ne s'est-il pas inquiété? Il vient de faire un grand discours sur ses préoccupations quant au déficit des hôpitaux, quant au déficit des universités. Cela l'inquiète. Il dit: Ces chiffres, nous devons absolument pouvoir les obtenir. Mais il les avait. Non? Il ne les avait pas. Ah! Il ne pouvait pas les avoir alors qu'il était lui-même membre d'un Conseil des ministres.

Quelle sorte de communication, quelle sorte de transparence y avait-il là dans ce cabinet? Il attend que nous prenions le pouvoir pour nous demander: Donnez-nous, de grâce, ces renseignements. Pendant neuf ans, j'ai demandé à mon collègue, le ministre de l'Éducation, à mon collègue, le ministre des Affaires sociales, on me l'a toujours refusé. S'il vous plaît, vous qui êtes là aujourd'hui, donnez-nous ces renseignements. Est-ce que

c'est cela que le député de Lévis nous dit? Voyons: Soyons sérieux, M. le Président. D'ailleurs, j'en parlais avec mon collègue, le ministre de l'Éducation. J'invite le député de Lévis, à la prochaine occasion, à se rendre à la commission concernée. Non, il ne m'écoute plus. Avez-vous remarqué que lorsqu'on donne la réponse au député de Lévis, il se tourne vers ses collègues et il commence un autre discours.

J'invite - le ministre de l'Éducation est ici - le député de Lévis à se rendre rencontrer le ministre de l'Éducation, il l'attend à la commission. Qu'il y aille. Il aura la réponse que voudra bien lui donner mon collègue, le ministre de l'Éducation, tenant compte, évidemment, de l'intérêt public, etc.

Cela étant dit, je ne veux pas davantage prendre le temps de cette Chambre. Je pense que par les projets de loi 129 et 130 que nous adoptons à l'instant, nous allons améliorer la transparence de la gestion gouvernementale. Nous allons faire en sorte d'améliorer les méthodes de gestion, les méthodes des conventions comptables, le tout tel que suggéré par le Vérificateur général. Je suis très fier de toute cette contribution de part et d'autre. Je remercie tous ceux et celles qui se sentent visés par ces remerciements. Merci.

Le Vice-Président: Le débat étant terminé, est-ce que le rapport de la commission du budget et de l'administration qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi 130, Loi concernant les dépenses effectuées et non comptabilisées au 31 mars 1986, est adopté?

Des voix: Adopté.

M. Gendron: Adopté sur division.

Adoption

Le Vice-Président: Adopté sur division.

Je constate également qu'il y a consentement pour que nous passions à l'étape suivante du projet de loi, soit son adoption. À ce moment-ci, est-ce que la motion d'adoption du projet de loi 130, Loi concernant les dépenses effectuées et non comptabilisées au 31 mars 1986, est adoptée?

Des voix: Adopté.

Une voix: Sur division.

Le Vice-Président: Adopté sur division.
M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: M. le Président, je vous demanderais d'appeler maintenant l'article 28 du feuillet, s'il vous plaît!
(16 h 50)

Projet de loi 13

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

Le Vice-Président: À l'article 28 du feuilleton, nous allons procéder à la prise en considération du rapport de la commission de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi 13, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique en matière d'élections scolaires.

Je cède à ce moment-ci la parole à M. le ministre de l'Éducation.

M. Claude Ryan

M. Ryan: M. le Président, je voudrais tout d'abord remercier les membres de cette Assemblée qui ont participé au débat sur le projet de loi 13, en particulier les députés des deux côtés de la Chambre qui ont siégé à la commission parlementaire appelée à examiner le projet article par article. Je pense que le travail s'est fait dans un esprit éminemment constructif, dans la recherche de l'amélioration des conditions dans lesquelles les citoyens pourront, en novembre prochain, exercer leur droit de participation aux élections scolaires.

Comme nous en sommes à l'étape de la prise en considération du rapport et que, jusqu'à maintenant, les dispositions du projet de loi ont plutôt donné lieu à une sorte de consensus des deux côtés de la Chambre, je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur le projet de loi. Je voudrais rappeler très brièvement les objectifs principaux que poursuit le gouvernement avec ce projet de loi. Ensuite, j'entendrai volontiers les représentations de l'Opposition. J'espère qu'avec ces échanges de vues qui nous sont permis et qui sont même nécessaires de par notre règlement à ce stade-ci, nous pourrons en venir ensuite au dénouement que nous souhaitons tous.

L'objet premier du projet de loi est de faire en sorte que tous les citoyens puissent participer librement aux élections scolaires en novembre prochain. Depuis quelques années, la participation aux élections scolaires laisse à désirer au Québec, surtout dans les centres urbains. Je ne veux pas généraliser, parce que, dans les centres ruraux, la participation aux élections scolaires est encore à un niveau assez élevé. Dans mon comté d'Argenteuil, lorsque des élections ont lieu - elles n'ont pas toujours lieu pour chacun des sièges vacants - le taux de participation est sensiblement supérieur à celui qu'on retrouve, par exemple, à Montréal. Si nous pouvions faire en sorte, en vue des élections de novembre prochain, qu'un mouvement d'intérêt beaucoup plus grand se manifeste dans tout le Québec à

l'endroit des élections scolaires, je pense que ce serait un progrès considérable pour la démocratie vécue chez nous. Il ne suffit pas, pour que la démocratie soit vivante, que des citoyens se présentent aux urnes une fois à tous les quatre ans pour les élections générales; il faut qu'ils saisissent toutes les chances qui leur sont données de participer aux décisions, qu'ils participent personnellement chaque fois que la loi les invite à le faire.

Or, dans le domaine scolaire, nous avons un mode de gouvernement en vertu duquel les personnes appelées à présider à la gestion des affaires scolaires, c'est-à-dire les commissaires d'écoles, sont élus au suffrage universel à tous les trois ans par leurs concitoyens. Il y avait, dans la loi actuelle sur l'instruction publique, des dispositions qui auraient été de nature à gêner la participation ou l'égalité d'accès aux charges. À l'occasion de la prochaine élection, nous avons vu à corriger ces dispositions de manière que l'égalité soit la plus complète possible, et je vais en donner trois exemples.

En vertu de la loi actuelle, il aurait pu arriver qu'une personne qui n'est pas catholique, qui n'est pas protestante et qui n'a pas d'enfant dans les écoles aurait été privée de son droit de vote et de son droit de se porter candidate aux prochaines élections scolaires. Un petit détail technique que je me dispenserai d'expliquer longuement à ce stade-ci aurait pu faire en sorte que si une telle personne n'avait pas fait part, avant le 1er avril 1987, de son désir de voter sur la liste catholique ou la liste protestante, il aurait été trop tard pour qu'elle le fasse au moment de la confection des listes électorales, à la fin de l'été. Pour s'assurer qu'il n'y aura pas de telles privations de vote, on fait un amendement à l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique qui donne à tout le monde, même à ceux qui n'auraient pas procédé à l'inscription sur la liste électorale avant le 1er avril, le droit de s'inscrire sur la liste électorale en août et septembre prochains et, ensuite, de participer aux élections scolaires, soit à titre d'électeur ou d'électrice, soit à titre de candidat ou de candidate. C'est le premier point que nous corrigeons. Je pense que pas un député dans cette Chambre ne sera pas d'accord avec cette disposition.

Il y avait une autre disposition - et je pense que nous trouverons de nouveau de ces dispositions dans l'avenir - dans la Loi sur l'instruction publique qui est une loi très complexe. Cela fait penser à ces vieilles églises qu'on observe à Rome dans lesquelles vous avez la superposition de trois ou quatre âges différents d'architecture. Vous regardez les fondations, c'est une architecture qui remonte au temps des Romains, vous regardez les murs, les fenêtres et le style des portiques et cela vous ramène au Moyen

Âge, vous regardez la décoration, cela vous ramène à la Renaissance et il y a d'autres pièces qui vous ramènent au XIXe siècle. L'étranger qui voit cela pour la première fois trouve que cela n'a pas de bon sens, mais quand il acquiert un peu la compréhension de ces choses, qu'il prend la peine de lire les documents qui expliquent comment ces choses sont faites, il est rempli d'émerveillement devant le sens de la continuité qu'expriment ces grands monuments. Il s'aperçoit que sa réaction première était souvent très superficielle et plutôt inculte.

Notre Loi sur l'instruction publique, il y a quelque chose là-dedans. C'est une espèce de monument dans lequel sont venues se superposer avec les générations des pièces différentes. Il y a toujours des ajustements qui demandent à être faits parce que c'est impossible de penser à tous les ajustements chaque fois qu'on fait une modification. Nous apportons quelques modifications à l'occasion du projet de loi 13 et je pense que c'est bon pour la démocratie.

Un autre exemple. Quand la personne s'inscrit sur la liste électorale, d'après la loi actuelle il faut qu'elle ait 18 ans le jour où le recenseur passe chez elle; autrement, elle n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste électorale. Le changement que nous proposons aurait pour effet de permettre à cette personne d'être inscrite sur la liste électorale pourvu qu'elle ait 18 ans le jour du scrutin. Cela veut dire que, si elle a 18 ans entre le jour où le recenseur est passé chez elle et le jour du scrutin, elle est autorisée à faire inscrire son nom sur la liste. On augmente ses chances de participer à l'élection. Je pense que c'est de la bonne démocratie que tout le monde comprendra. C'est un peu comme l'oeuf de Christophe Colomb. On n'y avait pas pensé plus tôt. Mais, grâce à la lecture plus attentive que nous avons faite de plusieurs dispositions de la loi, nous pouvons apporter cette correction. Je pense que c'est une correction qu'il serait bon d'apporter de manière générale.

Une autre chose. Le recensement pour les fins de la confection de la liste électorale. Nous avons pensé, dans la sagesse que nous possédions à ce moment-là, lorsque nous avons adopté la loi 24 l'an dernier, qu'un recensement fait entre le 15 août et le 15 septembre pourrait être suffisant pour permettre à tout le monde de s'inscrire sur les listes électorales. Je le pense encore personnellement, mais d'autres m'ont fait valoir qu'ils ne partageaient pas mon point de vue. Ils m'ont fait valoir des arguments sensés et même si je ne les admet pas je pense qu'ils sont assez représentatifs pour que j'en vienne à la conclusion que mon point de vue est plutôt minoritaire. Je suis très heureux, en

conséquence, de proposer une modification qui permettra à ceux qui ont examiné le problème à partir d'un point de vue différent du mien d'avoir raison dans cette disposition de la loi. Si l'on m'assure, de source sérieuse... Et parmi ceux qui m'ont fait des représentations à ce sujet-ci, il y en a qui sont beaucoup plus familiers avec les élections scolaires que moi. Je n'ai jamais été candidat à une élection scolaire, je n'ai participé qu'une fois à une élection scolaire dans mon district pour l'élection d'une commissaire que nous appuyions à l'époque, ma femme et moi, mais je ne suis pas un spécialiste de la section de la Loi sur l'instruction publique qui traite des élections scolaires. Alors, les spécialistes nous ont fait valoir que cela serait infiniment préférable de reporter le recensement pour fins d'élections au début de septembre. C'est le sens d'un amendement que nous proposons et je me dispense d'entrer dans des détails pour l'instant.

Il y avait une autre clause vieillotte qui a été là pendant tout le temps où l'ancien gouvernement était au pouvoir, pendant tout le temps où nous y avons été auparavant, en vertu de laquelle le conjoint ou la conjointe d'un commissaire en place ne pouvait pas être candidat ou candidate aux élections scolaires. On craignait qu'il n'y ait de la contamination ou je ne sais trop quoi, mais en tout cas on se disait: Si le mari est là, la femme n'a pas d'affaire là et vice versa. C'est le reflet d'une vieille sagesse québécoise comme on l'a connue autrefois qui avait sa raison d'être et sa justification dans l'état où en était notre société à l'époque. Aujourd'hui, il s'agit là de catégories qui sont dépassées, qui n'ont plus leur raison d'être et qui l'auront d'autant moins aux prochaines élections scolaires. (17 heures)

Alors qu'autrefois on remplaçait les commissaires un tiers à la fois dans toutes les commissions scolaires en dehors de Québec et de Montréal, maintenant, on les élira en bloc. Par conséquent, il ne peut pas exister une situation où votre conjoint serait déjà commissaire parce qu'il n'y a plus personne qui est commissaire. À compter du jour du vote, tous les postes doivent être comblés de nouveau. On dit: Vous pourrez être candidat parce que vous êtes Monsieur Untel et Madame ne pourra pas l'être parce qu'elle est votre épouse. Nous ne voulons pas de ce genre de disposition, et c'est pourquoi nous demandons de faire tomber purement et simplement cette disposition de la Loi sur l'instruction publique qui interdisait au conjoint d'une personne qui est commissaire de vouloir se porter candidate à un poste de commissaire.

Un autre point nous avait échappé dans l'adoption des changements que nous avons apportés l'an dernier à la Loi sur

l'instruction publique, c'était la continuité dans la représentation des parents au sein des commissions scolaires, à l'occasion du mouvement d'intégration et d'annexion des commissions scolaires qui se poursuit depuis quelques années et qui connaîtra encore, cette année, de nombreux développements. En vertu des dispositions actuelles de la loi, il n'est pas assuré que, dans chacune des commissions scolaires devant exister à la suite d'une intégration ou d'une fusion, la représentation des parents continuerait d'être assurée. Nous apportons des amendements à la loi en vertu desquels la représentation des parents sera assurée au sein de la commission scolaire. Il n'y aura pas de difficulté de ce point de vue.

Nous voyons autre chose, les dispositions relatives aux circonscriptions électorales qui devront être aménagées en vue des élections de novembre. Les dispositions de la loi n'étaient pas parfaitement limpides à ce sujet, et là où se produisent des intégrations ou des annexions, on aurait pu se retrouver avec un nombre de quartiers qui auraient été complètement démesurés. Avec les changements qu'apporte le projet de loi 13, nous aurons des limites tout à fait raisonnables. Il sera impossible, par conséquent, de se retrouver avec des commissions scolaires qui auraient 25, 30, 35 membres comme c'est arrivé à la suite de certaines fusions. Encore ici, par conséquent, le législateur est inspiré par un souci de rationalité qui veut faire en sorte qu'on garde des proportions raisonnables partout, dans tous les aspects du processus électoral scolaire.

Un dernier point. Nous faisons disparaître les appels à la Cour provinciale dans les cas de demande de radiation ou de correction de noms inscrits sur la liste électorale. En vertu de la loi actuelle, un citoyen qui n'est pas content d'une décision rendue par les commissaires concernant l'inscription de son nom ou l'inscription d'un autre nom sur la liste électorale peut porter plainte à la Cour provinciale. C'est un processus qui entraîne des dépenses, qui entraîne beaucoup de temps et qui risquerait de nous conduire à des délais allant bien au-delà de la période électorale.

Nous avons remarqué que, dans la loi électorale générale, ces appels à la Cour provinciale sont disparus depuis déjà plusieurs années. Si nous avons jugé bon de les faire disparaître pour les élections générales, à plus forte raison, nous pouvons retenir la même disposition pour les élections scolaires. C'est pourquoi le projet de loi comporte une disposition suivant laquelle les appels à la Cour provinciale, dans les cas reliés aux décisions des commissaires portant sur la confection des listes électorales, seraient supprimés.

Avec ces remarques, Mme la

Présidente, je pense avoir fait le tour du projet. En commission parlementaire, il avait été question de la possibilité d'un amendement concernant la période laissée aux citoyens qui veulent faire appel de certaines erreurs, de certaines décisions qui ont pu être prises à propos de la liste électorale. Il était question de porter le délai de cinq à sept jours. Après avoir examiné cette possibilité, nous en sommes venus à la conclusion que mieux vaut maintenir le texte du projet de loi comme nous l'avons présenté parce que le délai, ainsi que je l'ai souligné, est le même que celui qui est prévu dans la Loi électorale. L'un des buts que nous poursuivons est de faire en sorte que nos lois se ressemblent le plus possible, dans tous les cas où il n'y a pas de raison très sérieuse de faire qu'elles soient différentes d'un secteur à l'autre.

Nous pensons que, pour les prochaines élections scolaires, les délais prévus dans le projet de loi, comme nous l'avons présenté, pourront très bien satisfaire les fins de la démocratie vécue. S'il devait se révéler, à la suite de l'expérience, que les délais que nous avions prévus n'étaient pas assez longs, nous pourrions voir à faire les corrections nécessaires en vue des élections qui suivront. Je pense qu'en vue des élections de novembre prochain, les amendements que nous apportons sont des amendements de bon sens, des amendements de réalisme et d'équilibre. En conséquence, je suis très heureux de parrainer ce projet de loi qui ne réforme pas tout le secteur des élections scolaires, loin de là, mais qui apporte pour l'immédiat des compléments ou des perfectionnements qui devraient être très utiles en vue d'une participation plus grande des électeurs aux élections de novembre.

Je termine, Mme la Présidente, en émettant le vœu que les commissions scolaires prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte que la tenue des élections soit connue des électeurs, que les choses que doivent connaître les électeurs afin de participer aux élections, d'abord en s'inscrivant sur les listes, deuxièmement en se portant candidat, troisièmement, en exerçant leur droit de vote, soient bien connues des électeurs, qu'ils se sentent incités par le climat général qui régnera à participer aux élections scolaires. J'espère que nos concitoyens et nos concitoyennes qui nous entendent aujourd'hui se prépareront dès maintenant à suivre le déroulement du scrutin scolaire, à y participer activement de manière que soient portés à la direction des affaires scolaires dans nos quelque 210 ou 215 commissions scolaires tous les citoyens et toutes les citoyennes que ces choses intéressent et que la confiance de leurs concitoyens est capable de porter à ces responsabilités. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Éducation.

M. le député de Laviolette.

M. Jean-Pierre Jolivet

M. Jolivet: Merci, Mme la Présidente. Je suis heureux à titre de porte-parole officiel de l'Opposition en matière d'enseignement primaire et secondaire de parler une dernière fois sur ce sujet en disant que nous allons procéder à l'adoption de ce projet de loi dans les minutes qui suivent.

Donc, la prise en considération de ce rapport se fait maintenant et nous aurons l'occasion de passer à l'étape suivante qui est l'adoption de la loi. Comme nous avons accepté de le faire dans la même séance, je dois dire que c'est dans le même esprit que j'adressais une lettre au ministre de l'Éducation au mois de janvier dans laquelle je lui disais que, compte tenu de certaines difficultés que pouvait comporter la loi 24, cela nous amènerait nécessairement à apporter à la Loi sur l'instruction publique des amendements importants.

Or, je dois vous dire que le ministre me disait à l'époque que, peut-être, ce n'était pas nécessaire, peut-être pouvait-il agir par l'intermédiaire de la réglementation et qu'en conséquence, il ne voyait pas l'utilité mais que, si jamais un projet de loi devait être présenté, il me remerciait de l'appui que je lui accordais pour passer rapidement ce projet de loi.

On se souviendra - peu importe ce que le député de Sauvé et président de la commission parlementaire disait en commission - que, sans l'accord de l'Opposition, le leader du gouvernement avait donné des dates bien précises à chacun des ministres pour préparer et présenter leurs projets de loi pour acceptation au Conseil des ministres, pour présentation devant l'Assemblée nationale, et que ces dates étaient déjà dépassées. C'était vers le milieu de janvier. Or, comme les discussions ont eu lieu vers la fin de janvier, le ministre, pour convaincre son leader avait besoin de notre accord en ce sens. J'ai pu convaincre le mien et je suis très heureux de le lui avoir accordé.

Je lui ai dit en commission parlementaire et je le répète encore une fois que le projet de loi qui est devant nous est mineur. C'est un projet de loi qui vient corriger certains oublis de la loi 24, qui vient amender une loi qui avait déjà amendé la loi 24 et qui amende par le fait même, dans certains cas, la loi 24. On se retrouve donc devant un ensemble d'articles dans le projet de loi qui, en fait, comme le ministre nous le fait sentir à sa façon, mais qui est quand même la réalité, ne sont que des amendements, des oublis à des lois qu'il a

lui-même passées.

Il voudra peut-être nous associer à ces oublis en nous disant: Vous, les membres de l'Opposition, comme moi, vous n'avez pas vu la possibilité d'erreurs et, en conséquence, vous ne vous êtes pas opposés. Mais, je dois dire que, sur certains points, nous nous sommes opposés et le ministre trouve même le moyen de nous dire aujourd'hui que, même si ce n'est pas son idée, il est bien consentant à accepter notre position. Il ne faut pas qu'il oublie que nous l'avions mis en garde contre le fait que, si on faisait le recensement des électeurs entre le 15 août et le 15 septembre, effectivement, il y aurait des problèmes. Même les gens de son propre parti - je vois la députée de Groulx qui l'avait dit à l'époque, elle trouvait que la période du 15 août au 15 septembre n'était pas propice au fait que les électeurs soient tous compris dans la liste électorale. (17 h 10)

Je dois vous dire que nous étions d'accord avec elle, que nous l'appuyions, puisque c'était une de nos propositions, un amendement en ce sens d'en avoir 24, mais le ministre nous a dit: Non, un instant! je pense que c'est bien, on va le laisser là. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il se rend à notre argumentation. Même s'il dit qu'il n'est pas d'accord avec notre argumentation il l'accepte parce qu'il s'aperçoit qu'il est minoritaire. Je pense que c'est la façon qu'il a de faire un beau geste en disant: Voyez comment je suis. Il fait oublier cependant l'ensemble des erreurs qu'il a commises, l'ensemble des difficultés qu'ont comportées la loi 24 et la loi 131 qui a suivi au mois de décembre dernier.

Je dois dire que j'aurais aimé que le ministre accepte une autre de nos propositions, à savoir de porter le temps dévolu à la radiation ou à l'inscription sur la liste électorale de cinq à sept ou dix jours. Le ministre vient de me dire que l'engagement qu'il avait pris de présenter un amendement à la séance d'aujourd'hui tient toujours en disant qu'il n'en apporte pas. C'est ce que le ministre vient de me dire. Il n'a pas l'intention d'apporter un amendement additionnel à sa décision.

J'aurais peut-être l'occasion de lui en proposer un autre aujourd'hui. Peut-être qu'on aurait l'occasion de s'en parler. Je suis assuré que pour celui-là le ministre serait peut-être, selon son expression, que je connais très bien, très sensible à ma suggestion.

Le ministre de l'Éducation sait très bien que nous allons avoir, en vertu de la loi 24, des élections au mois de novembre 1987. Entre-temps il va y avoir au Québec, selon la coutume habituelle, une élection dans les commissions scolaires régionales au niveau du conseil exécutif. Des élections vont se tenir, si ma mémoire est bonne, car normalement

d'année en année il y a élection du conseil exécutif et ça se situe normalement au mois de juin.

Est-ce que ça veut dire que compte tenu de toutes les décisions que nous avons prises on a peut-être fait un oubli à ce sujet et que s'il y a moyen de le corriger on pourrait le faire aujourd'hui? Compte tenu aussi qu'il y a des coûts additionnels pour réunir tous les commissaires de toutes les commissions scolaires locales, en conséquence il serait peut-être possible de considérer que l'élection du conseil exécutif de la commission scolaire régionale n'ait lieu qu'après les élections du mois de novembre et non pas qu'on en ait au mois de juin et qu'on soit pris de façon un peu inextricable avec des gens qui auront été nommés et qui pourront être battus aux élections du mois de novembre. Je ne sais pas si cette question a été regardée à fond mais il me semble qu'il pourrait y avoir un danger, à moins que le ministre ne me rassure et qu'il me dise que les amendements apportés à la loi 24 ou ailleurs nous amènent à penser que les élections du conseil exécutif régional n'auront lieu qu'après l'élection du mois de novembre qui vient. Si c'est ça, l'amendement, quant à la possibilité de l'apporter immédiatement tomberait, puisqu'il existerait déjà une possibilité de le voir dans ce sens-là... Si ce n'est pas ça, est-ce qu'il y a moyen de regarder rapidement cette question-là? On m'a soumis cette possibilité. Je n'ai pas eu le temps de la vérifier plus à fond mais je profite de l'occasion, puisqu'elle me revient à la mémoire... Lundi soir dernier à La Tuque, dans mon comté, nous avons procédé à la signature d'un protocole d'intégration entre la commission scolaire du Haut Saint-Maurice à l'unanimité et la commission scolaire régionale, à l'unanimité, le jeudi qui précédait, de sorte que nous avons une possibilité d'intégration sur le territoire de la Haute-Mauricie en se séparant de la Commission scolaire régionale de la Mauricie. Je dois vous dire que si c'est le cas, on pourrait prendre quelques instants ce soir pour s'assurer que ce trou, s'il existe, soit comblé et qu'en conséquence on s'assure qu'il n'y aura pas deux élections, qu'il n'y en aura qu'une seule et qu'elle se situera après les élections du mois de novembre prochain. En conséquence on maintiendrait jusqu'à cette élection les gens qui sont actuellement au conseil exécutif de la commission scolaire régionale, ce qui éviterait dans certains cas des tensions.

Je suis sûr que si c'était ça le ministre serait très sensible à ce que je lui ai dit dans le contexte où il y a des gens qui vont avoir à prendre des décisions au niveau régional sur des sujets d'intégration.

Je dois dire que le projet de loi comme tel ne nous donne pas cependant tout ce que l'on voudrait. Le ministre me rappelle qu'il

aura l'occasion l'automne prochain de nous présenter des amendements majeurs à la Loi sur l'instruction publique dans un projet de loi majeur. Je dois vous dire, Mme la Présidente, que j'ai hâte de voir ce fameux projet de loi parce qu'il nous en parle depuis qu'il est élu comme possibilité mais à toutes les fois on arrive devant rien.

On parlait dans ces déclarations antérieures de la possibilité de réaménager des règles qui président à la tenue des élections scolaires mais dans son ensemble et non pas simplement morceau par morceau, cas par cas, comme il est en train de nous y habituer. On parlait du statut, du rôle et de l'organisation de l'école en vertu des décisions qui ont été prises dans la loi 3 qui, malheureusement, n'est pas applicable pour le moment. Il y a la participation des parents à la vie scolaire que les gens veulent aussi, et on en corrige quelques éléments, mais les demandes sont plus larges que cela. Il y a la rémunération des commissaires d'écoles, la question du rôle et des attributions respectives des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation. Donc, il y a un projet de loi qu'on attend encore, un projet de loi qui pourrait aussi parler de deux autres choses, soit la possibilité pour le ministre de prendre des décisions et de pouvoir les faire appliquer. On en a un exemple typique et cette deuxième décision tient compte de la question de l'intégration des commissions scolaires des niveaux primaire et secondaire dans une seule et même commission scolaire, dans deux ou trois, selon les territoires.

Mme la Présidente, le ministre a souvent cette habitude de répliquer - c'est son droit le plus strict et la façon dont il le fait - en escamotant certaines parties de ce qu'on lui pose dans les questions. Cet après-midi, à la période de questions, quand j'ai parlé de Jonquière-Kénogami-Arvida et de ce qui s'est passé là-bas, je lui parlais justement du fait qu'en proposant le statu quo ce n'est pas une décision dans le contexte de ce qui passe là-bas. Là-bas, on a une discussion et on appelle cela, dans un cas, l'intégration et, dans un autre cas, la fusion. Ceux qui parlent de l'intégration, ce sont ceux qui disent qu'on devrait avoir trois commissions scolaires intégrant le primaire et le secondaire. Il y a les autres qui parlent de la fusion en disant: On fusionne tout le monde dans une seule commission scolaire, niveaux primaire et secondaire. Quand je lui ai dit qu'il y avait un manque de courage politique, c'est de cela que je parlais, pas du fait qu'il ait proposé le statu quo. Le statu quo, c'était facile, c'est ce qui existe. Ce que le ministre n'a pas voulu prendre comme décision, et il nous le répète depuis longtemps: Je veux des consensus...

J'avais l'occasion ce matin, lors d'une discussion en séance de travail de la

commission parlementaire sur d'autres sujets, de faire mention aux députés libéraux qu'effectivement c'est bien beau de parler de consensus, mais le problème qu'on a, c'est que, le consensus ne se faisant pas, il y a des gens qui se chamaillent, et pour toutes sortes de raisons. On n'a qu'à regarder ce qui se passe là-bas. Sur 23 commissaires, il y en a 8 qui ont été remplacés pour différentes raisons. C'est le président qui les a nommés ou les a fait nommer selon la formule habituelle prévue par la loi. Je donne un exemple que le ministre connaît très bien. Dans une autre commission scolaire, des gens du milieu, du quartier, proposaient telle personne et le ministre a nommé une autre personne. Dans une lettre qu'il m'adressait par l'intermédiaire d'un de ses attachés politiques, il me disait: Écoutez! On s'est peut-être trompé, mais il est nommé; attendons les élections pour voir le changement.

Pendant ce temps, les gens dans le coin, là-bas, comme un peu partout ailleurs, disent: Cette personne a été nommée selon la formule prévue après consultation. Dans le fond, ils disent: Arrêtez de nous consulter parce que vous nommez la personne que vous voulez. Et, parfois, c'est à la suite de pressions politiques, ce qui est malheureux. C'est dans ce sens-là que je vous dis: Il y a une décision que le ministre a prise dans ce cas-là. Quel était ce cas? Le cas était bien simple, Mme la Présidente. Il a dit: statu quo; attendons les élections et attendons que, peut-être par l'élection, il y ait possibilité de régler le problème parce que, d'après nos renseignements, de part et d'autre - du côté libéral, comme il le disait; du côté du Parti québécois, comme je le disais - l'ensemble des gens sont d'accord pour la fusion. Donc, ils vont élire des gens pour la fusion et, après, le problème sera réglé. Pendant ce temps, près de 5300 élèves n'ont pas de cours et même s'ils retournaient à l'école, les parents ont dit qu'ils décideraient de les retirer parce qu'ils veulent que cela soit réglé une fois pour toutes.

Le ministre nous donnait des réponses cet après-midi. J'espère - et c'est cela que je cherche... Contrairement à ce que le ministre délégué aux Forêts pensait, je n'ai pas organisé et je n'ai pas l'intention d'organiser quoi que ce soit au Québec pour contester la façon dont les gens l'ont fait. J'ai rappelé au ministre un cas chez nous, à Mont-Carmel, dans le comté de Saint-Maurice. J'ai même demandé aux parents d'éviter de se servir des élèves comme moyen de pression. Je suis responsable comme député et comme critique de l'Opposition. Je l'ai dit au ministre, je l'ai dit sur les ondes de la radio chez nous: Il n'est pas possible de penser que l'on utilise les enfants comme moyen de pression. On refusait à des enseignants, dans leur

négociation, de le faire. Je refuse encore à des parents d'utiliser les enfants comme otages. Il y a d'autres moyens pour faire valoir nos points.

C'est dans ce sens-là, Mme la Présidente, que je dis au ministre que le fait de ne prendre aucune position, c'est comme s'il laissait aller le dossier. Qu'est-ce qu'il y a de pire dans le dossier qui nous préoccupe, celui de Jonquière-Arvida-Kénogami, dans ces polyvalentes et dans ces écoles? Mme la Présidente, nous constatons que les commissaires ont pris des décisions à l'encontre de la position du ministre et qu'en conséquence on se retrouve avec des commissaires qui décident de prendre des positions qui présentent, dans ce cas, une confrontation avec le ministère.
(17 h 20)

J'espère que le ministre va les convaincre de laisser tomber et d'attendre justement l'élection. C'était sur cela que nous étions d'accord, le député de Jonquière et moi, de laisser plutôt les gens le décider. Mais, nous avons d'autres cas au Québec, qui ne sont pas réglés par le projet de loi actuel, qui risquent de perdurer dans le temps. Je donne comme exemple encore une fois toute la question de la commission scolaire de Chavigny, de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine, des Chenaux et de l'autre dont je ne me souviens pas du nom dans le coin de Louiseville, qui sont actuellement encore en discussion sur la question de l'intégration des niveaux primaire et secondaire. Le ministre ne semble pas vouloir prendre de position, ne semble pas vouloir dans certains cas même dire: Écoutez, je vais prendre une décision comme ministre et je pense qu'on va régler le problème une fois pour toutes.

L'exemple typique de cela, c'est dans mon coin. La commission scolaire de Grand-Mère, la commission scolaire de Shawinigan, la commission scolaire de Val-Mauricie, la commission scolaire de Normandie, la commission scolaire du Haut Saint-Maurice ainsi que la régionale de la Mauricie ne s'entendaient pas. On a rencontré le ministre. On a dit: écoutez, donnez donc à La Tuque, la Haute-Mauricie, la commission scolaire du Haut Saint-Maurice, l'accord pour profiter du momentum nécessaire à l'intégration de son primaire et de son secondaire.

Qu'est-il arrivé? Comme je le dis, le ministre a été très sensible aux arguments que nous avons apportés, ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons l'unanimité des deux, et la régionale et les locales ainsi que celle de La Tuque. Nous avons obtenu l'unanimité sauf que, peut-être, le ministre en a été conscient, il a probablement, par l'intermédiaire de ses employés, soit du sous-ministre ou d'autres, parlé à M. Gilles Leboeuf de Grand-Mère qui semblait vouloir

commencer, lors de son discours à la Chambre de commerce de Grand'Mère, à faire une petite contestation interne ou externe, peu importe. Comme le ministre le connaît très bien, il sait de quoi je parle.

Pour vous dire, Mme la Présidente, que, finalement, le monde là-bas a pu se parler et a trouvé une solution. Je me suis plu à appeler cette solution une solution de souveraineté-association. Comme il y a plusieurs organisateurs libéraux que je connais dans ces commissions scolaires - cela fait des années que je les connais - soit à Shawinigan-Sud, soit à Grand'Mère ou ailleurs, je dois vous dire que c'était une blague qui était quand même profonde dans le sens où on a réussi là-bas à s'entendre sur l'ensemble des services que la commission scolaire du Haut Saint-Maurice va garder, mais à laisser à la régionale deux autres services: l'éducation aux adultes - je pense que le ministre est bien conscient de cela - et l'autre qui était la question de l'informatique, pour arriver finalement à une formule où les gens vont garder leur pleine souveraineté tout en partageant des pouvoirs avec la régionale.

Cela, pour vous dire que les gens se sont parlé. Mais ils se sont parlé parce que le ministre a pris une décision. Quelle décision le ministre a-t-il prise? Il a dit oui, je donne l'accord à La Tuque, je donne le pouvoir de commencer à vous parler, ce que d'autres voudraient avoir au Québec mais qu'ils n'ont pas par le projet de loi et que le ministre ne semble pas vouloir prendre. Dans un cas comme on a à Jonquière, bien qu'est-ce qui se produit? Le ministre semble plutôt reporter le dossier en disant: Attendons l'élection, peut-être que cela va régler le problème. Mais, entre-temps, on a des élèves qui sont dehors.

C'est dans ce sens, Mme la Présidente, que je dis au ministre qu'on n'est pas en désaccord avec le projet de loi. Au contraire, nous allons voter pour. Nous allons lui permettre justement d'amener les amendements qu'il nous apporte, de nous amener les articles de concordance qu'il nous apporte, de nous amener en fait des articles qui vont réparer des oublis de la loi 24. Soit dit en passant, nous pouvons lui permettre de le faire de façon très rapide, parce que la date limite est le 1er avril. Le 1er avril, c'est la semaine prochaine. Et le 1er avril, c'est justement pour mettre en vigueur le plus rapidement possible et de façon légale les amendements qui doivent l'être avant le 1er avril.

Alors, nous avons apporté notre appui au ministre, mais je dois vous dire, Mme la Présidente, que j'attends avec beaucoup d'anxiété, d'une certaine façon, parce que, de fois en fois, il nous reporte à plus tard et parce que les rumeurs nous indiquent qu'ils ne seront peut-être pas prêts à

l'automne pour un projet de loi majeur, pour remettre certaines parties de la loi 3, des pans de mur de la loi 3, comme on peut les appeler, en vigueur dans une loi qui va, sans enlever ce que le ministre nous disait concernant la fameuse église de Rome, cathédrale de Rome, en nous disant que si les âges ont apporté à cette construction leur façon de voir et leur façon d'amener la connaissance du temps, d'en apporter une autre correction à cet édifice qui sera plus majeure que les petits cas par cas qu'il nous apporte, où on s'apercevra que, pendant qu'il fait des coupures dans les crédits qui ont été déposés, aux organismes volontaires d'éducation populaire, aux organismes oeuvrant auprès des analphabètes, de ceux qui sont en difficulté, des organismes qui donnent les moyens de se regrouper et de travailler ensemble, pendant qu'il fait cela, il augmente le budget des écoles privées.

Dans ce sens, on peut se poser des questions. Où sont les priorités du ministre dans tout ce contexte? Je ne veux pas être plus long parce que je sais que nous avons longuement discuté et nous aurons l'occasion, je l'espère, à l'automne, de discuter davantage de la Loi sur l'instruction publique. J'accorde donc à M. le ministre mon entier appui au projet de loi qu'il a présenté en espérant qu'il puisse répondre, si j'ai raison ou si j'ai tort, à ma question. Si j'ai raison, est-ce qu'il serait prêt à ce moment à apporter rapidement - il faudrait le faire immédiatement - un amendement pour corriger ce que je lui ai souligné tout à l'heure si c'est une anomalie, si c'est un oubli. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Laviolette. M. le ministre de l'Éducation, pour votre intervention de cinq minutes.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Cinq minutes. Quelle contrainte! Mme la Présidente, je serai très bref. Je voudrais tout d'abord remercier le député de Laviolette de sa collaboration. Je pense qu'il a raison de dire que si nous n'avions pas été assurés de son accord, nous n'aurions pas entrepris de faire adopter ce projet de loi avant le 1er avril. Il faut que les choses soient dites comme elles sont et je suis très heureux de le remercier de la collaboration qu'il nous a accordée là-dedans, pas tant pour le bien du gouvernement, je pense bien, que pour le bien de la démocratie. C'est très bien.

À la question qu'il m'a posée tantôt concernant les élections à l'exécutif de la commission scolaire régionale, je dois répondre en lui rappelant que lorsque nous avons adopté la loi 24 l'an dernier, nous avons adopté une disposition qui se lit comme suit: "Dans les 30 jours qui suivent le

troisième dimanche de novembre de chaque année, les commissaires procèdent à l'élection du président, du vice-président et des membres du comité exécutif de la commission régionale. Ces personnes demeurent en fonction jusqu'à l'élection et la nomination de leurs remplaçants." Par conséquent, dans les 30 jours qui suivent le troisième dimanche de novembre de chaque année, il n'y aura pas d'élection de l'exécutif aux commissions scolaires régionales au mois de juin. Ces élections seront reportées après l'élection du mois de novembre.

Cette réponse me permet de signaler quand même l'excellent travail qu'accomplissent les conseillers juridiques du ministre sur ces questions. Un de nos conseillers juridiques suit de très près nos débats. J'ai pu le consulter sur les lieux pendant que le député de Laviolette prenait la parole. Je dois lui dire que cette fois-ci, comme dans la très grande majorité des choses que nous avons faites avec la loi 24 l'an dernier, les événements nous donnent raison, pas tant pour le ministre que pour ceux qui le conseillent parce qu'ils accomplissent un travail extrêmement consciencieux et compétent. Cela ne les empêche pas de faire des oublis ou de faire défaut parfois à certaines articulations que nous jugeons nécessaires par la suite. Mais, dans l'ensemble, je pense que le député sait comme moi qu'ils accomplissent un travail d'excellente qualité et ce problème qui avait été soulevé par le député de Laviolette me permet de leur rendre hommage aujourd'hui.

À propos de la commission scolaire Lapointe, je voudrais faire une précision vu que le député de Laviolette a soulevé le cas. Nous ne sommes pas du tout dans la même situation que nous avons pu observer dans le cas de la commission scolaire du Haut Saint-Maurice et de la régionale Saint-Maurice. Dans le cas de la régionale Saint-Maurice et de la commission scolaire du Haut Saint-Maurice, il y avait quand même une demande qui me parvenait des commissions scolaires concernées. Ce n'était pas unanime pendant un certain temps, mais, quand même, il y avait une demande très forte qui me parvenait de la commission scolaire du Haut Saint-Maurice avec de solides raisons à l'appui. J'ai été très heureux de travailler auprès des autres commissions scolaires concernées, auprès des commissaires de la régionale, pour favoriser un dénouement heureux qui a été l'objet d'une décision unanime de la part de toutes les commissions scolaires concernées. La présidente de votre commission scolaire, M. le député de Laviolette, vous aura sans doute dit le concours très actif qu'elle a reçu de la part du ministre dans le règlement de ce dossier. Le député de Laviolette a collaboré également. C'était très bien.

Dans le cas de Lapointe, la demande

dont j'étais saisi allait dans un sens complètement différent. C'était une demande qui faisait l'objet de contestations très vives de la part des citoyens et de la part des organismes intéressés à l'éducation. Je ne pouvais pas imposer ma volonté. Si je favorisais la fusion des commissions scolaires au lieu de l'intégration, je ne peux pas imposer ma volonté. Il faut qu'il me vienne... Je ne sais pas si le député de Laviolette m'accorderait peut-être une minute?

La Vice-Présidente: M. le député de Laviolette, est-ce que vous avez compris la motion du ministre de l'Éducation? Est-ce que vous êtes prêt?
(17 h 30)

M. Jolivet: Oui, Mme la Présidente. Je voudrais seulement poser une question au ministre. Compte tenu que nous faisons en même temps la prise en considération du rapport et la troisième lecture, je suis d'accord que le ministre ait un peu plus de temps, mais je voudrais simplement lui demander si, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, dans un contexte où il verrait que la population est d'accord avec la fusion en grande majorité, mais que les commissaires... J'ai déjà mentionné que des commissaires avaient été nommés plutôt qu'élus - et le ministre doit en être bien conscient - selon des formules normales en démocratie, mais, si on regarde la façon dont ils sont nommés en vertu de la loi, ils ont été nommés contre la volonté de ceux qui veulent la fusion, par la décision du président de la commission... En conséquence le ministre a peut-être le droit, en vertu de la loi actuelle, de décider de le faire, sauf qu'il nous a dit qu'il ne voulait pas le faire. Le ministre ne veut pas faire l'intégration en l'imposant; il veut avoir un consensus. Mais, dans ce cas, le consensus a amené 5300 élèves, depuis 7 jours, en dehors des classes. C'est ce que je voulais lui souligner. Je pense que le ministre pourrait prendre un plus de temps pour continuer sa réponse.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Laviolette. M. le ministre de l'Éducation.

M. Ryan: Merci. Je reviens sur le cas de la commission scolaire régionale Lapointe. On me présente une demande pour un projet d'intégration qui soulève de vives objections de la part de nombreux milieux dans la population. Selon l'interprétation que je fais de mon rôle, je puis refuser mon approbation, car il faut qu'ils aient l'approbation du ministre pour procéder à la réalisation de leur projet. Je l'ai refusée. J'ai pris une décision claire et nette: je l'ai refusée et je leur ai dit: On va aller aux élections scolaires. On va voir ce qui se passera et, après les élections scolaires, les commissaires me saisiront de leur volonté.

L'élection scolaire dans ce territoire va se faire autour de l'intégration et de la fusion. Alors, nous saurons ce qui va se passer et je pense que nous agirons en concertation avec les citoyens et les citoyennes de la région. C'est comme cela que je vois le rôle du ministre de l'Éducation dans ce genre de situation.

Une brève correction. Le député de Laviolette a laissé entendre qu'il y avait eu coupure dans le budget consacré aux OVEP, c'est-à-dire aux organismes volontaires d'éducation populaire. Il n'y a pas coupure. Le budget de ce secteur est maintenu au même niveau. Quand nous discuterons des crédits, ou même en période de questions la semaine prochaine, il me fera plaisir de fournir au député de Laviolette toutes les précisions voulues. Mais je tiens à souligner tout de suite que les crédits qui iront pour le budget des OVEP seront exactement les mêmes qu'en 1986-1987.

Je termine rapidement. J'espère que nous pourrons compléter à temps les travaux que nous poursuivons actuellement au sujet de la réforme plus substantielle de la Loi sur l'instruction publique. Je ne prétends pas que nous produirons une loi entièrement nouvelle, mais nous y apporterons des modifications substantielles selon les têtes de chapitre qu'a rappelées tantôt le député de Laviolette, très justement, car je les avais mentionnées à plusieurs reprises au cours des derniers mois et c'est très opportun que je me fasse rappeler ces éléments le plus souvent possible. Nous travaillons arduement et j'espère que nous serons prêts pour l'échéance que nous souhaitons tous pouvoir affronter l'automne prochain.

Je puis assurer le député de Laviolette qu'il s'accomplit un travail très important, extrêmement intéressant aussi, et j'espère qu'il aboutira, encore une fois, dans les délais voulus. Je remercie le député de Laviolette de sa courtoisie pour m'avoir permis de compléter cette réponse dans l'esprit de cordialité qui a caractérisé nos débats depuis le début.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Éducation. Je conclus que le débat est clos concernant la prise en considération du rapport. Est-ce que le rapport de la commission de l'éducation concernant le projet de loi 13, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique en matière d'élections scolaires, est adopté?

M. Gendron: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Oui, Mme la Présidente, je ferais motion pour que nous adoptions le projet de loi 13.

La Vice-Présidente: Avant de procéder à l'adoption, je dois demander s'il y a consentement pour qu'on procède à l'adoption du projet de loi 13.

M. Gendron: Oui, Mme la Présidente.

Adoption

La Vice-Présidente: Il y a consentement. Est-ce que le projet de loi 13, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique en matière d'élections scolaires, est adopté?

M. Jolivet: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Compte tenu de l'heure, Mme la Présidente, je ferais motion pour que nous suspendions nos travaux jusqu'à 20 heures ce soir.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. Nous allons donc suspendre nos travaux jusqu'à ce soir, 20 heures.

(Suspension de la séance à 17 h 35)

(Reprise à 20 h 5)

Le Vice-Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Veuillez vous asseoir.

Nous reprenons nos travaux aux affaires du jour, et pour nous indiquer le menu de ce soir, M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 36 du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi 149

Adoption

Le Vice-Président: À l'article 36 du feuilleton, nous en sommes à la motion d'adoption du projet de loi 149, Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture, présenté par Mme la ministre des Affaires culturelles. Je cède la parole à Mme la ministre des Affaires culturelles et vice-première ministre.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: Merci, M. le Président. Comme on le sait, l'Institut québécois de

recherche sur la culture, une corporation au sens du Code civil, qui a été constitué par une loi spéciale a pour objet de contribuer au développement culturel du Québec. Cet institut a aussi pour objet d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels. Lors du discours de deuxième lecture et pendant la commission parlementaire, l'Opposition a tenté, par son nouveau style injurieux - je n'utiliserai pas le mot démagogie, cela lui déplaît - d'insinuer que le gouvernement du Québec avait l'intention d'altérer le secteur de la recherche au Québec.

J'ai alors indiqué que telle n'était pas mon intention, mais que la situation budgétaire et la conjoncture économique actuelle dans son ensemble commandent aux gouvernants de faire preuve de responsabilité à l'égard d'un organisme qui a joui jusqu'à maintenant d'un processus de financement quasi exceptionnel en regard des autres organismes gouvernementaux. Comme vous le savez, on avait demandé au ministère de faire des efforts sur le plan budgétaire; je pense qu'il est tout simplement juste de demander aussi aux organismes, aux sociétés, de faire les mêmes efforts qu'on demande au ministère.

C'est ainsi qu'en adoptant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture, en 1979, l'Assemblée nationale adoptait, en vertu de la section III de la loi, des dispositions financières extrêmement précises et avantageuses pour cet organisme. J'ai aussi indiqué que ces dispositions prévoyaient que le ministère des Finances était autorisé à verser à l'institut, à même le fonds consolidé, d'abord 600 000 \$ pour l'exercice financier qui se terminait le 31 mars 1980, 1 200 000 \$ pour l'exercice financier qui suivait et 1 500 000 \$ pour 1981-1982. Pour les années subséquentes, la loi a prévu que la somme versée pour l'année précédente soit majorée d'au moins 10 % et d'au plus 25 %. De cette manière, M. le Président, ces crédits affectés à l'institut échappaient à l'examen annuel de l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, on conviendra que le contexte budgétaire qui prévalait dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental est radicalement modifié dans le sens que les choix budgétaires sont de plus en plus difficiles à faire. L'Institut québécois de recherche sur la culture fait donc figure d'exception, et sa situation particulière ne peut plus justifier ce présent mode de financement, parce que, à l'aube de sa huitième année d'activités, quoi qu'on en dise de l'autre côté de la Chambre, on peut présumer que l'institut a maintenant atteint son rythme de croisière. S'il ne l'avait pas atteint, cela serait peut-être inquiétant.

Donc, à la suite de l'adoption de ce projet de loi, le financement de l'organisme

sera soumis aux mêmes règles que les autres organismes de ce genre. Puisque l'institut relève du ministère des Affaires culturelles, c'est la ministre des Affaires culturelles qui lui versera la part que le gouvernement lui destine; et cette part sera versée à même les crédits qui sont votés annuellement par la Législature.

Il faut bien comprendre que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'altérer en aucune façon le domaine de la recherche au Québec. Dans le domaine culturel, j'estime que cette mission doit se poursuivre avec autant de qualité et de rigueur qu'elle s'effectue actuellement.
(20 h 10)

Le Québec possède des ressources financières techniques, des ressources humaines aussi suffisamment grandes pour améliorer notre créneau scientifique dans le domaine culturel, mais aussi pour explorer des secteurs qui sont aussi essentiels pour le développement du Québec que le secteur de la famille, par exemple, les générations, le secteur des communautés ethnoculturelles, la culture populaire, et on peut ajouter aussi l'institutionnalisation de la culture et des histoires régionales.

Le contexte de recherche exposé par les responsables de l'institut est ainsi bien délimité dans le septième rapport annuel de l'institut. On indique dans ce rapport que, bien que les choix des thèmes qui sont retenus aient procédé d'un examen de la situation de la recherche au Québec et permettent aussi d'éviter la duplication de travaux qui sont menés dans d'autres établissements, ces choix concernent - et on en conviendra, je pense, sans peine - les problèmes décisifs de nos sociétés. On indique aussi dans le rapport annuel qu'ils suscitent des équipes où les projets ne sont pas simplement juxtaposés mais alimentent aussi progressivement l'élaboration des problématiques d'ensemble.

Par-delà le contexte que je viens de décrire, on indique également que l'institut est composé d'une équipe où les chercheurs collaborent souvent à des travaux d'autres équipes et, pour s'en assurer, on n'aura qu'à lire le septième rapport annuel qui démontre clairement que les orientations demeurent souples, de façon que l'institut puisse les remanier et aussi donner de nouveaux objectifs lorsque la conjoncture s'impose.

Lors du débat en commission parlementaire, j'avais également indiqué que l'intention du gouvernement était de procéder à cette normalisation du traitement budgétaire accordé à l'IQRC. Il ne s'agissait d'aucune manière, M. le Président, et vous le savez, d'une remise en question du bien-fondé de la recherche en matière de culture. Cette poursuite de la mission de recherche était et demeure essentielle dans le cas du Québec. Elle est essentielle à cause de cette

spécificité bien québécoise et nous souhaitons donc que l'entité telle quelle demeure, que cette activité qu'ils ont poursuivie depuis huit ans se poursuive encore mais dans un autre contexte budgétaire que celui qui prévalait jusqu'à maintenant.

Nous voulons aussi ajuster à la capacité de payer de l'État le niveau de l'activité. Personne ne peut soutenir décemment que l'accroissement automatique des cumulatifs de 10 % annuellement se justifie dans le contexte budgétaire actuel au Québec. Comme j'ai tenu à le faire en commission parlementaire, j'aimerais souligner de nouveau que des discussions ont été entreprises bien avant le dépôt de ce projet de loi, des discussions qui concernent évidemment l'avenir de l'organisme. J'ai bien dit l'avenir et non l'existence de l'organisme parce qu'il ne fait aucun doute que l'existence de cet organisme n'est pas remise en question. Les discussions ont donc été engagées avec mon collègue de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi qu'avec les dirigeants de l'IQRC dont je tiens ici à souligner encore une fois la compréhension du geste que nous voulons poser et aussi toute la collaboration que nous avons dans le dossier. Il faut également tenir compte que la recherche de l'institut a nécessité la participation de plusieurs chercheurs: 180 chercheurs en sciences humaines depuis le début des années quatre-vingt. Les diverses enquêtes ont donné 80 titres dont les tirages ont varié entre 200 et 300 exemplaires selon les catégories des secteurs auxquels ils sont destinés, mais aussi selon la collection dans laquelle ils se sont publiés. Les tirages jouent en général entre 700 et 1000 exemplaires tandis que les publications atteignent les 3000 exemplaires.

On se rappellera l'un des plus grands succès de librairie de l'institut, soit **L'Histoire régionale de la Gaspésie**. C'est un ouvrage de 900 pages qui a été publié en 1980 en collaboration avec **Boréal Express** et dont le tirage fut de l'ordre de 8000 exemplaires. Enfin, il est essentiel que l'institut continue à tenir compte des particularités, en ce sens que les auteurs s'efforcent de rendre le contenu des livres abordable, abordable tant au point de vue de l'écriture qu'abordable au point de vue de la présentation. Mais on retiendra qu'il s'agit avant tout d'outils de recherche qui ne sont pas destinés nécessairement au grand public, de travaux qui continueront de servir à documenter des politiques gouvernementales, à venir aussi aider des groupes de citoyens ou des groupes de professionnels.

De plus, j'aimerais souligner un dernier élément concernant la dimension budgétaire pour l'année 1986-1987 dont le budget est à peu près le même que celui de 1985-1986. En effet, le fait d'avoir retranché une somme de 200 000 \$ n'affecte pas sensible-

ment les activités de cette année, compte tenu des réserves que possède déjà l'institut.

Il importe aussi de mentionner que cette situation n'affecte pas les emplois actuels de l'institut de recherche. En vertu des travaux parrainés par l'institut, on emploie annuellement environ 75 personnes dont 35 chercheurs à temps plein et pour lesquels le calcul est effectué en temps et non en nombre de personnes. Ce nombre de 35 chercheurs inclut aussi ceux qui sont associés à des universités collaboratrices et qui sont destinés à être publiés. Toutefois, il est possible que les objectifs ou les projections ne soient plus les mêmes, compte tenu que l'augmentation automatique des budgets ne serait plus réalisée.

Que ce soit dans le domaine des emplois ou des recherches à effectuer, il est pertinent de penser qu'une telle opération va obliger l'institut à favoriser les recherches, ce qui, je crois, est parfaitement normal pour n'importe quel organisme public. Faire des priorités est aussi le lot de l'ensemble de l'appareil gouvernemental et je ne crois pas que l'institut puisse être exclu de cette "priorisation" de dossier.

En ce qui a trait à l'orientation en cours, les discussions continuent. Il y a plusieurs hypothèses qui font l'objet de réflexion, mais l'important, c'est de savoir que toutes ces hypothèses reposent sur le maintien des activités de recherche et ce, à un niveau budgétaire acceptable qui permet de pouvoir continuer, autant que faire se peut, de la même façon qu'a fonctionné l'Institut québécois de recherche sur la culture jusqu'à maintenant.

Comme je l'indiquais aussi en commission parlementaire, la liberté pédagogique dans le secteur de la recherche doit être protégée. Différentes hypothèses de travail nous permettent aussi d'explorer des voies jusqu'à maintenant insoupçonnées, comme celle de rattacher à d'autres universités cet institut. Notre gouvernement estime essentiel que la fonction de la recherche demeure pour continuer à avoir le portrait socio-économique et sociopolitique du Québec le plus complet possible et aussi pour influencer le cours des grandes décisions de l'État.

On pourrait également établir d'autres scénarios, tel celui d'avoir accès à d'autres expertises que l'institut. Je vais le répéter à nouveau, pour essayer de le faire comprendre au député de Saint-Jacques, je parle alors d'ouverture sur le monde. Je pense qu'il y a des échanges d'expertises qui pourraient être établis, encouragés de toutes sortes de façons. On n'a pas le monopole, ici, de la vérité tranquille. L'idée qui est retenue par une telle hypothèse repose sur le concept que nous ne devons pas être repliés sur nous-mêmes, mais plutôt ouvrir le secteur de la recherche vers l'extérieur, de manière à bénéficier des expertises qui enrichiraient la

recherche québécoise.
(20 h 20)

C'est un enrichissement que de pouvoir s'ouvrir sur le monde. Il ne faut pas avoir peur d'aller chercher ailleurs le fruit des recherches effectuées, et ça, dans un contexte de complémentarité à ce que nous faisons ici au Québec. Il peut y avoir des échanges d'information scientifique entre le secteur privé et le secteur public, par exemple. Je pense aussi à l'expertise des petites et moyennes entreprises qui permettrait d'enrichir nos connaissances. Les dirigeants des PME s'attendent aussi, je pense, à être capables d'offrir leur aide. C'est un geste qu'ils posent fréquemment. Ils veulent aussi accentuer sûrement les relations de complémentarité.

Au-delà des éléments de notre conjoncture, j'établis une priorité en ce qu'il doit être fait une meilleure planification, une planification qui est fondée sur de véritables besoins en recherche, et qu'elle se fasse avec des gens qui sont intéressés et ceux qui peuvent le faire en collaboration. Ce n'est pas l'intention du gouvernement de dicter aux scientifiques le genre de travail qu'ils doivent faire. On a plutôt l'intention de travailler avec eux et d'avoir aussi des échanges d'expertises, si possible. Cette ouverture est aussi importante pour eux et pour ceux qui bénéficieront des recherches qui sortiront de cet échange d'expertises. En somme, M. le Président, le gouvernement dépose un tel projet de loi au nom de la responsabilité, afin d'assurer une bonne gestion des affaires de l'État et, également, une bonne gestion des fonds publics sans pour autant altérer le secteur de la recherche au Québec.

Il est important de souligner que la modification de la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture est rendue nécessaire pour régulariser le traitement budgétaire que le ministère des Affaires culturelles a accordé au dossier en 1986-1987. Cette année-là, le ministère n'avait pas l'intention de verser à l'organisme le niveau de la subvention prescrit par la loi. De plus, la loi de l'IQRC établit une augmentation statutaire d'au moins 10 % de la subvention annuelle qui est annuellement versée à même les crédits permanents, de telle sorte que la subvention aurait dû être d'environ 2 400 000 \$ alors que la somme de 1 996 000 \$ était inscrite aux crédits du ministère des Affaires culturelles et lui a été versée à ce jour.

En ce qui concerne la chronologie des interventions dans le dossier de l'IQRC depuis décembre 1986, les éléments que je vais vous donner peuvent être considérés et doivent l'être.

En premier lieu, le ministère des Affaires culturelles a poursuivi ses discussions avec l'Université Laval, le ministère de

l'Enseignement supérieur et de la Science et avec l'Institut québécois de recherche sur la culture. Outre des échanges téléphoniques, quelques rencontres ont aussi été marquantes.

En second lieu, le 9 février 1987, le ministère des Affaires culturelles et celui de l'Enseignement supérieur et de la Science sont entrés en contact afin de discuter divers éléments du dossier. Les parties sont alors convenues du cheminement que devrait suivre ce dossier, après avoir confirmé la recevabilité du scénario de l'intégration de l'institut à l'Université Laval.

En troisième lieu, le 19 février 1987, le ministère des Affaires culturelles, l'Université Laval et l'IQRC se sont rencontrés pour revoir l'ensemble du dossier de l'IQRC. Il a été alors convenu que le ministère des Affaires culturelles recevrait dans les semaines suivantes une proposition budgétaire développée conjointement par l'université et l'Institut québécois de recherche sur la culture. Cette proposition se traduirait nécessairement par une réduction des crédits annuels directement injectés pour le financement des activités de l'institut, pour toutes les raisons que je viens de citer. Depuis cette date, les deux institutions ont tenu quelques rencontres, la dernière connue ayant eu lieu le 18 mars dernier.

Au cours des prochaines semaines, le ministère des Affaires culturelles recevra la proposition budgétaire qui est attendue. De son côté, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a confirmé, depuis, la recevabilité du projet de loi soumis. On peut donc présumer que ce dossier pourrait connaître un dénouement sous peu, dénouement qui se concrétisera sous la forme d'un mémoire conjoint, ministère des Affaires culturelles, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, à l'appui d'un projet de loi qui rendrait possible l'intégration de l'IQRC à l'Université Laval.

Encore une fois, M. le Président, c'est donc au nom de la rationalité budgétaire et d'une meilleure gestion des fonds publics que je propose aux membres de cette Assemblée l'adoption du projet de loi sur l'IQRC. J'espère aussi que l'Opposition que nous avons devant nous retiendra des leçons pratiques avant de se lancer dans quelques déclarations injurieuses, pour ne pas dire démagogiques.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à M. le député de Saint-Jacques.

M. André Boulerice

M. Boulerice: M. le Président, la première remarque que je ferai, c'est que si le monde de la culture s'est "fait dépocher" avec les crédits qui ont été déposés hier, j'ai quand même fait une piastre avec la ministre des Affaires culturelles ce soir

puisque voilà qu'elle a prononcé deux fois, dans son discours, le mot "démagogie". Quand l'Opposition dit la vérité, c'est de la démagogie. Quand la ministre dit n'importe quoi, c'est une déclaration ministérielle. C'est comme cela que ça se situe.

Le projet de loi 149 sur l'Institut québécois de recherche sur la culture est un chèque en blanc que la ministre nous demande de signer au nom de ceux et celles qui sont préoccupés par la culture au Québec. Le vieux dicton dit vrai, chat échaudé craint l'eau froide, et après les crédits d'hier, ce n'est surtout pas notre intention de signer un chèque en blanc à la ministre des Affaires culturelles, surtout qu'on sait fort bien, depuis hier, qu'elle n'a pas de fonds budgétaires.

Le projet de loi que la ministre nous présente n'abolit pas seulement le principe de l'indexation du budget, mais il abolit également les dispositions et le principe de financement de l'Institut québécois de recherche sur la culture, qui relève du ministère. On assiste à un véritable délestage. On a l'impression de voir une montgolfière des affaires culturelles où on jette tranquillement des sacs, du lest, pour mieux s'envoler, prendre des images.

On est en train de créer un ministère des Affaires culturelles qui veut se départir de l'Institut québécois de recherche sur la culture, comme il y a une autre proposition qui risque de nous arriver bientôt, qui était contenue dans le rapport Gobeil et qui prévoit l'abolition de la Commission des biens historiques. Dieu seul sait que c'est important quand on connaît, actuellement, ce grand mouvement à Montréal pour sauver le cinéma Outremont, auquel la ministre ne répond pas. Donc, on va en arriver à un ministère des Affaires culturelles où la ministre se sera libérée de toutes ses obligations et ne servira plus qu'à couper les rubans et à inaugurer les chrysanthèmes. Ce n'est pas ce que nous croyons être le rôle du ministère des Affaires culturelles au Québec.

L'objectif de la ministre - on pourra relire les galées tantôt, elle l'a bien dit - c'est l'intégration. Donc, l'Institut québécois de recherche sur la culture n'est plus un institut relevant de l'État, relevant du ministère des Affaires culturelles, mais bien intégré à l'Université Laval. Puis? comme dit enfin - j'entends sa voix - le député de Sherbrooke. (20 h 30)

Le financement de l'Institut québécois de recherche sur la culture. Qu'est-ce qui me garantit, même s'il y a des chiffres aujourd'hui, que vous allez continuer à donner le même montant à l'Institut québécois de recherche sur la culture? Qu'est-ce qui me dit que vous n'exigerez pas de l'université à laquelle l'institut va être intégré qu'elle aussi participe au financement de l'Institut québécois de recherche sur la

culture? Qu'est-ce qui me dit que l'argent que vous allez lui donner n'ira pas en diminuant demain et que l'argent que vous réclamerez de l'université sera de l'argent neuf et non pas de l'argent que l'université devra transférer dans ses propres programmes de recherche pour l'affecter à l'Institut québécois de recherche sur la culture? Ceci nous donnera comme résultat un institut amputé et handicapé au niveau financier alors qu'actuellement il jouit malgré tout - entre guillemets, parce qu'il ne faudrait surtout pas qu'on prenne le mot au pied de la lettre - d'une certaine "aisance"?

La ministre est offusquée de la situation exceptionnelle de l'Institut québécois de recherche sur la culture et elle parle de spécificité. Quand on sait la spécificité culturelle du Québec, quarante fois minoritaire en Amérique du Nord, quand on connaît le rapport de l'Unesco - j'espère qu'elle en a parlé avec le représentant de l'Unesco qui était au Québec ces jours derniers - quand on sait que l'Unesco établit très bien qu'une culture qui a un bassin inférieur à 15 000 000 d'habitants ne peut survivre sans une aide soutenue de l'État, comment la ministre peut-elle vanter une spécificité et ensuite dire qu'il y a un institut de recherche sur la culture qui jouit d'une situation exceptionnelle? On ne peut pas lui en faire le reproche. On doit être heureux que l'Institut québécois de recherche sur la culture ait une situation exceptionnelle et on doit maintenir, si ce n'est amplifier, cette situation exceptionnelle.

Elle parle de rationalité. C'est le nouveau veau d'or qu'est en train d'adorer le parti ministériel, le Parti libéral, la rationalité, le privé. "Gloire à toi, pharaon", comme je disais, on adore et on encense ces nouveaux dieux de la divinité libérale. Le privé, oui, le privé doit s'impliquer, mais à venir jusqu'à aujourd'hui, prouvez-moi que le privé s'est impliqué dans autre chose que ce que je dois, malheureusement, qualifier de "glamour". Qui va aller subventionner l'Institut québécois de recherche sur la culture? On voit actuellement que l'entreprise privée fait des gestes vers la culture, mais envers les grandes institutions, ceux qui sont malheureusement naissants ou peut-être marginaux, mais dans le bon sens du terme, puisque ce sont de nouvelles formes d'expression, eux n'ont pas accès à cet abreuvoir que la ministre semble voir couler d'abondance au Québec dans les années à venir.

Elle est allée à New York voir le mécénat et le bénévolat. Naturellement, il y a deux types de bénévolat: il y a celui du parti ministériel à 200 \$ par jour et il y a ces espèces de nouveaux genres d'esclaves qui devraient tout faire, spécialement dans le milieu de la culture, parce qu'on n'a pas de sous. Le discours de la rationalité ne tient

pas et il ne tient pas non plus avec votre discours des dépenses de l'Etat. Vous nous chantez depuis tantôt que cela va bien depuis que vous êtes là. Économiquement, mon Dieu que c'est beau, c'est le paradis terrestre au Québec, l'économie fait un boom extraordinaire!

Voilà! Ils reconnaissent eux-mêmes que le discours est faux, M. le Président. Ils reconnaissent qu'effectivement cela n'est pas ça. L'Institut québécois de recherche sur la culture va faire en sorte que, s'il est intégré à l'université, comme la ministre le dit si bien, il n'aura pas l'autonomie dont il jouit actuellement, et Dieu seul sait que cette autonomie par rapport au ministère - le propos a été longuement évoqué par celui qui a été un porte-parole de l'Opposition en matière d'affaires culturelles, l'ancien député de D'Arcy McGee, le Dr Goldbloom... Qu'est-ce qui me garantit, Mme la ministre, dans votre intégration avec l'université et les prochains budgets que vous présenterez pour l'Institut québécois de recherche sur la culture, que les subventions que vous donnerez ne seront pas conditionnelles à des commandes que vous leur passerez pour faire l'ouvrage à la place du ministère? Vous ne me donnez aucune garantie encore, malgré nos demandes répétées depuis le mois de décembre quant à l'autonomie de l'Institut québécois de recherche sur la culture, et vous avez bien employé un mot qui est antinomique, vous avez parlé d'intégration à l'université. L'université va-t-elle assumer la gérance complète? L'engagement des chercheurs, c'est l'université qui le fait ou l'Institut québécois de recherche sur la culture? Vous me citez d'abondance des appels téléphoniques que vous avez eus, des rencontres, des discussions...

Une voix: Alouette!

M. Boulerice: Alouette! C'est bien ça! Mon Dieu qu'il y en a eu! Il y a d'excellents souffleurs dans le parti ministériel, je les remercie. Vous annoncez tout ça et vous dites que c'est fait depuis longtemps. Pourquoi n'avez-vous pas présenté, en parallèle au projet de loi 149, la solution complète, entière, spécifique de ce que vous appelez l'intégration?

Vous auriez peut-être évité effectivement des discussions qui vous agacent parce que vous aimeriez bien, comme je vous le disais tantôt, le chèque en blanc. Mais le chèque en blanc, je vous le répète, nous ne sommes pas disposés à vous le donner immédiatement.

Vous tenez également un discours complètement à côté quand vous parlez de l'Institut québécois de recherche sur la culture qui doit s'ouvrir au monde. Bon! Nouveau discours, comme s'il y avait eu une Muraille de Chine autour du Québec et qu'on

ne connaissait pas ce qu'est l'étranger. Entre parenthèses, on connaît mieux que vous ce qu'est l'étranger parce que, contrairement à vous de l'autre côté, nous, nous avons ouvert des délégations générales du Québec ailleurs, et vous, vous en fermez. Ça fait mal de s'entendre dire ça, hein? Ça fait mal de s'entendre dire ça.

On entend à l'arrière quelques ténors du Choeur de l'armée rouge essayer d'entonner un chant à l'hymne des délégations générales et de l'ouverture sur le monde quand vos gestes sont à l'opposé de vos paroles. Ouverture sur le monde avec l'Institut québécois de recherche sur la culture. C'est un fait, je ne le nie pas, qu'on peut apprendre beaucoup des gens de l'extérieur. M. le Président est témoin qu'on a beaucoup appris quand on a effectué une visite chez nos amis catalans, mais on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Donnons les moyens, continuons de donner les moyens.

Je note que la ministre, pour une rare fois, est de bonne humeur. Mon Dieu que j'en suis content! Elle qui, d'habitude, me regarde toujours, fermée. Là, je suis heureux de la voir avec un sourire, sauf qu'elle ne sourira pas longtemps parce que je lui répète toujours non pour le projet de loi 149. Oui, je répète, s'ouvrir sur le monde, mais il faut d'abord se connaître soi-même, comme je vous le disais hier ou avant-hier, et on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Le discours que vous employez, ce volet d'argumentation que vous employez pour essayer de justifier votre projet de loi 149 sur l'Institut québécois de recherche sur la culture, en bon québécois, comme on dit dans Saint-Jacques, c'est complètement en dehors de la "track", ça n'a absolument rien à voir avec ça.

(20 h 40)

L'université, je vous le répète, je n'ai forcément rien contre l'université. J'ai le privilège d'en avoir une magnifique, une extraordinaire dans la circonscription de Saint-Jacques, l'Université du Québec. Votre collègue d'ailleurs, ministre, de l'Enseignement supérieur, a quelques problèmes avec les chargés de cours de l'Université du Québec. L'université - Laval, en l'occurrence, puisqu'il s'agirait de l'Université Laval - va exiger, j'en suis persuadé, d'avoir un droit de regard sur les objectifs, sur les priorités, sur le budget même de l'IQRC. S'il est oblique de participer au financement, est-ce que votre collègue - vous parlez de votre collègue, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et député d'Argenteuil - vous a donné des garanties - puisque, entre vous, vous vous parlez sans aucun doute, du moins je l'espère - qu'il y aurait de la part de son ministère des sommes nouvelles données à l'Université Laval de façon que les travaux de l'Institut québécois de recherche sur la

culture puissent se faire sans qu'il soit obligé de puiser à part sa propre enveloppe de recherche au niveau des sciences humaines? La question est posée, Mme la ministre. Répondez-moi oui ou non. Est-ce que vous avez obtenu de la part de votre collègue, le député d'Argenteuil, une telle assurance avant de vous engager là-dedans? La question vous étonne effectivement. Je pense que vous n'y avez pas pensé, vous n'avez pas posé la question ou il ne vous a pas donné de réponse.

Une voix: Voyons! Voyons!

M. Boulerice: Comment? Voyons! Voyons! C'est la seule réponse qu'elle donne: Voyons! Voyons! Voyons! C'est justement, Mme la ministre, voyons donc quelle est la véritable solution de rechange que vous voulez proposer pour l'Institut québécois de recherche sur la culture avant que je vous donne un chèque en blanc, que je signe votre papier et que vous alliez trouver le lieutenant-gouverneur pour la sanction royale. Donnez-nous cela avant que l'on puisse discuter du projet de loi 149. Est-ce que cela vous était impossible à votre ministère? Avec les fonctionnaires compétents que vous avez, des sous-ministres qui changent - mais ça c'est votre privilège - n'étiez-vous pas capable de poursuivre les deux dossiers en même temps, Mme la ministre, et d'arriver avec ce projet qu'on aurait peut-être pu regarder d'un oeil différent parce qu'il y avait, à côté, la solution précise, retenue, qui avait l'assentiment de l'Institut québécois de recherche sur la culture et de l'université qui est pour recevoir l'Institut québécois de recherche sur la culture? Vous n'avez pas déposé cela. Vous n'avez pas fait cela. Vous n'avez tenu qu'un discours, encore là un discours à l'endroit de l'Institut québécois de recherche sur la culture qui était un discours ratatinant - c'est un discours ratatinant que vous avez tenu - qu'il y avait une situation exceptionnelle, qu'il y avait amplement d'argent, que ce n'était pas grave, que cela n'affecterait pas l'engagement des chercheurs, que tout se passerait bien. Si la chose est pour se passer aussi bien que vous le dites, pourquoi n'avez-vous pas - je vous le répète pour la nième fois - déposé la solution complète de rechange, si je peux utiliser le terme, pour l'Institut québécois de recherche sur la culture?

Comme je vous le disais tantôt, vous nous demandez de nous fier à votre parole. C'est malheureusement ce qu'ont fait les gens du milieu de la culture et ils ont été lamentablement déçus hier lorsqu'ils ont pris connaissance des crédits du ministère des Affaires culturelles. Ils se sont aperçus qu'il y avait une baisse - une hausse par rapport à l'an passé, oui, mais on va la décortiquer cette hausse - par rapport à 1985-1986. Je

suppose que vous allez me dire que c'est la faute de l'ancien gouvernement s'il y avait une hausse du budget de la culture au Québec. J'espère que cette fois-ci, vous allez dire que c'est la faute de l'ancien gouvernement parce que c'était une belle faute commise, celle-là, par nous de privilégier la culture.

Vous avez promis 1 %. Nous sommes à 90 000 000 \$ du 1 % que vous voulez atteindre. Comment voulez-vous, après des agissements aussi concrets que ceux d'hier, que l'on vous donne ce que vous demandez ce soir en troisième lecture, ce chèque en blanc quant à l'avenir de l'Institut québécois de recherche sur la culture⁹

Mme la ministre, je sais qu'il y a le poids d'une majorité dans cette Chambre. C'est un poids bien temporaire lorsque j'écoute les rumeurs de la rue qui me parviennent quand je me promène à travers le Québec. C'est le cas de le dire, je vous entends ricaner. Rira bien qui rira le dernier dans deux ans, trois ans. Deux ans, si on se fie à la tradition de l'ancien député de Bertrand et de Mercier, actuellement député de Saint-Laurent, je crois. Rira bien qui rira le dernier, Mme la ministre. Je ne peux malheureusement prendre - j'aurais bien aimé le faire mais que voulez-vous, vous êtes votre propre victime - votre parole. Je ne peux prendre que des écrits et, encore là, les écrits on a vu ce que c'était dans le cahier des crédits que vous avez déposé. Personne n'en est dupe d'ailleurs.

La Presse l'a cité. De nouveau, vous vous êtes attaquée à **La Presse** comme vous en avez l'habitude, malheureusement, en disant qu'ils ne savaient pas lire. Je pense qu'ils ont effectivement très bien perçu la situation. Le Parti libéral du Québec fait beaucoup moins pour la culture que le Parti québécois durant les années où il a assumé les responsabilités gouvernementales. Il a vraiment assumé ses responsabilités en ce qui touche la culture parce que vous remarquerez que quand on parle de la culture, nous, on en parle avec passion et avec caractère. On ne se sert pas de textes bien écrits parce que la culture est une passion chez nous. C'est une conviction, ce n'est pas une pléthore de mots dans un désert d'idées imprimées sur du papier circulant depuis le 2 décembre 1985, comme vous le faites.

Pour nous, cela a été des gestes concrets, des gestes précis et, dans une période budgétaire cent fois plus difficile que celle que vous pouvez invoquer, nous, on n'a pas réduit le budget de la culture. Durant des années difficiles pour le Québec, nous l'avons augmenté. Cela prenait du courage et de la conviction, madame, ce que malheureusement, de votre côté, vous ne semblez pas avoir.

Démontrez-moi le contraire parce que

les chiffres de vos crédits sont là: comparons 1987-1988 avec 1985-1986. Je vous invite à un débat public auprès des gens du milieu de la culture dans la circonscription de Saint-Jacques. Je vous lance le gant, madame. Relevez le défi. Nous ferons ce débat dans Saint-Jacques avec les gens de la culture et on verra qui va en sortir vainqueur, parce que c'est vrai que le passé est garant de l'avenir, et l'avenir de la culture est bien sombre.

Quand le premier ministre est obligé de se faire tirer les orateurs pour recevoir les gens de la culture, quand on n'accuse même pas réception des lettres qu'envoient des coalitions sur la culture, quand on est bassement partisan envers les artistes en disant: Vous n'êtes qu'une bande de... les affiliant à des partis politiques comme si, sous prétexte que ces gens sont des citoyens et ont des droits au Québec, ils n'avaient pas le droit de vivre de leur art, de leur métier parce qu'ils ont exprimé des opinions.

Ce sont là les paroles que vous avez prononcées sur la culture. Ne comptez surtout pas sur nous pour signer le chèque en blanc qu'est la loi 149 sur l'Institut québécois de recherche sur la culture parce que depuis le 2 décembre 1985 tout ce qui a été fait pour la culture par votre gouvernement se résume en une seule phrase et vous serez jugés sévèrement. Tout ce que vous avez fait...

(20 h 50)

Une voix: Chantage.

M. Boulerice: Oui, ils ont fait du chantage envers les gens de la culture. Tout ce que vous avez fait, ce n'est qu'un gigantesque complot contre la culture et complot aussi contre la langue qui sous-tend cette culture, qui est la langue française. La loi 149, votre majorité parlementaire, sans doute, va vous permettre de la voter ce soir. Elle se fera sans nous. Quant aux gens qui sont préoccupés de culture, que ce soit les chercheurs de l'institut, que ce soit ceux qui la dirigent, bidonnez-vous, madame, se bidonnera bien qui se bidonnera le dernier, comme je vous le disais tantôt, vous verrez la prochaine fois que ceux qui ont toujours exprimé les forces vives de cette nation vont vous servir une leçon.

Votre majorité parlementaire va vous permettre de la faire adopter, mais ne comptez pas sur nous pour être vos complices dans un complot contre la culture. Il n'en est pas question. Merci.

Le Vice-Président: Je cède la parole à Mme la ministre des Affaires culturelles pour l'exercice de son droit de réplique.

Mme Lise Bacon (réplique)

Mme Bacon: M. le Président, je

m'aperçois que le député de Saint-Jacques n'a pas écouté les paroles que j'ai prononcées avant ce que je peux appeler son discours, en étant très polie. Je disais que nous avons eu des entretiens avec les gens de l'IQRC, les gens de l'Université Laval et le ministère de l'Éducation. Il parle encore, M. le Président, il ne nous écoute pas et ensuite il nous menace. Nous attendons des propositions budgétaires. C'est évident que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, le ministère des Affaires culturelles et l'université seront impliqués dans le prochain budget de l'IQRC.

On vient de faire un grand plaidoyer quant à la performance culturelle de l'ancien gouvernement. Je dois vous dire que, cet après-midi, avec les membres de la Coalition des artistes en arts d'interprétation, nous avons une rencontre avec le premier ministre du Québec. Les membres de la coalition faisaient remarquer que c'était la première fois au Québec que les artistes avaient une rencontre avec un premier ministre. Un premier ministre n'a pas besoin de pavoiser pour rencontrer les artistes et échanger avec eux.

Une voix: ...3000 \$...

Mme Bacon: Vous ferez votre discours après. Si nous sommes obligés de faire référence si souvent à un contexte budgétaire, c'est parce que l'ancien gouvernement, oui, a administré le pouvoir d'une façon irresponsable, d'une façon dangereuse et d'une façon pitoyable. Nous n'avons qu'à circuler dans la province. Le député de Saint-Jacques se vante des mérites de l'ancien gouvernement, mais, sans le dire à la population, sans le dire aux gens qui sont impliqués dans le milieu culturel, les gens d'en face ont eu un moratoire de neuf ans dans les régions. Moratoire de neuf ans sur les équipements culturels qui périssent et, quand on fait le tour de la province, on voit les besoins qui sont immenses et nombreux parce que l'ancien gouvernement ne s'en est pas occupé.

Ce n'est pas l'action entreprise par le présent gouvernement qui va hypothéquer une génération de jeunes Québécoises et de jeunes Québécois, mais c'est bien l'illusion qui a été créée par l'ancien gouvernement qui a miné l'avenir de notre jeunesse pendant plus de dix ans. On pourrait résumer: beaucoup de paroles, mais peu d'action. C'est cela qui a découragé la jeunesse de l'ancien gouvernement. Oui, on va en parler des budgets. Le député de Saint-Jacques veut comparer des chiffres. Oui, on va comparer des chiffres.

Dans le livre des crédits de 1985-1986, la somme accordée au ministère des Affaires culturelles d'alors était de 163 386 000 \$. C'est évident que, quand on donne les

crédits, c'est pour le début d'un exercice financier. Ils se vantent qu'ils ont eu plus de budget que nous n'en avons? Cette année-là, on leur a transféré 10 900 000 \$, budget requis pour assumer le paiement des services rendus par la nouvelle Société immobilière du Québec, pas des budgets pour le milieu culturel. 348 000 \$, transfert de la SIQ à la suite du transfert de propriété de l'édifice du Grand Théâtre, pas des subventions aux artistes. 580 000 \$, fonds de suppléance pour diverses dépenses liées à la nouvelle Loi sur le cinéma. 5 500 000 \$, crédits en provenance de l'OPDQ, de tels transferts étant réguliers d'une année à l'autre, comme nous en recevons et nous en recevons encore. 2 600 000 \$, crédits en provenance du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu pour le programme des travaux communautaires, ces transferts se répétant d'une année à l'autre, comme ils se répètent encore. 840 000 \$, fonds de suppléance pour le stationnement sur la rue Dalhousie, pas en subventions aux artistes. 1 260 000 \$, fonds de suppléance pour le recyclage de l'édifice Thibodeau-Chinic. Et 1 000 000 \$ de fonds de suppléance pour Disc Améric.

M. le Président, on peut bien se pêter les bretelles de l'autre côté pour essayer de montrer qu'on est davantage préoccupé de la culture que nous le sommes, on peut bien essayer de faire des discours passionnés, mais je ne pense pas que nous soyons obligés de pavoiser et de nous promener avec les drapeaux pour dire que nous sommes intéressés au domaine culturel et que nous faisons en sorte d'avoir les budgets nécessaires pour voir aux besoins du milieu culturel, aux besoins des artistes et des équipements culturels au Québec.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, la priorité qui est donnée au développement économique par notre gouvernement demeure essentielle à l'amélioration de la qualité de vie de notre société. Le simple fait de faire précéder le développement culturel au développement économique ne veut rien dire en soi. Pour s'en assurer, le député de Saint-Jacques n'a qu'à en parler aux artistes qui lui diront de vive voix leur indignation de l'inaction de l'ancien gouvernement quant au statut socio-économique de l'artiste. Nous, nous avons ajouté cette année, au seul titre du statut de l'artiste, une injection de 1 500 000 \$. Le député de Saint-Jacques n'en a pas parlé, de ce 1 500 000 \$ qu'eux, ils n'avaient jamais considéré. Ils n'ont fait que des promesses et prononcé de belles paroles, mais il y a eu peu d'actions.

La dynamique de notre société est ainsi faite que l'ensemble des activités sont interreliées. En d'autres termes, on ne peut dissocier la notion de développement économique, de celle de développement culturel comme tente de le faire l'Opposi-

tion. Les initiatives qui ont été prises pour les Québécois ont, à toutes fins utiles, une portée culturelle en ce qu'elles déterminent une façon de vivre qui commande des attitudes, des comportements qui façonnent ensuite notre identité propre. Le Québec fait partie d'un des pays les plus prospères au monde et nous devons en être fiers. Le simple fait d'afficher une bonne performance économique rehausse immédiatement notre qualité de vie à travers laquelle transcende aussi notre culture. Voilà, M. le Président, je pense, la véritable équation qui peut être soutenue sans faille.

(21 heures)

Certains pays ont peut-être tenté de "prioriser" la culture pour se donner bonne figure sur le plan international, alors que dans ces mêmes pays, le peuple meurt de faim. C'est là un choix de société. Pour la nôtre, nous avons choisi d'associer les deux, et l'économie et la culture. L'histoire et le temps nous donnent raison puisque la population nous a fait confiance en décembre 1985.

M. le Président, le député de Saint-Jacques n'a pas besoin de nous donner sa bénédiction, nous n'en avons pas besoin. C'est vrai que la majorité que nous sommes nous permettra d'adopter ce projet de loi qui aurait dû être adopté au mois de décembre, ce qui nous aurait permis de déposer le projet de loi qui assurera l'intégration harmonieuse de l'Institut québécois de recherche sur la culture à l'Université Laval. Il n'a qu'à s'en prendre à lui-même, à ses collègues en commission parlementaire ou ici à l'Assemblée nationale de nous avoir refusé, au moment où on bloquait tous les projets de loi, l'adoption d'un tel projet de loi. Nous aurions pu dès cette session déposer le projet de loi qui aurait assuré l'IQRC d'une intégration harmonieuse au milieu universitaire.

J'ai toujours dit que ce n'était pas au gouvernement à s'immiscer dans des dossiers académiques, dans des recherches faites par l'institut. Contrairement à l'ancien gouvernement, nous n'avons pas l'impression que les sociétés que nous créons sont notre chose. Nous n'avons pas l'impression que nous devons leur dire quoi faire, quoi dire, comme le faisait l'ancien gouvernement. J'ai trop de respect pour les chercheurs, pour les universitaires, pour les gens qui font la recherche en matière culturelle pour leur dicter quoi que ce soit. Ils prendront eux-mêmes les décisions de leurs recherches. J'ai effleuré quelques domaines qui seraient importants au niveau de l'État. Je pense qu'il se fait aussi de la recherche dans les ministères, il s'en fait au ministère des Affaires culturelles, nous avons notre propre service de recherche. Je pense que tout ce que font nos chercheurs peut être utile au gouvernement en matière de choix gouverne-

mentaux, de décisions que nous avons à prendre comme gouvernants. Dès que nous en serons capables, après l'adoption de ce projet de loi, il nous sera possible de déposer un projet de loi qui assurera cette continuité à l'Institut québécois de recherche sur la culture et qui lui permettra de continuer ses recherches en toute quiétude.

C'est pourquoi je demande encore une fois l'adoption de ce projet de loi.

Le Vice-Président: Le débat étant terminé, est-ce que la motion d'adoption du projet de loi 149, Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture, est adoptée?

M. Gendron: Sur division.

Le Vice-Président: Adopté sur division. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 6 du feuilleton, s'il vous plaît.

Le Vice-Président: À l'article 6 du feuilleton, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche propose maintenant l'adoption du principe du projet de loi 9, Loi abolissant le Conseil de la faune. Je cède la parole à M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Gendron: M. le Président...

Le Vice-Président: Un instant, M. le ministre. M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gendron: Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche conviendra qu'on devait disposer du projet de loi 152, Loi sur les établissements touristiques, avant la discussion sur la loi 9 puisqu'il y a une entente selon laquelle il n'y aura pas de discours de part et d'autre sur le projet de loi 152, Loi sur les établissements touristiques. Si le leader du gouvernement n'est pas au courant, on procédera tout de suite à la discussion sur le projet de loi 9.

Le Vice-Président: Un instant. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Les informations qu'on m'avait données au bureau du leader, c'était qu'on commençait le débat sur le projet de loi 9 jusqu'à 21 h 30 et si on réalisait qu'on ne pouvait disposer du projet de loi 9, on suspendait le débat pour s'engager dans l'adoption du projet de loi 152 étant donné qu'effectivement il y a eu entente à savoir que le débat serait beaucoup plus restreint. Maintenant, s'il y a confusion quant aux ententes intervenues, je vais accepter la suggestion du leader adjoint de l'Opposition.

Je vous demanderais d'appeler l'article 37, M. le Président, qui fait référence à l'adoption du projet de loi 152.

Une voix: Pas d'objection. Un ou l'autre.

Le Vice-Président: Bon. Très bien. M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gendron: Oui, oui, très simplement, je dirai qu'on est d'accord avec la proposition du leader adjoint du gouvernement. Je veux signaler qu'à ce moment-ci, on est d'ores et déjà certain qu'on va devoir suspendre au moment qu'il décidera pour procéder à l'étude de l'autre projet de loi, parce qu'on n'a plus d'intervenants et que cela ne permettra pas l'adoption du projet de loi 9...

Le Vice-Président: Très bien. Je comprends que nous allons annuler l'appel de l'article 6 du feuilleton. Je vais appeler l'article 37. Nous en sommes donc à la motion d'adoption du projet de loi 152, Loi sur les établissements touristiques, présenté par le ministre du Tourisme. Est-ce qu'il y a quelque intervention à ce stade-ci? M. le ministre du Tourisme.

Projet de loi 152

Adoption

M. Picotte: M. le Président, je ne voudrais pas enlever le droit de parole à qui que ce soit, sauf que si c'est l'entente qui a été conclue, il me fait plaisir de dire qu'en ce qui concerne la loi 152 sur les établissements touristiques, beaucoup de choses ont été dites, les comités fonctionnent bien et nous serons bientôt assis à une même table avec tous les intervenants pour étudier les règlements. Je pense que la meilleure chose qui puisse se produire, c'est que ce projet de loi soit adopté dans les meilleurs délais.

Le Vice-Président: Très bien, M. le ministre du Tourisme.

Je cède la parole au député de Lac-Saint-Jean et whip de l'Opposition.

M. Brassard: M. le Président, avec tout l'esprit de collaboration qui anime l'Opposition, il me fait plaisir de concourir à l'adoption du projet de loi 152. Pour ceux qui voudraient connaître mes opinions sur cet important projet de loi, je les réfère au **Journal des débats**. Merci.

Le Vice-Président: Très bien. Est-ce que la motion d'adoption du projet de loi 152, Loi sur les établissements touristiques, est adoptée?

M. Gendron: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté.

Projet de loi 9

Adoption du principe

Je reviens donc à l'article 6 du feuilleton. Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche propose maintenant l'adoption du principe du projet de loi 9, Loi abolissant le Conseil de la faune. Je cède pour de bon la parole sur ce sujet à M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Yvon Picotte

M. Picotte: Merci, M. le Président. Conformément aux orientations gouvernementales qui visent à réduire le nombre d'organismes oeuvrant dans des domaines connexes aux différents ministères du gouvernement du Québec, le projet de loi 9, Loi abolissant le Conseil de la faune, propose d'abroger la section III de la Loi sur le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Il faut également mentionner que le Conseil de la faune, tel que constitué par la Loi sur le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, comportait des membres individuels et on pouvait toujours s'interroger sur la représentativité des avis qu'ils donnaient au ministre. En effet, nous savons tous que de nombreuses fédérations ou associations regroupent l'ensemble des utilisateurs de la faune au Québec. Je voudrais nommer ici plus particulièrement la Fédération québécoise de la faune, l'Association des pourvoyeurs du Québec, la Fédération des gestionnaires de ZEC, la Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique et l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

C'est pour tenir compte de la représentativité de ces divers groupes et pour créer un organisme moins lourd administrativement, donc moins coûteux pour l'État, que j'ai mis sur pied, en remplacement du Conseil de la faune, une table de concertation qui regroupe les représentants officiellement mandatés des différentes fédérations et associations à caractère faunique que j'ai mentionnées précédemment. Autour de cette table de concertation, les représentants dûment mandatés de chacun des organismes constitutifs peuvent donc transmettre au ministre des avis qui tiennent compte non pas d'objectifs individuels, mais bien de ce que pensent et désirent l'ensemble de leurs membres. Il m'apparaît donc qu'en étant moins lourde et moins coûteuse une table de concertation est plus représentative du milieu que le Conseil de la

faune tel que constitué par la Loi sur le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dont je propose l'abolition à l'Assemblée aujourd'hui.
(21 h 10)

Les grandes politiques élaborées au sein de mon ministère seront soumises à la table de concertation pour que celle-ci puisse transmettre un avis au ministre préalablement à l'élaboration finale des documents de politique pour transmission aux organismes décisionnels du gouvernement du Québec.

Il m'apparaît donc ainsi que la voix de l'ensemble des utilisateurs de la faune peut se faire entendre auprès du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Parallèlement à la mise sur pied de la table de concertation, j'ai également formé deux comités "aviseurs" qui regroupent cette fois-ci des individus amateurs de chasse, de pêche ou de piégeage. Ces comités "aviseurs" ont comme fonction de donner avis au ministre sur les différents projets de réglementation élaborés par mon ministère, plus particulièrement dans le cadre de l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

C'est donc dans ce double objectif d'assurer une concertation et une consultation adéquates du milieu, tout en réduisant l'appareil gouvernemental et, donc, les dépenses inhérentes, que je propose aujourd'hui à l'Assemblée nationale d'adopter le projet de loi 9 et d'abolir ainsi le Conseil de la faune.

À toutes fins utiles, Mme la Présidente, je dois vous mentionner que, finalement, nous avons remplacé le Conseil de la faune par trois organismes à but non lucratif, par trois comités, une table de concertation et deux autres comités d'utilisateurs de plein air, de chasse, de pêche et de piégeage qui nous donnent vraiment des avis qui sont respectés presque entièrement par le ministre, contrairement à tout ce qui a pu se produire antérieurement. J'aurai sans doute l'occasion, lors de ma réplique, de donner d'autres exemples qui viendront démontrer hors de tout doute que nous avons mis fin, jusqu'à un certain point, à certains avis aidant antérieurement les ministres à ne pas prendre de décisions, comparativement aux avis d'aujourd'hui qui font en sorte que le ministre procède et que les choses sont vraiment changées dans le milieu. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre du Tourisme.

M. le député de Dubuc, avant de débiter, est-ce que vous pourriez me dire si vous êtes le représentant de votre formation sur ce sujet?

M. Desbiens: Oui, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Oui? D'accord.

Vous pouvez commencer, M. le député de Dubuc.

M. Hubert Desbiens

M. Desbiens: Le discours du ministre est à l'image de son projet de loi, il est bref, Mme la Présidente. Comme pour quelques-uns des projets de loi que ce gouvernement est habitué de nous présenter à l'Assemblée nationale depuis maintenant seize mois, il faut toujours se méfier. Le dernier exemple en cours: vous le savez, on a terminé cet après-midi à l'Assemblée nationale l'étude des projets de loi 129 et 130. Deux petits projets de loi aussi très brefs du ministre des Finances, mais qui ont une portée considérable, en ce sens qu'ils ont enlevé un des pouvoirs que possèdent les députés de l'Assemblée nationale de vérifier, d'accepter, d'examiner et de voter les crédits du gouvernement. Ce n'est pas pour y revenir puisque l'étude en est terminée, mais le gouvernement a quand même réussi à les faire adopter avec sa majorité. C'est l'exemple d'un petit projet de loi encore très bref que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche nous présente ce soir. Il ne contient qu'un article, presque un seul mot: "La section III de la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche... est abrogée."

La section III de la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qu'est-ce que c'est? Si on se reporte à la loi, c'est le Conseil de la faune. Le ministre vient nous dire que son objectif, comme celui de tout son gouvernement, c'est de réduire le nombre d'organismes gouvernementaux, mais, du même souffle, au cours de son intervention de deux ou trois minutes, il nous dit que, pour remplacer, faire disparaître un de ces organismes, il en crée trois autres. Où est la cohérence dans tout cela? Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche nous oblige aujourd'hui à nous prêter à un ambitieux exercice de contorsion intellectuelle, et cette gymnastique à laquelle nous a pourtant peu habitués le député de Maskinongé se résume à une équation douteuse: contre l'abolition d'un conseil consultatif au nom d'une rationalité administrative et financière rapidement explicitée, la logique ministérielle nous propose trois nouvelles entités, trois nouveaux comités. Le groupe de travail sur la révision des fonctions et organisations gouvernementales, et son désormais célèbre rapport auquel est rattaché en toutes lettres le nom du président du Conseil du trésor, voit ainsi sa sagesse flouée. Certes, le Conseil de la faune est aboli, mais se profile, désormais sous le joug du ministre, la table de concertation de la faune et deux comités consultatifs sur la réglementation.

Mme la Présidente, il nous apparaît inutile, sinon dangereux, de priver la problématique faunique d'un outil législatif aux mandat et pouvoirs clairement définis. Ainsi, le Conseil de la faune était inscrit dans la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et y faisait l'objet d'une section particulière. Ses assises et balises légales soustrayaient le conseil des humeurs du ministre ou de n'importe quel ministre. Depuis sa création, en 1968, ce conseil a eu des hauts et des bas selon les humeurs des ministres. Mais il reste qu'étant inscrit dans la loi, tous les ministres qui se sont succédé ont dû, d'une façon ou de l'autre, tenir compte de l'existence et des avis qui leur étaient remis par les membres de ce Conseil de la faune.

Maintenant, c'est le seul ministre qui, désormais, au seul titre de sa fantaisie presque, décidera de la formation, de la composition, du mandat et du fonctionnement d'une table de concertation et de deux comités consultatifs. Cette véritable tutelle inquiète l'Opposition. Au-delà de la probité, qui ne fait pas de doute là-dedans, des membres composant cette table et ces comités - j'en connais même certains, ce n'est pas cela qui cause des problèmes - c'est l'ombre du couperet du ministre qui risque d'hypothéquer la nécessaire latitude de ces entités consultatives. Il faut que les gens qui exercent leurs activités dans ce genre de comité consultatif aient une latitude complète pour agir, et agir sans arrière-pensée, et essayer de donner au ministre les conseils qu'il juge les plus appropriés pour répondre à des besoins, dans le cas présent, en matière de chasse et de pêche.

C'est cette latitude qui, même si le ministre n'exerçait aucune action précise pour limiter cette latitude des membres des trois conseils maintenant au lieu d'un... Le ministre réduit le nombre d'organismes. Trois devient plus petit qu'un, ce sont des mathématiques nouvelles, des mathématiques modernes, je ne le sais pas, ou de nouvelles mathématiques que le ministre veut instaurer. Alors, trois plus petits qu'un, trois comités. Même si le ministre n'intervient pas expressément pour exercer quelque pression que ce soit à l'égard de membres de ces comités, il reste que la façon dont les comités eux-mêmes sont constitués, les mandats qui leur sont attribués et le fait qu'ils soient nommés directement sans autre cérémonie, sans autre norme, sans autre critère que ceux que le ministre voudra bien, encore une fois, dans sa fantaisie, choisir, eh bien, tout cela, déjà en soi, va créer une contrainte sur les membres de ces trois comités, deux "aviseurs" et un consultatif. Cela va créer une pression morale, si on peut dire, sur les membres de ces comités et ne leur permettra pas d'avoir toute l'ouverture d'esprit, toute la latitude pour

accomplir leurs fonctions et donner l'heure juste au ministre.
(21 h 20)

M. le Président, le ministre a donné tantôt une des raisons qui ont motivé la décision qu'il essaie de faire adopter par l'Assemblée nationale. C'est que ce serait moins coûteux, laissant sous-entendre même, sans le dire très clairement, pour ceux qui l'écoutaient de façon distraite, et de la façon dont il l'a énoncé, que ces gens étaient payés, alors qu'on sait très bien, c'est écrit en toutes lettres dans la section 3 du conseil de la formation du Conseil de la faune, à l'article 22, que les services des membres du Conseil de la faune étaient des services gratuits. C'est écrit en toutes lettres: les membres du conseil ne reçoivent aucun traitement à ce titre. Ils sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées. Évidemment, il va nous dire que - il l'a dit d'ailleurs - ce sont des membres bénévoles. Alors, des services gratuits aux membres bénévoles. Quelle différence y a-t-il? On sait que les membres bénévoles nommés à des comités par le Parti libéral depuis le 2 décembre 1985 le sont à 400 \$ par jour, selon ce que j'ai entendu tantôt d'un député libéral.

Donc, bénévoles ou services gratuits? Quelle est la différence? Ils recevaient une allocation de présence fixée par le gouvernement. Le ministre nous dit que cela va être moins coûteux. On va remplacer des gens d'un comité, on va remplacer un nombre de personnes X dans ce qui forme ou constitue un seul comité. Puis, on va former trois comités, donc davantage de membres qu'ils appellent des bénévoles - et on sait ce que cela signifie dans leur langage - payés d'une autre façon. Quelle est l'économie que le ministre entend tirer de cela?

Je pense que cette nouvelle table de concertation que le ministre nomme n'entrera en scène que pour étudier et discuter des projets, des politiques et des orientations que le ministre voudra bien lui soumettre. La complexité et la multiplicité des problèmes concernant la faune au Québec commandent une marge de manoeuvre, comme je le disais tantôt, beaucoup plus large. Il eût été beaucoup plus pertinent à ce titre que le ministre accordât à la table les mêmes prérogatives que celles qui sont attribuées au conseil. Évidemment, à ce moment, ç'aurait été d'étudier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes fauniques et de faire rapport de ces consultations au ministre, de faire effectuer des études et recherches que le conseil jugeait utiles ou nécessaires à la poursuite de ces fins.

Évidemment, il ne peut pas répéter qu'en formant son comité consultatif ou ses comités "aviseurs", comme il les appelle... Il ne peut pas répéter cela parce qu'il se trouverait ainsi à se démasquer et à livrer

son jeu qui est, en fait, de défaire un comité qui existe déjà depuis 1968 - et qui a été amélioré en passant - on en reparlera tantôt - en 1985 - pour former trois autres comités dont un qui porte d'ailleurs exactement le même nom ou à peu près, comité consultatif au lieu de conseil consultatif, et deux comités qui vont le conseiller.

Également, il y a tout l'aspect de la représentativité des membres qui doivent agir sur la table de concertation ou le comité consultatif ou les comités "aviseurs". Évidemment, ces organismes qui existent maintenant à la table de concertation sont les suivants: la Fédération québécoise de la faune - on sait que le ministre ne sait pas trop où il s'en va en ce qui a trait à cette fédération; cela fait un an et demi ou presque qu'il étudie, qu'il pense et qu'il réfléchit là-dessus - l'Association provinciale des trappeurs indépendants, la Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique, le FAPEL-faune, l'Association des pourvoyeurs du Québec, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, la Fédération des gestionnaires de ZEC. Évidemment, il s'agit - on est parfaitement d'accord, c'est bien évident - d'organismes qui sont voués à la faune et à l'utilisation de la faune et qui ont un intérêt certain à agir comme organismes consultatifs auprès du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Il reste quand même - nous sommes d'accord, bien sûr - que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche... En tout cas, on a discuté, on a étudié au mois de décembre et voté une loi qui s'appelle la loi 153 qui est vouée à la protection et à la conservation de la faune. On a écouté les discours du ministre, évidemment. On sait qu'il y a quelques jours une campagne contre le braconnage a débuté, campagne d'information, campagne de sensibilisation, d'éducation des citoyens et citoyennes du Québec contre le braconnage, donc, pour la conservation de la faune. À ce moment, il y a de la part du ministre une volonté exprimée. S'il agit ainsi, s'il a accepté finalement à cet égard de faire cette période d'information et d'éducation du public sur la valeur de la faune, sa conservation et la lutte nécessaire au braconnage, c'est qu'il conçoit et admet que la faune, dans son ensemble, et la forêt, nos lacs, nos rivières et tout ce qu'ils recèlent de richesse faunique ont à être connus, ont à être appréciés de la part de l'ensemble de la population québécoise.

À ce titre, l'ex-ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, mon collègue le député de Lac-Saint-Jean, à titre de ministre avait justement élargi la composition du Conseil de la faune de façon à y retrouver, en plus des organismes voués de façon très spécifique à la faune, à sa protection et à son utilisation au service des citoyens et des

citoyennes du Québec, d'autres membres. Il avait élargi la composition de ce comité afin de toucher davantage la population entière du Québec. C'est ainsi qu'il avait ajouté des représentants d'université; il avait ajouté, également, des représentants du monde des affaires municipales. Il y avait des représentants, par exemple, des MRC. Qui peut mieux que les élus siégeant dans les MRC aider le ministre dans sa vocation première qui est la conservation et la mise en valeur de la faune? Les élus municipaux qui sont en fait représentés dans les MRC du Québec qui agissent à titre, justement, de corps gouvernemental constitué local, qui agissent sur les mêmes territoires, qui ont d'ailleurs comme mission de faire l'aménagement des territoires où on retrouve les habituels protecteurs ou amants de la faune.

Qui mieux que les MRC pouvait donner des conseils d'une grande sagesse au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Quant aux autochtones, y a-t-il au Québec davantage de personnes intéressées et qui ont une véritable connaissance de la faune? Qui mieux qu'eux était en mesure de donner au ministre des conseils très valables par leur participation au Conseil de la faune pour la protection, le développement et l'amélioration de la faune québécoise?
(21 h 30)

Les industries forestières. En 1985, on a adopté le projet de loi 150, Loi sur les forêts. À cette occasion, on a pu discuter largement et on a pu voir aussi la nécessaire implication... Tous les mémoires soumis lors de l'étude du projet de loi 150, Loi sur les forêts, ont suggéré au ministre délégué aux Forêts de trouver le moyen d'établir une concertation entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministre délégué aux Forêts, le ministère de l'Énergie et des Ressources et le ministère du Tourisme pour une meilleure utilisation possible des territoires forestiers. Personne ne peut nier que les industries forestières ont un point de vue à faire valoir auprès du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le domaine faunique puisqu'elles agissent directement sur les habitats fauniques. On sait que l'Union des producteurs agricoles également peut avoir des agissements qui peuvent représenter un danger pour les habitats fauniques et il y a une autre série complète dont je ne ferai pas la nomenclature en entier. Cela marquait une volonté d'obtenir un éventail d'idées et de suggestions de la part de l'ensemble de la population du Québec afin de s'assurer que ce Conseil de la faune puisse faire les études et les recherches nécessaires sur tout le territoire pour donner au ministre les meilleurs conseils possible.

Cette nouvelle table de concertation, évidemment, se limite aux organismes directement impliqués dans le domaine

faunique, comme je le disais tantôt, et nous sommes d'accord. Le ministre forme par la suite deux comités "aviseurs". Encore une fois, ce que le ministre invoque comme argument, c'est le caractère lourd, la lourdeur de ses structures. Si on parle de la lourdeur des structures, de quelle façon trois comités constitués peuvent-ils être moins lourds à manoeuvrer qu'un seul comité? Trois systèmes, trois organisations, trois structures pour en remplacer une, comment cela peut-il être moins lourd qu'une seule? Évidemment, l'un de ces comités "aviseurs" porte sur la pêche et l'autre porte sur la chasse et le piégeage. Encore là, il n'y a aucun critère, aucune norme qui guide le ministre, qui l'oblige à quoi que ce soit dans sa sélection des membres de ces comités "aviseurs". On sait que, dans un communiqué du cabinet du ministre même, au mois d'août 1986 - ils ont fait beaucoup de choses pendant l'été... Création des deux comités "aviseurs", comme le dit le texte du communiqué de presse du ministre, l'un, sur la pêche, l'autre, sur la chasse et le piégeage; ils ont une fonction consultative. Donc, encore une fois, ces deux comités, comme la table de concertation, ont une fonction consultative, tout comme le Conseil de la faune que le ministre abolit. "Quant aux modifications proposées par le ministre au règlement, les principales activités seront d'étudier les modifications proposées à la réglementation. La composition. Les deux comités "aviseurs" auront la composition suivante: sept participants nommés par le ministre, un président choisi parmi ces sept participants et élu parmi les sept participants, donc, nommé par le ministre, un secrétaire, un employé du ministère qui relève directement du sous-ministre adjoint à la faune et aux parcs et, finalement, le sous-ministre adjoint à la faune, à titre d'observateur et d'agent de liaison." Donc, le procédé utilisé par le ministre pour nommer relève encore de l'arbitraire. L'Opposition manifeste donc ses réticences à cet égard. Elle voit beaucoup plus, dans ce projet de loi, une façon détournée de la part du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de mettre au pas, de se débarrasser, d'éliminer un organisme consultatif qui avait, à ses heures, produit des documents et des avis très valables.

Cela me fait penser à un passage, que je ne peux m'empêcher de lire, du célèbre Frère Untel, Jean-Paul Desbiens - ce n'est pas parent, ou de loin - qui est le suivant: "Mon Dieu, mon Dieu, que de contorsions pour éviter de parler de la hosse des bossus, du cancer des cancéreux, etc. Toute une langue, une langue complète s'élabore pour ne pas nommer les choses par leur nom. Ni la mort, ni la prison, ni la pauvreté, ni la vieillesse, ni le sous-développement, ni rien. On fabrique une langue parallèle, un ton plus

haut, un ton à côté, pour se faire accroire que la merde n'est pas la merde. La tour de Babel est une construction de mensonges, comme on dit, un bâtiment de briques." Cela me rappelait un peu le projet de loi 9.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au lieu de dire que le Conseil de la faune, il ne peut pas le sentir, il veut qu'il parte de là, il utilise un langage nouveau, un projet de loi par lequel il abolit le Conseil de la faune. Après cela, par des communiqués de presse, il annonce qu'il forme une table de concertation et deux autres comités consultatifs à côté. Il n'est pas capable d'appeler les choses par leur nom et dire qu'il veut faire les choses de la façon qu'elles se font.

On a également trois autres réticences à l'égard de ces comités. Évidemment, il y a la nomination de leurs membres et l'arbitraire que je viens de mentionner. Le ministre a déjà expliqué au cours de ses tournées - cela ne doit pas être à l'île d'Anticosti qu'il en a déniché - qu'il invitait les gens manifestant un intérêt à cette tâche à lui soumettre leur curriculum vitae. Drôle de façon de choisir des organismes. On comprend mieux pourquoi certaines régions ne sont en aucune façon représentées. Dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, le **Progrès-écho** du 20 août 1986 le soulevait dans un article sur la formation de la table de concertation. L'avis public, l'établissement de critères objectifs de sélection de ces organismes, cela n'existe pas. Le ministre veut se débarrasser d'un groupe, il le fait d'une façon détournée et il agit pour nommer les gens et les groupes qu'il veut bien voir là.

D'autre part, sans mettre en doute d'aucune façon la bonne foi et les qualifications des membres de ces deux comités, il est juste de s'interroger pour être sûr que toutes les catégories de citoyens du Québec aient la possibilité de donner leurs avis sur des situations qu'ils vivent quotidiennement au sujet de la chasse et de la pêche. Évidemment, sept des quatorze membres viennent de la région de Montréal - je suppose qu'il se fait beaucoup de chasse et de pêche sur le mont Royal - et quatre viennent de la région de Québec. 80 % des sièges sont occupés par des gens des deux grandes villes; il en reste - sept et quatre: onze - trois pour les neuf autres régions du Québec.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche peut-il s'enorgueillir d'ériger des structures qui sont vouées à la protection de la faune? Preuve vient pourtant d'être faite éloquemment de toutes leurs lacunes. Il laisse toutefois en plan un important outil déjà constitué, mais il le met de côté comme cela. La Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat a valeur légale,

comme on l'a dit aussi.

(21 h 40)

On peut difficilement parler de ce projet de loi qui porte sur l'abrogation du Conseil de la faune sans toucher à un autre groupe qui a été constitué, qui a aussi pour fonction la mise en valeur de la faune et son habitat. Le chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune porte sur la fondation pour la conservation de la faune. C'est un instrument qui est là depuis bientôt deux ans. Il y a bientôt deux ans que mon collègue de Lac-Saint-Jean, ex-ministre, a décidé de la formation de la fondation de la faune. Depuis l'élection, le nouveau ministre nous dit qu'il réfléchit, que cela devrait peut-être fonctionner, qu'il va donner son avis, qu'il va prendre une décision. Cela dure depuis des mois et des mois. La fondation est là, elle vivote et elle n'est pas capable de fonctionner comme elle le devrait. Pourtant, on sait que le président d'Habitat Canada, cette autre fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune existe, agit depuis... et a même demandé et a hâte que les ministres provinciaux dont celui du Québec, évidemment, permettent un véritable envol à cette fondation, parce qu'on sait qu'Habitat Canada n'est pas en mesure d'assurer à lui seul, partout au Canada, d'accomplir toutes les fonctions qu'il croit nécessaires. En plus, il faut savoir qu'Habitat Canada n'a pas un mandat assez large, comme me le rappelle avec justesse, le père de la fondation de la faune, le député de Lac-Saint-Jean, pour couvrir ce que couvre par ses objectifs la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec. Habitat Canada n'a pour objectif que la protection de la sauvagine.

On sait que la Saskatchewan, en 1970, a créé un fonds spécial pour la protection des habitats fauniques. Cela a été une première canadienne à cet égard. Dans cette seule province, depuis ce temps, le ministre sait très bien que la fondation saskatchewanaise de protection de la faune, de conservation des habitats fauniques a déjà acquis un nombre considérable de parcelles de territoires qui représentent des lieux privilégiés pour la conservation et le développement de notre faune canadienne.

L'Alberta s'est engagée dans le mouvement en 1973, la Colombie britannique, en 1982, le Québec, en 1985. Depuis ce temps, la fondation a été mise sur pied et, depuis les élections, elle vivote.

En terminant, troquer un Conseil de la faune contre une table de concertation, deux comités "aviseurs" est une démarche qui, à première vue, selon le prétexte utilisé par le ministre, peut paraître une démarche très simple, un projet de loi très bref et limité qui assure ou par lequel le ministre croyait passer en douce, à sa façon très particulière,

en fait de façon très libérale, la nomination d'amis du régime parfois à des comités "aviseurs". Une opération périlleuse parce qu'en soi l'équation est douteuse. Faire fi d'une fondation pour la concertation et la mise en valeur de la faune et de son habitat c'est presque de l'irresponsabilité depuis à peu près seize mois puisque le problème est là et qu'il existe avec acuité.

Enfin, je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler au ministre - nous aurons l'occasion d'en reparler plus à fond aussi - la promesse libérale de doter le Québec d'une loi sur la protection des habitats fauniques, qui tarde aussi toujours. D'une certaine façon tous ces retards accumulés vont devenir bientôt presque de l'indécence. Le ministre a été beaucoup plus rapide pour se débarrasser d'un Conseil de la faune qui ne faisait pas son affaire, qu'il ne pouvait pas contrôler à sa guise, semble-t-il, parce que c'était inscrit dans une loi. Donc, il ne pouvait pas en faire ce qu'il voulait. Les gens gardaient une liberté d'action et de pensée. Des comités consultatifs, uniquement par la façon dont c'est formé et non pas par la qualité ou la valeur des gens qui les composent et par les limites qu'il a données aussi aux catégories de citoyens qui peuvent y être représentés, cela constitue évidemment un exemple de cette politique avec laquelle nous ne pouvons pas être d'accord. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Dubuc.

M. le député d'Ungava.

Une voix: Là, ça va s'améliorer.

M. Christian Claveau

M. Claveau: Merci, Mme la Présidente. Il est presque 22 heures pour discuter de deux petites lignes dans un projet de loi que le ministre veut important. Deux lignes! Article 1: "La section III de la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est abrogée." Article 2: "La présente loi entre en vigueur le (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi.)."

Voilà ce qui nous amène ici ce soir en cette Chambre. Abroger le Conseil de la faune. Abroger quoi, Mme la Présidente? Enlever un nom pour le changer pour un autre, c'est peut-être ce que le ministre voulait dire. En tout cas, c'est ce qu'on a compris.

Est-ce qu'on peut parler d'abroger quelque chose quand on ne fait qu'en changer le nom et les modalités? Qu'est-ce que c'est, au moment où on se parle, le Conseil de la faune? Car même si l'été dernier le ministre - en fait, le 16 juillet 1986 - l'a déjà condamné à mort, avant même d'attendre

que son projet de loi soit adopté en Chambre, c'est signe qu'il ne devait pas y référer souvent. Il préférerait peut-être se fier plus à son instinct naturel de grand chasseur et pêcheur que de consulter le comité en question, le Conseil de la faune. Qu'est-ce que c'était, qu'est-ce que c'est encore le Conseil de la faune?

Le Conseil de la faune a été créé en 1968. Si le ministre pensait faire disparaître une émanation du Parti québécois, il s'est bel et bien trompé parce qu'il a été créé en 1968. Et il a été en vigueur tout au long du mandat de la première réincarnation de son chef, de 1970 à 1976. Alors, si ce n'était pas si bon que ça, pourquoi son chef l'a-t-il conservé durant son premier mandat? Il semble qu'il ne s'en soit pas trop mal accommodé, pour le moins.

Je lis l'article 20: "Le Conseil de la faune est formé - qui en sont membres? - a) du ministre ou de son représentant; b) d'au plus quinze autres personnes nommées par le gouvernement." Article 21: "Le gouvernement désigne un des membres du conseil comme président et un autre comme vice-président." C'est tout à fait normal. À l'article 22 - mon collègue de Dubuc en a parlé tout à l'heure - il s'agissait de dire que les membres du conseil ne reçoivent aucun traitement à ce titre. Article 23: "Le conseil est chargé d'étudier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes concernant la faune au Québec et de faire rapport de ses constatations au ministre."

Qu'est-ce qui fatigue le ministre là-dedans? Qu'est-ce qui le chatouille en dessous des pieds pour qu'il soit si pressé d'abolir cette structure qui a fait ses preuves depuis 1968, depuis presque 20 ans, Mme la Présidente, 19 ans? Pourquoi? Le ministre dit: Cela coûte cher; il faut couper; cela coûte cher. Article 22: "Les membres du conseil ne reçoivent aucun traitement à ce titre." Effectivement, on parle de quelques indemnités. On dit qu'ils reçoivent quelques indemnités et qu'on leur rembourse ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées. Si c'est cela qui, en fin de compte, fatigue le ministre, il n'a pas à abroger le conseil. Il a tout juste à apporter un petit amendement à l'article 22 et dire: C'est bien dommage, mais, à partir d'aujourd'hui, les gars, vous allez vous charrier, vous allez vous déplacer à vos frais. C'est tout, le problème est réglé. Le conseil est toujours là. C'est cela qu'il veut. (21 h 50)

Il vient nous dire que sa nouvelle création, sa nouvelle émanation de table de concertation, ses deux comités "aviseurs" ne coûteront rien. Est-ce qu'il est en train de nous dire que ces gens-là vont se déplacer à leurs frais pour le sourire du ministre, pour ses beaux yeux? Voyons donc! On n'est pas des enfants d'école, Mme la Présidente. Si

c'est l'article 22 qui fatiguait le ministre, si le ministre veut nous dire qu'il voulait enlever les frais de déplacement aux membres du conseil, il n'avait qu'à l'amender tranquillement et le garder. Qu'est-ce qu'il fait? Il dit: Non, on va l'abroger; on le fait disparaître; ce n'est plus bon; cela ne vaut rien; mais, par contre, moi, je suis un ministre qui connaît son affaire; je suis un ministre responsable; je vais nommer mes propres comités pour passer à l'histoire, Mme la Présidente. Le ministre veut passer à l'histoire comme étant probablement le seul ministre d'un gouvernement au Québec qui aura réussi à couper sous prétexte d'économiser en changeant un comité pour trois. C'est quand même assez spécial. Il n'y en avait pas assez d'un; il en a mis trois, peut-être pour avoir plus de place pour placer des gens de son entourage. Qui sait?

Toujours est-il qu'on se retrouve aujourd'hui avec trois comités sur les bras qui vont faire quoi? Exactement la même chose que ce que faisait le Conseil de la faune. C'est le nom qui lui fait peur? C'est le nom qui le dérange? Il aurait pu nous le dire honnêtement, le dire tranquillement: Moi, ce n'est pas un Conseil de la faune que je veux, c'est une table de concertation sur la faune. On n'avait qu'à changer la section III de la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et c'était réglé. Mais pourquoi essayer de nous faire croire, pourquoi essayer de tromper la population du Québec en disant: Nous abolissons cela, nous n'avons pas besoin de structures qui ne servent à rien, et en créer trois à côté pour prendre la place. Qui, en plus, sont les partenaires du ministre dans cette nouvelle structure tricéphale? Qui sont-ils? Où a-t-il pigé, qui a-t-il contacté pour fixer son choix?

Le ministre nous l'a dit ici dans un article qui vient du **Journal du Québec** du 15 août 1986. Il dit, et je cite: "Tout au cours des tournées que j'ai faites, j'ai rencontré des gens qui me déclaraient vouloir s'engager. Je les ai invités à me faire parvenir leur curriculum vitae afin de mieux savoir à qui nous avions affaire, de dire le ministre. Par la suite, les gens du cabinet ont communiqué avec ces personnes, les ont rencontrées et leur ont expliqué ce qu'on attendait d'elles." Cela n'est pas un comité de sélection, cela, expliquer ce qu'on attend d'elles. Cela veut dire qu'ils sont déjà choisis.

En tout cas, si le ministre a profité de ses tournées de campagne de financement pour rencontrer ces gens, on est en droit de se demander quelle sorte de gens vont composer ces trois comités, ces trois groupes. Je crois que la question est légitime au moment où l'on se parle.

À la suite de ces consultations, ces gens que le ministre a rencontrés un peu

partout au Québec à son dire, il faut croire que, pour lui, le Québec n'est pas si grand que cela, puisque, quand on fait le relevé de tout cela, on se rend compte que le ministre, entre un voyage à l'île d'Anticosti, a réussi à faire le tour de la région de Montréal où il a détecté sept spécialistes des questions fauniques, de la région de Québec où il a réussi à en trouver quatre. On parle de spécialistes des questions fauniques, on ne parle pas de n'importe qui. Ce sont des gens qui vont dire au ministre comment faire. Ce sont des gens qui vont conseiller le ministre dans sa façon de gérer son ministère et de prendre des politiques en fonction des intérêts de la conservation de la faune au Québec. On parle de comités consultatifs sur la chasse, sur la pêche. On ne parle pas de comités consultatifs sur le hockey mineur ou sur le patinage artistique. C'est la chasse et la pêche. Il a fait le tour de la région de Montréal, de la région de Québec, pour trouver ces gens. Un au Saguenay—Lac-Saint-Jean, à La Baie, un dans la région de Sorel et un dans la région de Laurentides-Lanaudière. Probablement que ce sont trois petites excursions qu'il s'est payées durant ses vacances d'été en dehors de Québec et de Montréal.

Toujours est-il qu'on ne retrouve personne de l'Abitibi, personne de l'Ungava, personne de la Gaspésie, personne de l'Estrie, personne de la région de Charlevoix, personne de Portneuf, personne de la Côte-Nord, personne du Bas-Saint-Laurent, de la Beauce, même pas là où il y a des lacs et des rivières, des originaux, des truites et des saumons, au plaisir du ministre, personne de ces régions. Là où se trouvent les gens qui sont en contact avec la nature, là où se trouvent les gens qui ont l'habitude de connaître là où sont les trappeurs, les chasseurs, les vrais pêcheurs, personne. Où a-t-il pigé? Probablement dans sa liste électorale de la région de Québec ou Montréal.

La Vice-Présidente: À l'ordre!

M. Claveau: Comment se fait-il que le ministre, dans son grand souci d'être conseillé correctement par des gens qui connaissent cela, n'a pas réussi à retenir, ne serait-ce qu'un seul nom, en Abitibi, en Gaspésie, dans Charlevoix, sur la Côte-Nord? Il n'y a personne là-bas qui connaît cela. En plus, il va même jusqu'à exclure de son comité, de sa table de concertation, les gens du milieu universitaire qui étaient présents au Conseil de la faune. Qu'est-ce qui lui reste comme conseillers techniques? Ses "chums" de pêche, ses "chums" de chasse? On ne le sait pas. Il ne nous semble pas y avoir grand monde là-dedans qui vient des régions concernées. Il ne nous semble pas y avoir beaucoup de gens là-dedans qui ont

l'habitude de se promener en forêt dans les réserves à castors, ou là où le ministre a à intervenir quant à la chasse et la pêche, la connaissance du milieu écologique, naturel.

Que font les gens des régions là-dedans? Zéro, Mme la Présidente, absolument rien, à quelques exceptions près, deux ou trois qui ont été contactés et peut-être que le ministre les a rencontrés, je ne sais pas, sur le boulevard Saint-Laurent à Montréal. D'après ce que je vois, c'est de là que vient la plupart de son monde. Voilà comment ces gens traitent les régions du Québec. Voilà comment ces gens agissent par rapport aux intérêts régionaux. Voilà comment le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche réussit - c'est un tour de force, sûrement que le ministre va passer à l'histoire pour cela - à former un comité "aviseur" sur la chasse, un comité "aviseur" sur la pêche, en prenant presque exclusivement, à trois exceptions près, des gens de Québec et de Montréal, en excluant les gens des milieux concernés, les gens qui connaissent cela, en excluant les représentants de l'UMRCQ. Il faut croire qu'il a consulté son collègue, le ministre des Affaires municipales, qui lui a dit: Écoute un peu, les MRC, ne t'occupe pas trop de ça, c'est sur le bord de s'en aller.

Il faut croire qu'il a consulté son même collègue pour lui dire: Les municipalités, tu sais, on commence à gruger pas mal dedans avec la Loi sur les terres et forêts, la Loi sur les mines et occupe-t'en pas trop non plus en ce qui concerne la Loi sur la faune; il ne faut pas leur donner d'importance! Il a réussi à exclure les autochtones, qui étaient présents avant, de son comité. Le premier ministre lui a probablement dit: Écoute un peu, nous, les autochtones, les conférences et tout cela, on ne s'occupe plus de cela; ne leur donne pas trop d'importance, tasse-les un petit peu! Il a réussi à exclure l'UPA, l'Union des producteurs agricoles, qui siégeait au comité. Son collègue, le ministre de l'Agriculture, lui a probablement dit: Écoute un peu, on est en train de toucher au zonage agricole et essaie donc de ne pas trop toucher à cela, il serait peut-être temps qu'elle ne s'occupe plus de cela; ce n'est pas son affaire! Enfin, qui le ministre a-t-il consulté pour réussir à trouver dans les régions de Québec et de Montréal les seules personnes compétentes pour l'aider dans son travail?

Mme la Présidente, on est en droit de se poser des questions. Tout au moins, nous, on s'en pose. Je crois que, vraiment, il y a là matière à réflexion et que le ministre, s'il avait voulu être sérieux dans ce qu'il nous propose, dans un premier temps, n'aurait pas commencé à berner, à leurrer la population en disant: J'abolis le conseil, j'abolis un comité, un organisme qui ne sert à rien, pour ensuite venir en créer trois. Dans un

deuxième temps, il aurait probablement dû aller voir dans les endroits où il y a le plus de gens qui devraient être normalement compétents en la matière pour les consulter.

Mme la Présidente, je demande l'ajournement de nos travaux.

La Présidente: Compte tenu de l'heure, M. le député d'Ungava, nous allons ajourner nos travaux jusqu'à mardi 14 heures. Nous ajournons le débat et les travaux jusqu'à mardi 14 heures.

(Fin de la séance à 22 heures)